

idi

2018

**Document de
référence**

incluant le Rapport
financier annuel

investissements
stratégiques

SOMMAIRE

	Entretien avec Christian Langlois-Meurinne et les membres du Comité Exécutif	2			
1	PRÉSENTATION DU GROUPE	5		4	COMPTES CONSOLIDÉS
	1.1 L'IDI	6		4.1 Bilan consolidé	56
	1.2 L'IDI, un mécène engagé au service de la culture et de l'éducation	12		4.2 Compte de résultat consolidé	57
	1.3 Chiffres opérationnels clés	13		4.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés	58
	1.4 Contexte général du marché du capital-investissement et concurrence	14		4.4 Tableau de variation des capitaux propres	59
	1.5 Principales opérations d'investissement et de cession en 2018	17		4.5 Annexe	60
	1.6 L'activité et le portefeuille de l'IDI	18		4.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	77
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	23		5	COMPTES SOCIAUX
	Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	24		5.1 Bilan au 31 décembre	82
	2.1 Conformité au Code de gouvernance	24		5.2 Compte de résultat au 31 décembre	84
	2.2 Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement	24		5.3 Annexe aux comptes sociaux	85
	2.3 Rémunération et avantages versés aux membres du Conseil de Surveillance, à la Gérance et à l'Associé commandité	34		5.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	94
	2.4 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales	37		5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices	97
	2.5 Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance	37		6	INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL
	2.6 Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques	37		6.1 Informations concernant l'IDI	100
	2.7 Augmentations de capital potentielles	38		6.2 Informations complémentaires	101
3	RAPPORT DE GESTION	39		6.3 Capital et principaux actionnaires	104
	3.1 Les comptes consolidés	40		6.4 Programme de rachat	108
	3.2 Les comptes sociaux	42		6.5 Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)	110
	3.3 Actif net réévalué	42		7	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
	3.4 Affectation du résultat 2018 et distribution exceptionnelle de réserve	45		7.1 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2019	114
	3.5 Perspectives financières	46		7.2 Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2019	115
	3.6 Événements significatifs récents	46		7.3 Projets de résolutions	117
	3.7 Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la Société	46		7.4 Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Gérant	120
	3.8 Schémas d'intéressement du personnel	47		7.5 Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions établi en application de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	121
	3.9 Contrôle interne et gestion des risques	49		7.6 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	122
	3.10 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de l'IDI et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation – installations SEVESO et principaux risques financiers liés au changement climatique	54		8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
				8.1 Personne responsable	126
				8.2 Contrôleurs légaux des comptes	127
				8.3 Documents accessibles au public et information financière	128
				8.4 Opérations avec les entités apparentées	128
				8.5 Informations financières historiques	129
				8.6 Table de concordance	130
				8.7 Table de concordance du rapport financier annuel	135
				8.8 Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant	136



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2018

Rapport financier annuel

PROFIL DU GROUPE

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés cotées d'investissement en « Private Equity » en France avec près de 50 ans d'existence.

Disposant de près de 480 millions d'euros de fonds propres, l'IDI investit directement dans les petites et moyennes entreprises françaises et européennes disposant d'une position forte sur leurs marchés respectifs.

L'IDI intervient essentiellement sur les segments du capital transmission et du capital développement.

L'IDI se distingue de ses confrères par sa vision de long-terme, sa grande flexibilité dans la gestion de l'horizon de ses investissements, par un fort alignement des intérêts avec les managers ainsi que par son implication auprès d'eux pour faire réussir ses participations.

La stabilité de son actionnariat, sa structure financière solide (*sans endettement structurel*) et la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes et expérimentées de son secteur avec plus de 800 entreprises accompagnées dont certaines sont devenues des groupes internationaux compétitifs.

Le soutien à la croissance de ses entreprises – croissance organique, externe, internationale – reste plus que jamais au cœur de la stratégie de l'IDI.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2019, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès du GROUPE IDI, 18 avenue Matignon, 75008 Paris, sur le site Internet de IDI : www.idi.fr et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE ET LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



“

*Cette diversification
est gage de pérennité
et de rendement.* ”

Christian Langlois-Meurinne

Marco de Alfaro

Christian Langlois-Meurinne

Président d'Ancelle et Associés Gérant-commandité de l'IDI

COMMENT JUGEZ-VOUS LE MARCHÉ DU CAPITAL INVESTISSEMENT ?

Le marché du capital investissement est resté très fortement vendeur en 2018. Ce phénomène s'explique notamment par l'afflux massif de liquidités, par les taux qui demeurent historiquement très bas et les derniers signes de tensions économiques ne vont pas encourager la BCE à réviser ses taux... Un institutionnel aujourd'hui peut plus difficilement faire face à ses futures échéances en concentrant ses portefeuilles principalement sur l'obligataire, dont les rendements espérés n'excèdent pas plus de 2 % ! Il doit donc pour développer sa performance, investir plus massivement dans les produits alternatifs dont le capital investissement. Le segment de marché *small & midcaps* offre structurellement le meilleur couple rendement/risque, d'où une concurrence très élevée sur certains dossiers et une montée très forte des multiples, par exemple l'Argos index mid market a atteint son record historique à 10,1 fois l'Ebitda. Les années qui viennent montreront indubitablement quels sont les acteurs du capital investissement qui ont su investir en haut de cycle en restant sélectif et opportuniste.

APRÈS UNE ANNÉE 2017 RECORD POUR L'IDI, COMMENT S'EST PASSÉE 2018 ?

L'année 2018 a été très bénéfique pour toutes les parties prenantes de l'IDI. Après une année 2017 exceptionnelle, avec la cession d'Idinvest, l'exercice 2018 a généré des résultats très solides et de très forts retours sur investissement. Certaines participations, présentes depuis de longues années dans le portefeuille, ont reçu de nombreuses marques d'intérêt et l'IDI a su être opportuniste pour profiter des conditions de marché. Ainsi Isla délice a dégagé un TRI de 36% et Albingia, détenue depuis près de 12 ans, a généré un multiple de 8,5 fois !

COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS LA PROGRESSION DE VOTRE ANR EN 2018 ?

La progression de l'ANR en 2018 s'explique principalement par les bonnes performances des sociétés du portefeuille de l'IDI et sa capacité à investir sur le long terme. Certains observateurs se sont inquiétés à tort de la sortie d'Idinvest de nos comptes.



Tatiana Nourissat

Julien Bentz

L'IDI vient de démontrer qu'elle possède de nombreux moteurs de croissance et a ainsi pu afficher en 2018 une croissance de 15,48 % de son Actif Net Réévalué. Nos actionnaires, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale, pourront bénéficier d'un dividende ordinaire de 1,90 euro par action, soit une hausse de 8,57 % par rapport à l'an dernier.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'ANNÉE 2019 ?

L'IDI dispose de moyens financiers mais également humains pour chercher les nouvelles thèses d'investissement qui feront les champions de demain. Les cessions des deux dernières années et la stabilité des équipes d'investissement nous permettent d'étudier de très nombreux dossiers. 8 investissements ont été déjà annoncés en fin d'année et dans les premiers mois de 2019. Après des années 2017 et 2018 d'excellents retours sur investissement, 2019 sera une année d'investissements sélectifs et opportunistes à la fois en build-up et en nouvelles histoires de croissance.

Marco de Alfaro

EST-CE POSSIBLE DE TROUVER DE NOUVELLES PARTICIPATIONS EN 2019 ?

Depuis septembre 2018 nous étudions de très nombreux dossiers de toute taille et de toute typologie, à la fois des build-up pour renforcer nos participations sur plusieurs dimensions, tant en termes d'expertises que de géographies, que de nouvelles histoires de croissance.

Ainsi nous venons notamment de réaliser trois investissements importants pour nos participations : pour Winnicare, la prise de contrôle de la société britannique Mangar Health, spécialisée dans les équipements d'assistance au levage et d'aide à la mobilité, pour Dubbing Brothers l'acquisition de Film & Fernseh Synchron (FFS), un des leaders allemands du doublage de films et séries TV, et enfin pour Ateliers de France (ex Mériquet) l'intégration du spécialiste de décoration d'intérieur allemand Sinnex.

Par ailleurs l'IDI vient de signer plusieurs nouvelles prises de participations dans le secteur du bien-être avec l'acquisition de L'Institut de Formation à la Sophrologie, le leader français de la formation à la sophrologie ainsi

qu'une double opération dans le secteur des services aux indépendants et du portage salarial, qui rapprochera Freeland Group et Invisia pour créer le leader du secteur.

POURQUOI UN MANAGER CHOISIT L'IDI EN 2019 ?

L'IDI dispose d'atouts concurrentiels majeurs sur le marché. D'abord son historique de performances depuis près de 30 ans qui démontre sa capacité à accompagner sur le long terme de nombreux entrepreneurs

qui souhaitent bénéficier de moyens financiers mais aussi d'un véritable accompagnement. Ensuite la pérennité et la qualité de nos équipes qui sont à l'écoute au quotidien des préoccupations de nos équipes managériales. Du fait de sa cotation en bourse et de ses investissements uniquement par fonds propres, l'IDI offre également plus de transparence, une vision plus long term e et n'impose pas à ses équipes de direction la fameuse barrière des 5 ans. Enfin nous avons démontré notre capacité à accompagner nos participations dans leur croissance et les aidons à prendre une dimension plus européenne voire internationale.

Julien Bentz

À QUOI CORRESPOND VOTRE STRATÉGIE DE DEAL PLATEFORME ?

Au sein de l'IDI nous sommes convaincus que notre retour sur investissement repose fortement sur notre capacité à aider nos participations à se développer et à se renforcer avec l'appui de notre équipe interne et des expertises externes. Ainsi en 6 mois, l'IDI a annoncé 4 opérations de build-up. Une de nos thèses d'investissement actuelles consiste par exemple à créer un pôle européen d'excellence dans le secteur des équipements aéronautiques militaires et civils. Après avoir acquis le Groupe Alkan, un leader de niche sur les systèmes d'emports et d'éjection, nous venons d'annoncer l'acquisition de la société française SECA Automatismes, spécialisée dans l'électronique et l'électromécanique civiles et militaires. Pour des sociétés de petite taille l'intégration reste toujours un enjeu majeur. Grâce à la fois à la qualité remarquable des équipes dirigeantes de nos participations et au savoir-faire de nos équipes, nous réunissons les conditions pour créer un maximum de valeur avec ces opérations structurantes.

EST-CE QUE L'IDI INVESTIT DANS LE DIGITAL ?

L'IDI est certes un acteur qui investit depuis 50 ans mais qui a dû, pour assurer sa pérennité, toujours se renouveler. Même si l'IDI ne fait pas d'amorçage, notre équipe d'investissement reste bien entendu très attentive aux révolutions technologiques qui viennent modifier les marchés et remettre en cause les business models. Ainsi en 2017 nous avons investi dans HEA Expertise qui est venu digitaliser la profession d'expert-comptable. En 2019, nous avons investi dans le phygital, et en particulier à travers le Groupe Label, avec son site internet emblématique www.mistermenuiserie.com. Ce Groupe a pour ambition de devenir le leader français de la distribution d'équipements de maison (portes, portails, véranda, pergola...) grâce à son approche mixte qui allie un site e-commerce performant à un réseau physique d'une soixantaine de show-rooms en France. Son dirigeant recherchait un partenaire financier sur le long terme capable d'accompagner sa forte croissance (+ 32 % en moyenne sur les 3 dernières années) et son positionnement permettant de convertir un pourcentage très élevé de prospects qui rentrent dans ses show-rooms.

Tatiana Nourissat

COMMENT A ÉTÉ VÉCU L'EXERCICE 2018 EN INTERNE ?

L'exercice 2018 a été très actif tant par les cessions remarquables qui ont été négociées que par la multitude de projets étudiés par les équipes. La stabilité des équipes, leur dynamisme et leur enthousiasme ont permis d'annoncer de nombreux investissements au cours des derniers mois. L'exercice 2018 est révélateur de la pérennité de notre business model quel que soit le cycle du marché. La dynamique actuelle de nos investissements va justifier le renforcement de notre équipe d'investissement et ainsi nous permettre de disposer en interne de regards neufs pour imaginer d'autres opérations. L'ADN de l'IDI, constitué d'investissements sélectifs et opportunistes, sera très précieux à court et moyen terme pour faire la différence.

COMMENT S'EST PASSÉE 2018 POUR IDI EMERGING MARKETS ?

IDI Emerging Markets a connu également une année 2018 très active, a ouvert un bureau à Hong-Kong, a renforcé ses équipes et compte lever d'ici 2020 près de 300 millions de dollars. IDI Emerging Markets reprend la stratégie d'investissement qui a fait le succès des fonds précédents : investir dans des PME de croissance opérant selon un business model éprouvé et fondé sur la consommation

des classes moyennes et émergentes et localisées sur cinq zones en forte croissance : la Chine, l'Inde, l'Asie du Sud Est, l'Afrique et l'Amérique Latine. Le déploiement des capitaux se fera à 50 % via des investissements directs et à 50 % via des investissements indirects dans des fonds locaux, offrant ainsi une réelle diversification en termes de couple risque / rentabilité pour ses investisseurs.

QUE DIRIEZ-VOUS AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE L'IDI ?

Je leur dirais que l'IDI est devenu ces derniers temps le dénicheur de pépites pour de grands fonds et de grandes holding familiales en leur proposant des entreprises devenues des ETI, avec des leviers de croissance clairement identifiés, mais qui arrivent à un moment de leur développement où elles ont besoin d'une puissance financière supérieure pour changer encore de taille. Cette capacité à créer de la valeur pour toutes les parties prenantes, permet à l'IDI de générer un fort rendement et de s'imposer depuis son introduction en bourse en 1991 comme l'acteur du private equity qui surperforme ses concurrents cotés avec un TRI, dividendes réinvestis, de 15,69 % par an, soit un multiple de 55 en 27 ans.

1.1	L'IDI	6
1.1.1	Pionnier de l'investissement	6
1.1.2	Notre identité, nos valeurs	6
1.1.3	Notre métier	7
1.1.4	Notre expertise	7
1.1.5	Nos objectifs	7
1.1.6	Le Gérant et les équipes du Groupe IDI	8
1.1.7	Le Conseil de Surveillance	10
1.1.8	Organigramme au 31 décembre 2018	11
1.2	L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION	12
	Association pour l'accès à l'éducation et la transmission des savoir-faire AZE	12
	Cité de la Musique Philharmonie de Paris	12
1.3	CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS	13
1.4	CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL- INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE	14
1.5	PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSION EN 2018	17
	Investissements et cessions de l'IDI	17
1.6	L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI	18
1.6.1	Gestion pour compte propre	18
1.6.2	Gestion pour compte de tiers	21
1.6.3	Autres actifs financiers	22

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 L'IDI

1.1.1 Pionnier de l'investissement

Avec près de 50 ans d'existence, l'IDI fait figure d'exception par sa longévité parmi les acteurs du capital-investissement. Sa faculté d'adaptation et d'innovation permanente lui permet de traverser les époques et les cycles. Grâce à des fondations solides et à une fidélité sans faille à ses valeurs, l'IDI a su durer et rester un acteur de référence du marché.

Créé en 1970 par les pouvoirs publics, l'Institut du Développement Industriel (IDI) a pour vocation d'accompagner en fonds propres les PME françaises. Dotée d'un statut parapublic, cette structure unique à l'époque a traversé les décennies. Privatisé en 1987 et introduit en Bourse en 1991, l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

En presque 50 ans, l'IDI a accompagné plus de 800 entreprises dont certaines sont devenues des groupes internationaux performants à l'image de Bolloré, Zodiac ou encore Bongrain. Pionnier et précurseur, l'IDI a aussi au cours de toutes ces années constitué une véritable pépinière pour la profession du capital-investissement. Plus de 200 professionnels ont en effet contribué au succès de l'IDI et nombre d'entre eux ont joué par la suite des rôles importants au sein de sociétés industrielles ou de conseil, de banques d'affaires ou d'acteurs du capital-investissement.

1.1.2 Notre identité, nos valeurs

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en France. Spécialisée depuis près de 50 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, l'IDI dispose de 480,0 millions d'euros de fonds propres pour réaliser sa mission dans la durée aux côtés des dirigeants des sociétés dans lesquelles l'IDI investit. Véritable détecteur de croissance, l'IDI cible les pépites de demain. L'objectif de l'IDI : leur apporter les moyens humains et financiers afin d'accélérer leur développement, accompagner leur croissance, les aider à relever les défis et valoriser leur potentiel.

La stabilité de son actionnariat, la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes de son secteur. Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a ainsi délivré à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, de 15,69 %, soit une multiplication par 55 de son cours de Bourse.

Depuis sa création, l'IDI a placé au cœur de sa stratégie l'esprit d'entreprise, l'innovation et la réactivité. Ces trois piliers de l'action du Groupe continuent aujourd'hui d'assurer son succès.

L'ESPRIT D'ENTREPRISE : DES ENTREPRENEURS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Les dirigeants de l'IDI ont très tôt fait le choix, rare dans l'univers des fonds de capital-investissement, d'investir l'essentiel de leur patrimoine dans le Groupe dont ils ont la responsabilité. Ainsi, c'est parce qu'ils combinent au sein de l'IDI le rôle d'actionnaire et de dirigeant, que les dirigeants de l'IDI sont proches des préoccupations des entrepreneurs qu'ils accompagnent, à l'écoute de leurs besoins et de leurs problématiques.

Les équipes d'investissement partagent avec eux l'esprit d'entreprise, l'audace, l'implication et une capacité reconnue à anticiper les défis et les mutations auxquelles ils sont confrontés. Échanger pour faire avancer les entreprises, agir pour créer de la valeur sur le long terme et accélérer leur développement, telle est au quotidien la valeur ajoutée de l'IDI, partenaire de choix des entreprises auxquelles le Groupe apporte :

- une compréhension fine des enjeux et des besoins des dirigeants ;

- une grande souplesse permettant d'apporter une réponse adaptée à chaque situation particulière notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

L'INNOVATION : UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ QUI SE RÉINVENTE

Parce que la finance évolue et que les enjeux mondiaux d'hier ne sont jamais ceux d'aujourd'hui, l'IDI a depuis sa création placé au cœur de sa stratégie l'innovation. Le Groupe fait ainsi à bien des égards figure de pionnier : rachat par ses dirigeants, choix de la Bourse pour poursuivre son développement, financement d'entreprises technologiques, investissement dans les pays émergents.

Cette capacité d'innovation et de remise en cause permanente de ses acquis a permis à l'IDI de rester au fil des ans un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

LA RÉACTIVITÉ : DES DÉCISIONS RAPIDES POUR SOUTENIR LES PROJETS

Grâce à sa capacité d'exécution rapide, à la proximité et la stabilité de ses équipes d'investissement et de ses actionnaires et à son savoir-faire, l'IDI est en mesure de saisir rapidement les opportunités de développement.

Son statut de société d'investissement cotée lui confère une grande flexibilité dans l'approche des thèses d'investissement ou des décisions concernant les sociétés qui composent son portefeuille.

Fort d'un actionnariat stable et diversifié, l'IDI échappe à tout conflit d'intérêt et peut rapidement prendre et mettre en œuvre les décisions les mieux à même de créer de la valeur pour les entreprises qu'elle accompagne et pour tous ses actionnaires.

1.1.3 Notre métier

UNE PALETTE DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE D'UN MÉTIER UNIQUE : LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

À l'origine dédié à l'investissement en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises, le Groupe IDI a développé depuis près de 50 ans l'étendue de ses activités pour couvrir tous les métiers de l'investissement.

L'investissement pour compte propre

Une structure originale

Sa structure de société d'investissement cotée est un atout majeur dans le marché sur lequel le Groupe IDI intervient. Elle lui confère, par rapport aux fonds d'investissement, limités dans le temps et jugés sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi, de réels avantages compétitifs à l'achat, durant la période de détention et à la vente.

L'IDI est ainsi en mesure de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité, d'accompagner sur le long terme les entreprises et d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements à rentabilité élevée.

Une stratégie d'allocation d'actifs prudente et visant à diversifier les risques

Volontairement sélectif dans le choix de ses investissements, le Groupe IDI applique également des règles strictes en matière de montants unitaires investis et de levier sur ses acquisitions.

L'IDI pratique une politique de gestion de sa trésorerie raisonnable et a un endettement modéré.

Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché qui peuvent, selon les opportunités, inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans des classes d'actifs spécifiques.

L'investissement pour compte de tiers

Fort de son expérience d'investisseur pour compte propre, l'IDI a choisi, il y a plusieurs années maintenant, de mettre son savoir-faire au service d'autres investisseurs, démultipliant ainsi sa force de frappe, notamment à l'international. Ainsi, l'IDI investit dans les principaux pays émergents directement ou au travers de ses filiales IDI Emerging Markets S.A. (« IDI EM SA ») et IDI Emerging Partners (« IDI EM Partners ») qui gèrent 500 millions de dollars.

1.1.4 Notre expertise

UN SPÉCIALISTE DES PME AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR

Fidèle à ses origines et capitalisant sur son expérience, l'IDI a choisi de concentrer son activité sur le segment de petites et moyennes entreprises qui constituent le vivier des grands groupes du futur et contribuent fortement au dynamisme du tissu économique et à la croissance des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Les investissements réalisés permettent au portefeuille de l'IDI d'être diversifié en termes de secteurs : l'IDI investissant aussi bien dans

l'industrie que dans les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée.

En apportant aux PME son expertise sectorielle, managériale et en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques majeures (croissance externe, développement commercial, lancement de nouvelles activités), l'IDI agit en actionnaire professionnel actif et permet d'accélérer le développement des entreprises et de faire croître leur valeur sur le long terme.

1.1.5 Nos objectifs

UNE PERFORMANCE DURABLE PARMIS LES MEILLEURES DU MARCHÉ

Pour continuer à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, l'IDI poursuit sa stratégie reposant sur la diversification et la mutualisation de risques.

L'IDI entend :

- capitaliser sur son expertise des PME ;
- continuer à faire tourner son portefeuille en poursuivant sa politique de cession des actifs arrivés à maturité et en sélectionnant les opportunités d'acquisition d'entreprises en croissance organique forte ou par *build-up* et parfois des opérations complexes telles que MBI ou *carve out*.

1.1.6 Le Gérant et les équipes du Groupe IDI

Placées sous la direction de Christian Langlois-Meurinne, dirigeant et actionnaire du Groupe, les équipes de l'IDI regroupent des professionnels de l'investissement aux parcours et aux expertises complémentaires.

Le fait que les dirigeants actionnaires détiennent indirectement plus de 66 % du capital et des droits de vote de l'IDI et que les membres de l'équipe aient la possibilité de co-investir sur chaque investissement assurent un alignement d'intérêt avec l'ensemble des actionnaires.



DIRIGEANT ACTIONNAIRE

CHRISTIAN LANGLOIS-MEURINNE Président de Ancelle et Associés SAS Gérant-commandité de l'IDI

Ancien élève de l'École polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a près de 50 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été précédemment Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

COMITÉ EXÉCUTIF

En 2015, la gouvernance de l'IDI a évolué. Le Groupe IDI s'est doté d'un Comité Exécutif qui accompagne le Gérant, Ancelle et Associés, pour l'exercice de ses missions.

Ce Comité Exécutif regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de l'IDI et est ainsi constitué avec à sa tête Christian Langlois-Meurinne, dirigeant-actionnaire de l'IDI, entouré de Marco de Alfaro, *Partner*, Julien Bentz, *Partner* et Tatiana Nourissat, Secrétaire Générale.

Le Comité Exécutif de l'IDI est principalement chargé :

- d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et de toutes les mesures arrêtées par le Gérant ;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des activités de l'IDI ;
- d'émettre des propositions ou des recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Gérant ;
- d'arrêter les objectifs d'amélioration de la performance de l'IDI..

Les équipes d'investissement



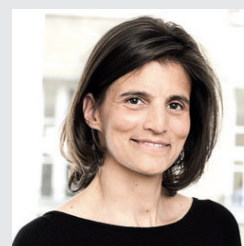
MARCO DE ALFARO Partner – Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un MBA de l'Insead, il a intégré le Groupe IDI fin 2004. Marco de Alfaro a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant en stratégie pendant 4 ans. Depuis 1991, il se consacre au *Private Equity*, d'abord pendant 9 ans au sein de TCR, fonds LBO, puis pendant 4 ans chez Seventure dont il a été Directeur Général.



JULIEN BENTZ Partner – Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un MBA de l'Insead, diplômé d'ESCP Europe, et de l'Université Paris Dauphine. Julien Bentz a près de 15 ans d'expérience d'investissement en fonds propres (LBO/capital-développement) et en mezzanine. Avant de rejoindre l'IDI en 2005, Julien Bentz a travaillé dans les domaines du conseil en stratégie au sein du cabinet Accenture et des fusions-acquisitions pour la banque d'affaires américaine Donaldson, Lufkin & Jeanrette.



TATIANA NOURISSAT Secrétaire général – Membre du Comité Exécutif

Titulaire d'un DEA de Droit des affaires et d'une MSG de l'Université de Paris Dauphine, Tatiana Nourissat assure la Direction Juridique, est en charge de la communication financière du Groupe, des relations investisseurs, de l'administration générale et du mécénat. Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions-acquisitions, elle a exercé pendant dix ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont huit au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004.

ÉQUIPE FONDS PROPRES D'IDI



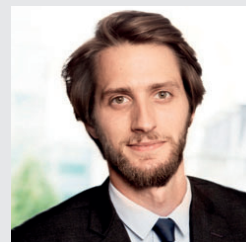
AUGUSTIN HARREL-COURTES
Directeur de Participations

Audencia-Nantes et Master 1 Droit des affaires, Augustin a rejoint l'IDI en octobre 2011. Avant de rejoindre l'IDI, Augustin a notamment exercé chez Edmond de Rothschild Investment Partners.



JONATHAN COLL
Directeur de Participations

Jonathan a rejoint les équipes du Groupe IDI en 2013 après plus de 3 années passées au sein des équipes de PwC Corporate Finance où il a accompagné de nombreux fonds d'investissement et *corporates* français et internationaux dans leurs problématiques d'acquisition, de cession, de levée de fonds ou encore de renégociation de dette. Jonathan est diplômé de l'ESSEC MBA (Grande École).



ARNAUD PIERUCCI
Chargé d'Affaires

Diplômé du Magistère Banque – Finance de l'Université d'Assas, Arnaud a rejoint les équipes du Groupe IDI en 2016 après 2 années passées au sein des équipes M&A de la banque d'affaires Leonardo & Co (NTX Partners) et une année au sein du fonds d'investissement Eurazeo PME.



JONAS BOUAOULI
Chargé d'Affaires

Diplômé de l'ESCP et titulaire d'un *Bachelor of Science* de HEC Lausanne, Jonas Bouaouli a rejoint les équipes de l'IDI en 2016. Il bénéficie d'expériences au sein des équipes d'investissement de JP Morgan et d'AltaFund. Par ailleurs, il a été impliqué dans divers projets entrepreneuriaux et suivi la chaire entrepreneuriat de l'ESCP.



MIREILLE HINAUX
Chef comptable

Titulaire d'un DECS de l'École nationale de commerce de Paris, Mireille exerce, depuis 1988, les fonctions de chef comptable au sein du Groupe, ayant travaillé auparavant pendant 6 ans dans un groupe de transport.

1.1.7 Le Conseil de Surveillance

PRÉSIDENTE

Luce GENDRY, Premier mandat le 30 juin 2008

Mme Gendry est, entre autres, *Senior adviser* chez Rothschild et Cie Banque.

VICE-PRÉSIDENT

FFP Invest, Premier mandat le 20 juin 2012

Représentée par M. Sébastien Coquard, *Head of Investments*.

MEMBRES

Allianz IARD, représentée par Jacques Richier, Premier mandat le 28 juin 2016

M. Richier est, entre autres, Président-Directeur général d'Allianz France.

Philippe Charquet, Premier mandat le 30 juin 2011

M. Charquet est, entre autres, Président de Generis Capital Partners SAS.

Gilles Étrillard, Premier mandat le 30 juin 2008

M. Étrillard est, entre autres, Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS).

Julie Guerrand, Premier mandat le 27 juin 2017

Mme Guerrand est, entre autres, Présidente de H51.

Tanya Heath, Premier mandat le 28 juin 2016

Mme Heath est Présidente de Tanya Heath Paris.

Aimery Langlois-Meurinne, Premier mandat le 30 juin 2008

M. Langlois-Meurinne est investisseur.

Iris Langlois-Meurinne, Premier mandat le 27 juin 2017

Mme Langlois-Meurinne est *Chief Marketing Officer Europe/Middle East/Africa/Latin America* de Ralph Lauren.

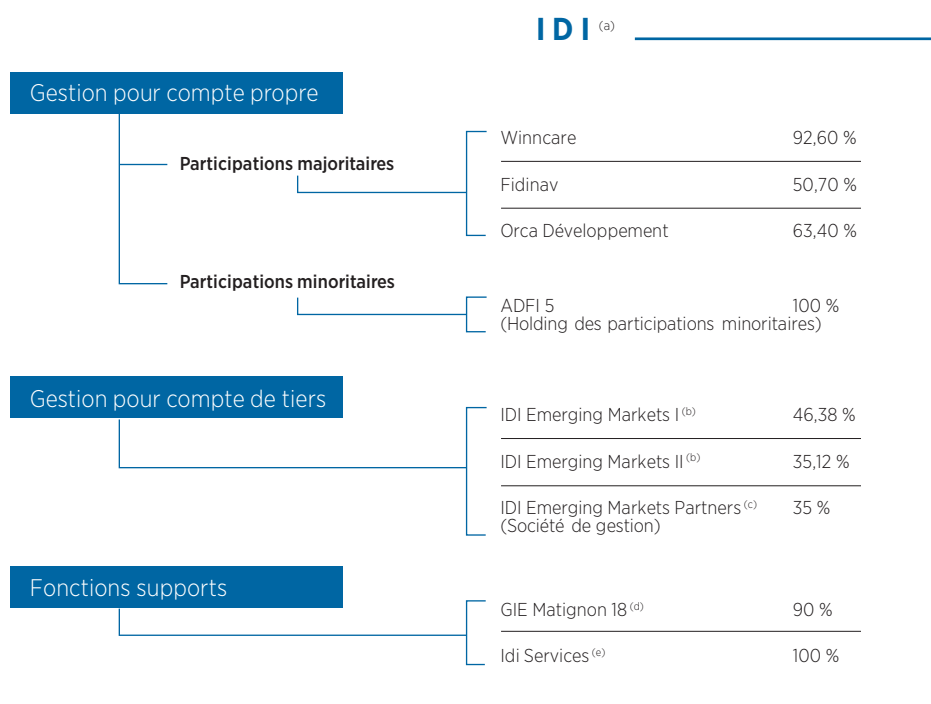
LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok, Premier mandat le 27 juin 2017

M. Chertok est, entre autres, Associé Gérant de Rothschild et Cie.

Domitille Méheut, Premier mandat le 26 juin 2014

Mme Méheut est Directeur d'Investissement de Phison capital.

1.1.8 Organigramme au 31 décembre 2018



- (a) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment B de NYSE Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital-investissement.
 (b) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de Private Equity de pays émergents. Cette société comprend deux compartiments, IDI Emerging Markets I et IDI Emerging Markets II.
 (c) IDI Emerging Markets Partners est une société de gestion qui gère, entre autres, le fonds IDI Emerging Markets.
 (d) Le GIE Matignon 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et Ancelle et Associés (10 % du capital et des droits de vote). Le GIE Matignon 18 compte 4 salariés.
 (e) IDI Services est une société à responsabilité limitée qui supporte une partie des frais généraux du Groupe.

L'actionnariat de l'IDI est détaillé en page 106 du document de référence. Le tableau des filiales et participations figure dans l'Annexe aux comptes sociaux, pages 92 et 93 du document de référence.

Les capitaux propres consolidés de l'IDI fin 2018 s'élèvent à 480,0 millions d'euros.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception de IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France.

Au sein du Groupe IDI (hors IDI Emerging Markets qui supportent ses propres coûts), les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI Services, qui refacturent leurs coûts aux autres unités.

DATE DE CRÉATION OU D'ACQUISITION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 106 du présent document de référence.
- ADFI 5 : création en octobre 2011.

- GIE Matignon 18 : création en décembre 2003.
 - IDI Services : création en novembre 1998.
 - IDI Emerging Markets : création le 28 mai 2008.
 - IDI Emerging Markets Partners : création en septembre 2012.
- IDI est membre de France Invest.

RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES DETTES ENTRE LES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI.

DIFFÉRENTS FLUX ENTRE IDI ET SES FILIALES

Les flux existant entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementées (pages 122 et 123 du document de référence).

1.2 L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Association pour l'accès à l'éducation et la transmission des savoir-faire AZE

Le Groupe IDI a pour la première fois en 2018, apporté son soutien à l'Association AZE, créée par Madame Sonia Perrin, qui a pour objet l'accès à l'éducation et la transmission du savoir-faire, le développement et le soutien de ses projets propres ainsi que ceux

d'ONG et d'associations à but non lucratif dans leur travail pour l'accès à l'éducation et à l'insertion professionnelle. Les missions de l'association sont destinées aux enfants et aux jeunes en détresse ou issus de familles vulnérables à Tuléar, dans le sud-ouest de Madagascar.



Poursuite de son soutien à la Cité de la Musique Philharmonie de Paris

L'IDI a poursuivi en 2018 son soutien au projet de démocratisation culturelle Démos (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), développé par la Philharmonie dans le cadre de ses missions éducatives et sociales, et centré sur la pratique musicale en orchestre. Il est destiné à des enfants ne disposant pas, pour des

raisons économiques, sociales et culturelles, d'un accès facile à la pratique de la musique dans les institutions existantes. Il s'agit d'enfants de 7 à 14 ans habitant dans des quartiers relevant de la « Politique de la Ville » ou dans des zones rurales éloignées des lieux de pratique.

1.3 CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS

1

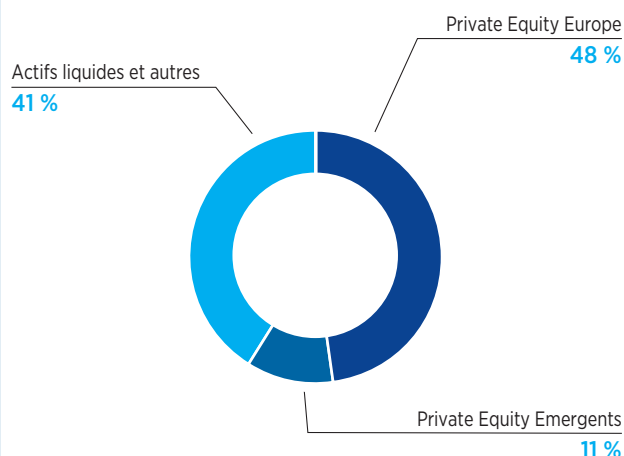
En 2018, l'ANR par action progresse de 15,48 % (après retraitement du dividende). Cette croissance provient essentiellement de la très bonne performance des sociétés du portefeuille de Private Equity Europe.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 480,0 millions d'euros, soit une augmentation de 23,40 millions depuis le 31/12/17. La trésorerie du Groupe augmente de 90,4 millions d'euros pour atteindre 110,4 millions d'euros fin 2018. L'IDI bénéficie en outre d'une ouverture de crédit de 15 millions d'euros (sans affectation particulière) non utilisée fin 2018 et d'une ligne de crédit de 30 millions d'euros, soumise à covenants, non tirée à la fin de l'exercice 2018.

Ainsi, au 31 décembre 2018, l'IDI dispose d'une capacité d'investissement propre de près de 215 millions d'euros (hors lignes de crédit disponibles pour 45 millions d'euros).

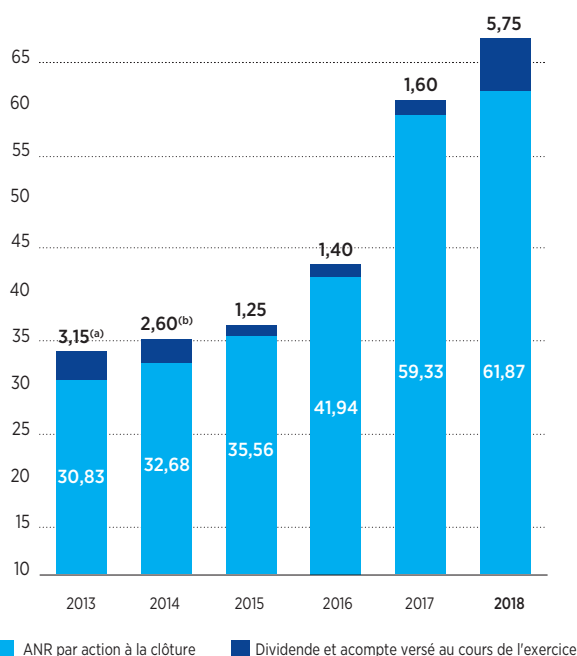
L'année 2018 a été exceptionnelle sur le plan des cessions avec 288 millions d'euros de produits de cession, principalement liés aux cessions d'Idinvest Partners, Financière Miro (holding d'Albingia) et Ambre Délice. Le Groupe a parallèlement investi 23 millions d'euros dans le *Private Equity Europe* (i) au titre de built up de sociétés de son portefeuille (croissance externe du Groupe Winnicare (Mangar Health), de Financière Eagle (Seca) ou (ii) par ré-investissement dans CFDP.

RÉPARTITION DE L'ANR



L'ANR au 31 décembre 2018 s'élève à 478,7 millions d'euros. Il est constitué de 59 % d'actifs de Private Equity diversifiés tant en termes de zones géographiques que de secteurs d'activité.

ANR PAR ACTION

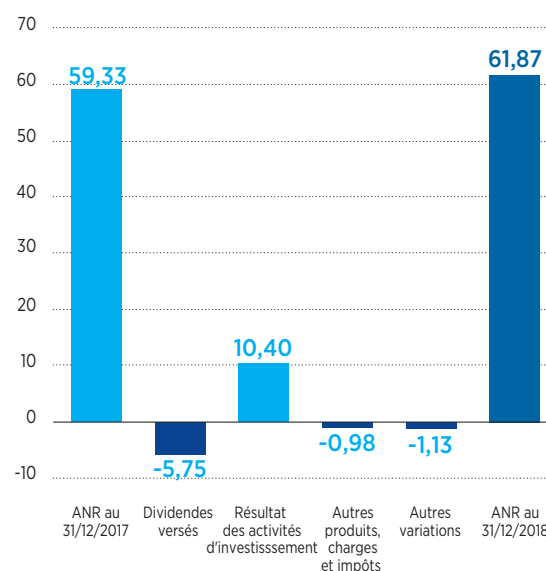


(a) dont 3 euros d'acompte sur dividendes 2013
(b) dont 1,6 euro d'acompte sur dividendes 2014

En 2018, l'IDI a versé un dividende de 5,75 euro (dividende exceptionnel inclus) représentant plus de 9 % de l'ANR.

Les informations relatives à la gestion du capital figurent pages 110 à 112 du présent document de référence.

ÉVOLUTION DE L'ANR PAR ACTION



1.4 CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE

Private equity France, LBO et capital-développement

LE MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

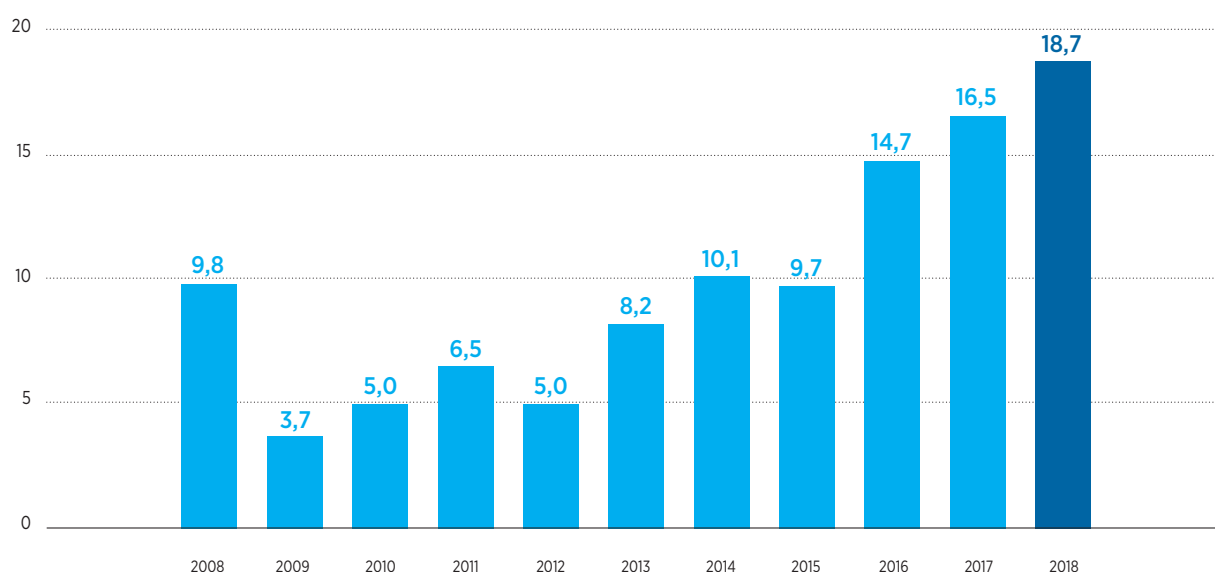
En 2018, les professionnels du capital-investissement français ont levé 18,7 milliards d'euros d'épargne mondiale, une hausse de 13 % par rapport à 2017. Ces capitaux seront majoritairement investis au cours des cinq prochaines années dans les entreprises françaises. Cette évolution confirme l'accélération de la croissance du marché français et le renforcement des investisseurs français pour l'ensemble des souscripteurs.

Un peu plus de la moitié des capitaux levés en 2018 proviennent d'investisseurs français. Ils totalisent 52 % du total de la levée en 2018 (vs 61 % de 2008 à 2017). En 2018, les fonds de pension et les caisses de retraite marquent une forte progression (+ 83 % vs 2017) mais aussi les fonds souverains, le secteur public, les personnes physiques et les *family offices*.

Levées de fonds (en millions d'euros)	2016	2017	2018	En %	Variation 2017-2018 en %
Assurances/mutuelles	3 054	3 288	3 035	16 %	- 8 %
Entités du secteur public, fonds souverains	2 704	2 803	3 573	20 %	27 %
Personnes physiques/family offices	2 213	2 311	2 811	15 %	22 %
Fonds de fonds	2 795	3 922	4 206	23 %	7 %
Caisses de retraites	1 764	1 581	2 899	16 %	83 %
Banques	1 416	1 550	1 091	6 %	- 30 %
Industriels	367	1 017	704	4 %	- 31 %
Autres	378	nc	nc	na %	na
TOTAL	14 691	16 472	18 319	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2018 – Présentation France Invest et Grant Thornton du 28 mars 2019.

LEVÉES DE FONDS (EN MILLIARDS D'EUROS)

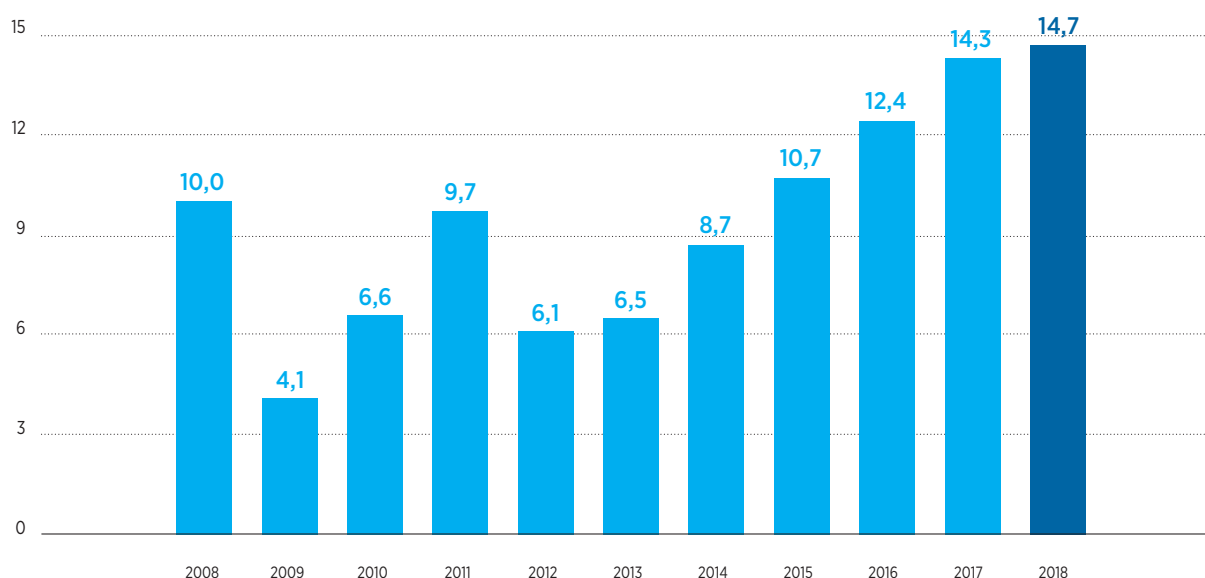


En 2018, les acteurs du capital-investissement français ont investi 14,7 milliards d'euros dans l'accompagnement et l'accélération d'entreprises engagées dans des projets de croissance. Il s'agit de la 6e année de croissance consécutive.

Investissements (en millions d'euros)	2016	2017	2018	En %	Variation 2017-2018 en %
Capital Transmission/LBO	7 621	9 882	9 612	65,34 %	- 2,73 %
capital-développement	3 853	3 153	3 454	23,48 %	9,55 %
Capital Innovation	874	1 223	1 619	11,01 %	32,38 %
Capital Retournement	47	19	25	0,17 %	24 %
TOTAL	12 395	14 276	14 710	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2018 – Présentation France Invest et Grant Thornton du 29 mars 2019.

INVESTISSEMENTS (EN MILLIARDS D'EUROS)



Le nombre de sociétés accompagnées par des investisseurs financiers atteint un nombre record puisqu'il atteint 2 200 contre une moyenne annuelle de 1 651 (+ 34 %) au cours de ces 10 dernières années.

Le nombre d'entreprises accompagnées augmente sur tous les segments.

Les tickets inférieurs à 5 millions d'euros représentent près de 80 % des investissements en nombre et 14 % de montants investis.

La stabilité de la localisation des entreprises se confirme ; elles sont basées en France à 84 %.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR MONTANT INVESTI

(en millions d'euros)	2016	2017	2018	En %	Variation 2017-2018 en %
< 1	314	382	349	2 %	- 9 %
de 1 à 5	1 340	1 578	1 638	11 %	4 %
de 5 à 15	1 672	1 798	2 373	16 %	32 %
de 15 à 50	2 666	2 672	3 240	22 %	21 %
de 50 à 100	2 021	2 127	2 588	18 %	22 %
> 100	4 382	5 719	4 522	31 %	13 %
TOTAL	12 395	14 276	14 710	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2018 – Présentation France Invest et Grant Thornton du 29 mars 2019.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS D'EUROS)

	2016	2017	2018	En %	Variation 2017-2018 en %
Industrie & Chimie	3 455	4 613	4 629	31 %	0 %
Biens de consommation	3 384	3 726	3 641	25 %	- 2 %
Services Financiers et de Transports	595	951	1 344	9 %	41 %
Médical & Biotech	1 911	2 272	1 995	14 %	- 12 %
Numérique	1 873	1 441	1 844	12 %	28 %
Telecom & Communication	629	177	815	6 %	360 %
Énergie	188	227	119	1 %	- 48 %
Autres secteurs	362	870	323	2 %	- 63 %
TOTAL	12 397	14 276	14 710	100 %	-

Source : Activité des acteurs français du capital-investissement en 2018 – Présentation France Invest et Grant Thornton du 29 mars 2019.

Enfin, le nombre des cessions est resté stable (1 532 cessions enregistrées vs 1 508 en 2017), et on constate une légère croissance en valeur (+ 2 % à 9,8 milliards d'euros), ce qui témoigne d'un marché vendeur.

Les principaux acteurs du capital-investissement

L'IDI continue de se distinguer par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir des opportunités dans un marché en constante évolution.

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, nous pouvons toujours citer :

- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs small-caps tels qu'Initiative et Finance, MBO Partenaires, Ekkio Capital, Ciclad, Argos... ;
- sur la partie supérieure, les fonds LBO France, Activa, 3i, Bridgepoint.

Private Equity pays émergents

L'activité de Private Equity pays émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2018 sont décrites page 21 du document de référence.

1.5 PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSIION EN 2018

1

Investissements et cessions de l'IDI

Profitant d'un marché favorable aux vendeurs, l'IDI a réalisé la cession de plusieurs participations dans de très bonnes conditions, pour un montant total de 287,7 millions d'euros.

C'est ainsi que l'IDI a notamment cédé sa participation dans :

- Idinvest Partners (société de gestion de portefeuille spécialisée dans le financement des PME Européennes) détenue depuis mai 2010 à Eurazeo pour une valeur de 100 % des titres de 325 millions d'euros, réalisant un TRI de 90 %, soit plus de 10 fois l'investissement ;
- Albingia (compagnie d'assurance spécialiste des risques des entreprises) détenue depuis novembre 2006 à Eurazeo et Financière de L'Elbe, les porteurs du projet réalisant un multiple de 8,5 fois l'investissement ;
- Ambre Delice (Isla Délice, marque pionnière du marché Halal) détenue depuis 2015 à Perwyn, réalisant un TRI de 36 %.

L'IDI a également réalisé la cession de sa participation dans (i) XO Hôtel, hôtel quatre étoiles situé dans le 17^e arrondissement de Paris et (ii) dans Domosys Finance (holding du groupe Mikit) détenue depuis 2007 à son management.

Enfin, 2018 a été une année préparatoire en matière d'investissement avec la réalisation de deux croissances externes pour les participations suivantes :

- groupe Alkan avec l'acquisition de la société française SECA Automatismes, spécialisée dans l'électronique et l'électromécanique civiles et militaires, permettant au groupe Alkan d'atteindre son objectif d'être un pôle européen d'excellence dans les équipements aéronautiques militaires et civils ;
- groupe Winnicare avec l'acquisition stratégique de Mangar Health, acteur majeur au Royaume Uni, qui fournit une gamme d'équipements d'assistance au levage et d'aide à la mobilité ;

et le renforcement de sa participation dans CFDP Assurances, spécialiste de la protection juridique.

1.6 L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI

1.6.1 Gestion pour compte propre

1.6.1.1 PRIVATE EQUITY EUROPE (INVESTISSEMENTS DIRECTS EN FONDS PROPRES)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Le Groupe cible des entreprises de 10 à 250 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis compris entre 5 et 34 millions d'euros par opération.

Sur le segment de marché du *Private Equity* France, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2018 sont :

1.6.1.2 LBO, ACQUISITIONS À EFFET DE LEVIER

Ateliers de France

INVESTISSEMENT DE
29,9 millions d'euros

Le groupe Ateliers de France (nouvelle dénomination de groupe Mériquet) est un leader international de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme. Le groupe est structuré autour de sept grands métiers : la peinture décorative, le staff et la dorure, le travail du marbre, la taille de pierre et maçonnerie, la serrurerie et ferronnerie, la boiserie, le métier d'ensemblier et la vente de peintures et de papiers peints. Ateliers de France travaille sur des chantiers de rénovations ou de constructions neuves en France et dans le monde, majoritairement pour des clients privés prestigieux, souvent étrangers, et pour l'État. Le groupe a vocation à poursuivre de nombreux projets de croissance externe en France et à l'étranger. Le groupe Ateliers de France a généré en 2018 près de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires, en hausse de 14 % par rapport à 2017. Le groupe est régi par l'esprit du compagnonnage et la transmission du savoir-faire français entre les employés, qui sont environ au nombre de 1170. L'IDI a d'abord investi en qualité d'actionnaire minoritaire lors d'une première opération de LBO menée en 2013 avant d'emmener en 2017, aux côtés de RAISE Investissement, un consortium d'investisseurs où figurent Tikehau Capital et BPI France pour une seconde opération de LBO, financée à plus de 60 % en fonds propres et le reste en dette senior, le management (composé d'une cinquantaine de cadres) conservant 30 % du capital.

Le groupe a poursuivi sa stratégie de diversification de son offre et de consolidation de son marché avec, en 2018, la réalisation de 5 opérations de croissances externes : Bronze de France/Baguès (serrurerie d'art, bronze d'ameublement et luminaires), Rémy Garnier/Dupont (serrurerie et ferronnerie), Socra (spécialiste de la restauration du patrimoine), Weldon et Ambiance Parquets (parqueterie).

Enfin, en mars 2019, le groupe Ateliers de France a signé un protocole exclusif pour le rachat à 100 % d'un groupe germano-autrichien spécialisé dans l'agencement et l'aménagement intérieur réalisant un chiffre d'affaires de près de 50,0 millions d'euros. En marge de cette opération, le ticket de l'IDI passerait à 31,0 millions d'euros.

Winnicare



INVESTISSEMENT TOTAL (COMPENANT
UN INVESTISSEMENT INITIAL ET DES OPÉRATIONS
DE CROISSANCE EXTERNE) DE

25 millions d'euros

Winnicare est l'un des principaux acteurs européen de la conception et fabrication de lits médicalisés, de matelas anti-escarres et de lève-patients dédiés aux personnes âgées, dépendantes et handicapées. Le groupe, qui compte près de 390 collaborateurs, est composé de quatre principales sociétés opérationnelles et sites de production, AskleSanté à Nîmes pour les matelas, Medicatlantic en Vendée pour les lits, Ergolet au Danemark et en Pologne pour les lève-patients, et enfin Mangar en Grande-Bretagne (acquisition fin 2018) pour des systèmes de levage par air motorisé. La société, qui devrait réaliser un chiffre d'affaires *pro forma* d'environ 75 millions d'euros pour l'exercice 2018/19 (en hausse de près de 4 % par rapport à l'exercice précédent à périmètre constant), s'adresse aux marchés en croissance du maintien à domicile, des établissements de soins pour personnes âgées (type EHPAD ou *nursing homes*), et des véhicules d'urgence médicalisés. Pour rappel, l'IDI est entré au capital de groupe Winnicare en 2014 (financement de l'opération à 51 % en fonds propres, et 49 % en dette senior).

Comme évoqué, Winnicare a donc poursuivi sa stratégie d'internationalisation de ses activités et d'élargissement de sa gamme de produits avec l'acquisition en décembre 2018 de Mangar Health Limited (spécialiste des solutions de lève-patients par air motorisé basé au Royaume-Uni). Cette 3^e opération de croissance externe confirme la capacité du groupe à se positionner comme un consolidateur naturel de son marché. À l'occasion de cette opération, le groupe a réalisé un refinancement auprès de son *pool* bancaire historique (levée d'une nouvelle dette senior).

Winnicare, avec le soutien de son actionnaire majoritaire IDI, continue de rechercher activement des cibles en Europe.

Fidinav



INVESTISSEMENT TOTAL DE

16,2 millions d'euros

Fin 2013, l'IDI a pris une participation majoritaire dans une joint-venture créée aux côtés de la famille Frangista. Cette famille a fondé en 1948 la société Franco Compania Naviera, spécialisée dans le transport maritime de vrac sec et en détient toujours le contrôle. La joint-venture détient deux navires (un navire d'occasion acquis en mars 2014 et l'autre neuf livré en mai 2015) spécialisés dans le transport de vrac sec et exploités par Franco Compania Naviera.



Groupe Orca

INVESTISSEMENT TOTAL
(COMPRENANT UN INVESTISSEMENT INITIAL
ET UN INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE) DE

23,2 millions d'euros

Créée en 1924, et implantée à Mouscron en Belgique, ORCA conçoit, produit et distribue des tissus techniques dans le monde entier. Ces tissus apportent des solutions composites souples aux acteurs des industries nautique, ferroviaire, aéronautique et de défense. Reconnue pour son excellence opérationnelle, ORCA emploie 100 personnes dans 5 pays (Belgique, USA, Italie, Russie et Chine) et a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de l'ordre de 40 millions d'euros, dont plus de 75 % hors de France et Belgique, principalement en Europe, en Asie et en Amérique. L'IDI a pris le contrôle du groupe en 2015 en investissant 20 millions d'euros en structurant une opération à effet de levier (financée à c. 55 % par une unitranche).

En 2017, le groupe ORCA a réalisé une opération de croissance externe majeure avec l'acquisition de la société Fait Plast. Fondée en 1965, et implantée à Brescia en Italie, Fait Plast est le leader européen de la production de films techniques thermoplastiques dédiés à une grande variété d'applications industrielles de niche (flocage et fonctionnalisation de vêtements sportifs, emballages techniques, applications médicales et paramédicales, etc.). Reconnue pour sa capacité à développer des solutions innovantes et à conquérir de nouveaux clients, Fait Plast emploie 100 salariés et a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de l'ordre de 45 millions d'euros.

Le financement de cette opération a été réalisé à travers une augmentation de capital souscrite par l'IDI à hauteur de 4 millions d'euros et son actionnaire minoritaire Cabestan Capital, accompagné par la structuration d'une nouvelle dette bancaire et la transformation de l'unitranche initiale en dette mezzanine.

Le groupe ORCA ainsi constitué est aujourd'hui le leader européen dans les tissus et films techniques avec un réseau de distribution mondial en réalisant un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 85 millions d'euros (+ 10 % par rapport à 2017) dans une quarantaine de pays. Le groupe emploie environ 200 salariés dont 25 dédiés à la R&D, et dispose de deux sites de production en Belgique (Mouscron) et en Italie (Brescia).

Alkan



INVESTISSEMENT DE

26,1 millions d'euros

Créé en 1923, Alkan conçoit, fabrique, commercialise et assure la maintenance de systèmes d'emport et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire.

Présent dans plus de 65 pays et fort de 170 collaborateurs, Alkan est leader sur son marché, réalise près de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires (+ 5 % par rapport à 2017) et équipe une soixantaine d'aéronefs dans le monde. La société s'associe à de nombreux partenaires comme Thales, Safran, Dassault Aviation, Embraer et Saab notamment en vue de développer des systèmes d'une fiabilité exemplaire.

L'IDI avait réalisé un investissement initial en 2014 en qualité d'actionnaire minoritaire (15 %) aux côtés de TCR Capital. En 2017, dans le cadre d'une nouvelle opération équilibrée (financée à 50 % par une unitranche), l'IDI a investi en qualité d'actionnaire minoritaire co-contrôlant aux côtés de groupe Chevrillon et du management du groupe. Fin 2018, Alkan a réalisé l'acquisition de Seca Automatismes, spécialiste dans l'électronique et l'électromécanique civile et militaire, participant ainsi à la consolidation du secteur de l'équipement aéronautique.

Dubbing Brothers



INVESTISSEMENT TOTAL DE

13 millions d'euros (12 millions d'euros initialement et 1 million d'euros complémentaire)

Créée en 1989, Dubbing Brothers offre des prestations de doublage pour le cinéma et la télévision, ainsi que des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo. Les plus grandes sociétés de production, de distribution et de diffusion, parmi lesquelles Disney, Warner, Sony Pictures, 20th Century Fox ou encore Netflix, accordent leur confiance depuis de nombreuses années au groupe. Avec des studios d'enregistrement en France, en Belgique, en Italie, en Allemagne (suite à l'acquisition de FFS en février 2019) et aux États-Unis, Dubbing Brothers est l'acteur majeur de l'industrie du doublage premium en Europe. En 2018, la société a réalisé un chiffre d'affaires *proforma* d'environ 60 millions d'euros.

Dans le cadre d'un processus de transition familiale, l'IDI et Pechel ont initialement investi afin de permettre la sortie des fondateurs et la montée au capital de leurs deux fils. En février 2019, un investissement complémentaire a été réalisé par l'ensemble des actionnaires financiers et managers pour financer l'acquisition d'un des leaders en Allemagne du doublage de films et séries, la société Film & Fernseh Synchron GmbH (FFS), présente à Berlin et Munich avec ses propres studios d'enregistrement.

Financement initial de l'opération : 45 % dette et 55 % capital.



CFDP Assurances

INVESTISSEMENT DE
6,5 millions d'euros

CFDP Assurances est le seul acteur indépendant sur le marché français de la protection juridique. Par son réseau d'intermédiaires, ses partenariats de longue date avec d'importants groupements ou fédérations et ses 40 sites dédiés à la haute proximité juridique regroupant plus de 180 personnes, CFDP Assurances facilite l'accès au droit et à la justice, en apportant conseils et expertise dans le règlement des litiges, et ce, depuis 70 ans. La compagnie connaît une croissance solide de son activité avec plus de 65,1 millions d'euros de primes acquises en 2018 (+ 4 % vs. 2017).

En 2016, dans le cadre d'une opération sans effet de levier, IDI, le groupe Chevrillon et les équipes d'Albingia avaient pris une participation minoritaire dans CFDP Assurances à parité avec les équipes de CFDP et la SCOR en investisseur minoritaire. En marge de la cession d'Albingia à Eurazeo en 2018, IDI, le groupe Chevrillon et Financière de Hambourg – regroupant M. Bruno Chamoin et des cadres d'Albingia – conservent au sein d'une nouvelle holding leur participation au capital de CFDP Assurances.



HEA Expertise

INVESTISSEMENT DE
8,3 millions d'euros

HEA Expertise, cabinet d'expertise-comptable créé en 2012, propose un accompagnement à l'ensemble des démarches administratives et comptables courantes pour les entreprises.

Adressant le segment des TPE et PME en France, le groupe propose des solutions hybrides combinant les meilleures pratiques de la profession à une approche digitale et dématérialisée.

Fort de près de 240 collaborateurs et 4 sites opérationnels répartis en France et à l'étranger, le groupe réalise en 2018 un chiffre d'affaires de près de 8 millions d'euros, en forte croissance.

L'IDI a investi en 2017 en qualité d'investisseur minoritaire aux côtés du management pour accompagner la croissance d'HEA Expertise.

Royalement Vôte Éditions



INVESTISSEMENT DE
2,9 millions d'euros

En 2018, Royalement Vôte Éditions, société rassemblant un consortium d'investisseurs composé de l'IDI et Artémis en co-contrôle et d'Audacia en minoritaire, a repris aux côtés du management le magazine Point de Vue fondé en 1945 et spécialisé dans l'actualité des familles royales et des personnalités d'exception. À ce titre s'ajoutent deux revues : *Images du Monde* et *Point de Vue Histoire*.

Le titre poursuit la tradition des numéros consacrés aux couronnements, mariages, naissances dans les familles royales et princières, tout en consacrant une grande partie de ses pages à la mode, à la haute joaillerie, à l'histoire, au patrimoine, à l'art de vivre et à la culture sous toutes ses formes.

En 2018, fort de ses 30 salariés, l'hebdomadaire réalise un chiffre de 25 millions d'euros et fait partie des 5 titres français les plus lus à l'étranger. Le magazine va continuer à se développer en renforçant sa digitalisation et l'internationalisation de sa diffusion.

Investissements réalisés depuis le 1^{er} janvier 2019



Group Label

INVESTISSEMENT DE
12,0 millions d'euros

Créé en 2010 par Emin Alaca, Group Label est devenu en quelques années un acteur important dans le e-commerce pour l'équipement de la maison. Regroupant plusieurs sites marchands de niche (labelhabitation.com, motorisationplus.com, radiateurplus.com, telecommandeonline.com ou encore coffrefortplus.com et poeeleaboismaison.com), le groupe s'est depuis 2016 également lancé dans la constitution d'un réseau national de show-rooms afin de soutenir la croissance de mistermenuiserie.com, sa nouvelle marque dédiée à la menuiserie aluminium sur mesure (portails, portes d'entrée, portillons, fenêtres, vérandas, etc.).

Dans le cadre d'une opération de capital-développement, sans effet de levier, l'IDI a pris une participation minoritaire en 2019 afin d'accompagner la très forte croissance du groupe (+ 32 % en moyenne entre 2015 et 2018) et la structuration de son réseau avec pour objectif de rapidement doubler le nombre de points de vente. À fin 2018, Group Label générait un chiffre d'affaires supérieur à 35,0 millions d'euros et employait plus de 180 personnes.

Formalian



INVESTISSEMENT DE
12,6 millions d'euros

Formalian est le leader de la formation aux métiers du bien-être en France et se positionne comme un consolidateur de ce marché en pleine professionnalisation. Au travers notamment de sa filiale - Institut de Formation à la Sophrologie (IFS) – Formalian dispense plus de 260 000 heures de formation chaque année à Paris et dans une dizaine de villes de province au travers de formations initiales certifiantes (titre RNCP) et de formations de spécialisation thématiques sur le métier de sophrologue. Par le biais d'une politique active de croissance externe, Formalian ambitionne de constituer un pôle d'excellence dans la formation aux différents métiers du bien-être.

En 2019, l'IDI a pris une participation majoritaire au capital de Formalian aux côtés du couple Aliotta, fondateurs de l'IFS, et des managers de l'Institut.

1.6.1.3 LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DIRECTES

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
Formaliam	Formation aux métiers du bien-être	2019
Group Label	Distributeur de produits dans le domaine du confort, de la sécurité et de la menuiserie aluminium	2019
Royalement Vôte Éditions	Magazine hebdomadaire	2018
HEA Expertise	Spécialiste des services administratifs et financiers à destination des PME françaises	2017
Dubbing Brothers	Acteur majeur de l'industrie du doublage en France	2016
CFDP Assurances	Protection juridique	2016
Groupe Orca	Conception de tissus techniques pour les industries nautique, ferroviaire, aéronautique et de défense	2015
Alkan	Conception, fabrication, commercialisation et maintenance de systèmes d'emport et d'éjection dans le domaine de l'aéronautique militaire	2014
Winnicare	Conception et fabrication de matelas anti-escarres et de lits médicalisés	2013
Fidinav	Acquisition de navires spécialisés dans le transport de vrac sec	2013
Ateliers de France	Spécialiste français de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme	2013

1.6.2 Gestion pour compte de tiers

IDI EMERGING MARKETS

Présentation

IDI Emerging Markets Partners (« IDI EM ») est un spécialiste du capital-développement dans les grandes zones émergentes (Inde, Chine, Amérique latine, Asie du Sud-Est, Afrique et Moyen-Orient) constitué en juin 2008 à l'initiative du Groupe IDI. Autorisée en tant que *Alternative Investment Fund Manager* (AIFM) en Europe, elle est présente à Luxembourg, Paris et Hong Kong et emploie 9 personnes.

Politique d'investissement

La stratégie d'IDI EM est d'acquérir des participations minoritaires dans le capital des petites et moyennes entreprises (« PME ») de pays émergents en quête de sources de capitaux stables pour financer leur forte croissance et disposant d'un modèle économique éprouvé. Les secteurs d'activité visés sont ceux liés à la consommation des classes moyennes émergentes.

Grâce à son expertise accumulée et un réseau local unique, IDI EM offre à ses investisseurs l'opportunité d'une exposition sécurisée sur une classe d'actif difficile d'accès à travers des fonds diversifiés (par zones et par type d'investissements).

Véhicules d'investissement

L'activité d'IDI EM s'articule principalement autour de trois véhicules d'investissement. Les deux premiers véhicules sont regroupés au sein de la société IDI Emerging Markets SA sous la forme de deux compartiments. Le premier compartiment (« IDI EM I ») est totalement investi et compte 26 participations actives. Le second

compartiment (« IDI EM II ») est également totalement investi et compte 9 participations actives. Le troisième véhicule (« IDI EM III ») a débuté sa période d'investissement au 1^{er} janvier 2014 qui s'est achevée au 31 décembre 2018. Il gère 80 millions de dollars (151 millions de dollars avec les co-investissements faits par ses investisseurs) et a investi dans 14 participations à fin 2018 pour un montant total de 63 millions de dollars.

Investissements réalisés en 2018

IDI EM dispose d'un flux d'affaires très important sur ses marchés, lui permettant d'analyser environ 200 dossiers par an. Au cours de l'exercice 2018, IDI EM a connu une très forte activité avec la conclusion de trois opérations :

- l'entrée au capital d'une société d'embouteillage et de distribution de sodas au Nigeria (dont IDI EM est membre du Conseil d'Administration) ;
- l'entrée au capital d'un fournisseur d'accès internet (fibre optique) au Brésil ; et
- un investissement secondaire dans un portefeuille diversifié en Chine et en Amérique latine.

Projets 2019

IDI EM lancera début 2019 un quatrième fonds dont la stratégie d'investissement sera similaire à celle de IDI EM III. L'équipe va également s' étoffer avec l'arrivée d'un associé senior qui renforcera la capacité de développement et d'investissement de la Société.

1.6.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers de l'IDI sont principalement constitués d'actifs liquides.

Dans le cadre de sa gestion de liquidité, l'IDI veille à appliquer une politique d'investissement et de placement diversifiée et équilibrée en termes de rendement, de risque et de liquidité.

L'IDI effectue ainsi des placements en actions ou obligations cotées (en direct ou au travers de fonds communs de placement diversifiés) ainsi que des placements dans des fonds de gestion alternatifs ayant des stratégies d'investissement privilégiant la liquidité.

Au 31 décembre 2018, le portefeuille d'actifs liquides de l'IDI s'élève à 105,5 millions d'euros.

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	24
2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE	24
2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT	24
2.2.1 Conseil de Surveillance	24
2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés	33
2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ	34
2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance	34
2.3.2 Rémunération de la Gérance et de ses dirigeants	35
2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité	36
2.3.4 Opérations conclues entre l'IDI et ses dirigeants	36
2.4 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	37
2.5 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	37
2.6 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES	37
2.7 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES	38

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE

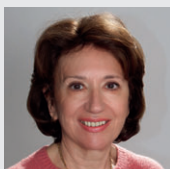
Conformément aux dispositions du point 16.4. du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, nous déclarons que l'IDI se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'adapté aux VAMPS (valeurs petites et moyennes) par MiddleNext dans une nouvelle édition en septembre 2016 (www.middlenext.com).

2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

2.2.1 Conseil de Surveillance

2.2.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est composé de onze membres dont cinq femmes.



Luce GENDRY

Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité d'Audit
Senior Adviser chez Rothschild et Cie Banque

Biographie

Luce Gendry a débuté au sein du groupe Générale Occidentale en tant que Secrétaire général puis Directeur Financier. Elle a ensuite rejoint le groupe Bolloré en tant que Directeur Général Adjoint puis la Banque Rothschild dont elle a été Associé-Gérant jusqu'à mi-2011.

Autres mandats

- *Chairman* de Cavamont Holdings Ltd
- Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild Martin Maurel
- Vice-Président et administrateur, Président du Comité d'Audit de Nexity
- Président du Comité Financier et d'Audit, administrateur de FFP
- Président du Comité Financier et d'Audit, membre du Conseil de Surveillance de Sucres et Denrées

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur de SFR Group

Née le 8 juillet 1949

1^{re} nomination :

30 juin 2008

Échéance du mandat :

AG 2020

Adresse :

23 bis avenue de
Messine, 75008 Paris

Nombre d'actions :

2 032

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %



FFP Invest, représentée par Sébastien COQUARD

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Membre du Comité d'Audit

Head of Investments de FFP, société d'investissement détenue majoritairement par les Établissements Peugeot Frères

Biographie

Avant de rejoindre FFP, Sébastien Coquard travaillait à la Direction des Investissements à long terme du groupe AGF (Allianz France) après avoir été dans les équipes d'*Equity Capital Markets* et de fusions-acquisitions d'Oddo et de financements structurés chez Paribas. Il a une maîtrise de gestion de l'université Paris-Dauphine et un DESS de l'IAE de Grenoble.

Autres mandats

- Membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets (société de droit luxembourgeois)
- Membre du Conseil d'Administration et du *Strategic & Advisory Committee* de Ciel Ltd (société de droit mauricien)
- Représentant permanent de FFP Invest au Conseil d'Administration de Lapillus II (OPCI)
- Administrateur de FFP Investment UK Ltd (société de droit anglais)

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Représentant permanent de FFP Invest au Conseil d'Administration et Membre du Comité d'Audit de IPSOS (Société anonyme à CA)
- Représentant permanent de FFP Invest au Conseil d'Administration de LT Participations (Société anonyme à CA)
- Représentant permanent de FFP Invest au Conseil de Surveillance de ONET (Société anonyme à CS)

Né le 24 avril 1975
(44 ans)

1^{re} nomination :
20 juin 2012

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

66 avenue Charles de
Gaulle, 92200 Neuilly
sur Seine

Nombre d'actions
détenues par
FFP Invest :

726 146

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %



Allianz IARD, représentée par Jacques RICHIER

Membre du Conseil de Surveillance

Président-Directeur général d'Allianz France et membre du Comité Exécutif

Biographie

DEA de Physique des matériaux, diplômé de l'INSA de Lyon (Institut national des sciences appliquées). Après une expérience de recherche au Laboratoire Lawrence à l'Université de Berkeley en Californie (USA), Jacques Richier effectue un MBA à HEC (Paris) en 1984.

Jacques Richier débute sa carrière dans l'industrie pétrolière (Coflexip) puis choisit le secteur des assurances en 1985, chez AZUR, où il exerce des responsabilités dans le domaine de l'informatique, de l'organisation et des systèmes de gestion avant de devenir Directeur Général, puis Président-Directeur général en 1998. Il rejoint ensuite Swiss Life en tant que Directeur Général en 2000, puis Président du Groupe en France en 2003, avant d'être nommé en 2008 Directeur Général d'AGF, puis en 2010, Président-Directeur général d'Allianz France. En 2014, il est également Président d'Allianz Worldwide Partners, société dédiée au B2B2C et en devient, en 2015, Président du Conseil de Surveillance.

Jacques Richier a été promu chevalier de la Légion d'honneur au 1^{er} janvier 2017.

Autres mandats

- Président-Directeur général de Allianz IARD et de Allianz Vie
- Président du Conseil d'Administration de Allianz Maroc
- Administrateur d'Allianz Africa et de Georgia Healthcare Group Plc
- Membre du Conseil de Surveillance d'Allianz Partners SAS et de Rothschild Martin Maurel

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Président de d'Allianz Partners SAS
- Président du Conseil de Surveillance de Allianz Partners SAS
- Président du Conseil d'Administration de AWP Health & Life SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co. et de Euler Hermes Group
- Administrateur d'Allianz Worldwide Care Limited (société de droit irlandais) et de AWP Health & Life SA

Né le 12 février 1955
(64 ans)

1^{re} nomination :
28 juin 2016

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

1 cours Michelet
CS 30051, 92076 Paris
La Défense Cedex

Nombre d'actions
détenues par
Allianz IARD :

381 000

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %



Philippe CHARQUET

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'Audit
Président de Generis Capital Partners SAS

Biographie

Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique, Philippe Charquet entame sa carrière comme consultant senior en audit informatique chez Accenture (1986-1989), puis il devient Gérant de MCM Intermarket Services, société de conseil financier (1989-1994). Ensuite, il exerce le mandat de Directeur Général du fonds Multimedia Investissements SA (1995-1998). Il fonde et devient Gérant de RQDI, société de conseil financier (1998-2003) puis exerce la Présidence de la société de gestion Viventures Partners SA (2003-2006). Il rejoint ensuite Tempo Capital Partners LLC à Londres dont il est *Managing Partner* (2006-2010). Actuellement Philippe Charquet est Président de Generis Capital Partners SAS.

Autres mandats

- Président de Voltaire SAS (France)
- Administrateur de Voltaire Ltd (UK)
- Gérant de Voltaire SARL (Luxembourg)
- Membre du Conseil de Surveillance de Voltaire SCA (Luxembourg)
- Membre du Conseil d'Administration de Telecom Santé (France)
- Membre du Conseil de Gérance de IDI Emerging Markets SA (Luxembourg)

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur de la société Cooee GmbH (Allemagne)
- Observateur au Conseil d'Administration de E-Trader Group Ltd (Royaume-Uni)
- Observateur au Conseil d'Administration de Creativity Software Ltd (Royaume-Uni)

Né le 8 septembre 1963
(55 ans)

1^{re} nomination :

30 juin 2011

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

51 rue de Bellechasse,
75007 Paris

Nombre d'actions :

0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %



Gilles ÉTRILLARD

Membre du Conseil de Surveillance
Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement – LFPI (SAS)

Biographie

Ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures : Maître des requêtes au Conseil d'État (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur Financier (1987), Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe Sovac. Fonctions actuelles : membre du CAE (depuis 2004), Associé-Gérant de Lazard Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (de 1997 à 2009), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), Revue française d'économie (Directeur Fondateur).

M. Étrillard a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 100 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.

Autres mandats

- Président et administrateur de LFPI SA
- Membre du Conseil d'Administration de LFPI Asset Management SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de CCA International SA
- Représentant de LFPI SAS : membre du Conseil de Surveillance de Explinvest SAS ; membre du Comité de Surveillance de Time Hôtels SAS ; membre du Conseil d'Administration de Global Lifting Partners
- Administrateur de LFPI Gestion SAS et LFPI Reim SAS Membre du Comité de Surveillance de : Finaper 1 SAS Gérant de : Capinvest, Foncière LFPI Italia SARL, Doro Investments SARL, Financière Varatedo.
- Co-Gérant de : FLE SARL, FLE Holdco SARL, FLE Holdco II, FLE GmbH, Kasinvest SARL, Valinvest SARL, LFPE SARL, Emergentinvest SARL.
- Membre du Conseil de FLE SA.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Président et Directeur Général de Fonds Partenaires Gestion (SA) et de Melinotel (SA)
- Président de Topazholding (SAS)
- Membre du Comité de Surveillance de Finaper 1 (SAS) et Holgat (SAS)
- Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS)
- Membre et Président du Conseil de Surveillance de Explinvest (SAS)
- Représentant de La Foncière LFPI
- Président de Soparfin (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), et Soparfon (SAS), (Gérante de sociétés civiles de gestion immobilière)

Né le 2 septembre 1957
(61 ans)

1^{re} nomination :

30 juin 2008

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

24-26 rue Ballu,
75009 Paris

Nombre d'actions :

1

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

0 %



Julie GUERRAND

Membre du Conseil de Surveillance
Président de H51

Biographie

Julie Guerrand est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et stratégies industrielles, obtenue à l'université Paris IX-Dauphine. Elle a travaillé au sein du département Affaires financières de Rothschild & Cie (1998 à 2006) puis était Directrice de Participations chez Paris Orléans (2007 à 2011). Elle a travaillé chez Hermès International entre 2011 et avril 2017 comme Directrice du *Corporate Development*, puis comme Directrice Générale Adjointe - Finances et Organisation du pôle Hermès Cuir Précieux. Elle est administratrice de sociétés certifiées (ASC France) par l'IFA et Sciences Po depuis 2014.

Autres mandats

- Membre du Conseil de Surveillance d'Hermès International
- Membre du Conseil de Surveillance de Les Domaines Barons de Rothschild (Lafite)

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur de Vie et Véranda Groupe
- Administrateur de 28-30-32 Faubourg Saint-Honoré

Née le 26 février 1975
(44 ans)

1^{re} nomination :

27 juin 2017

Échéance du mandat :

AG 2020

Adresse :

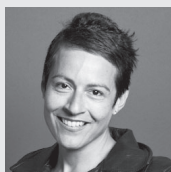
24, rue de Varenne
75007 Paris

Nombre d'actions :

0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %



Tanya HEATH

Membre du Conseil de Surveillance
Présidente de Tanya Heath Paris

Biographie

Diplômée de l'ESCP Europe (*Master of Business/Bac + 5*), de Norman Patterson (*Master of International Affairs*) et de Trinity College, Université de Toronto (Bachelor of Arts), Tanya Heath entame sa carrière en France comme consultant chez Gemini Consulting (1998-2000), puis occupe plusieurs postes en marketing et business développement dans des *start-up* NTC (Active Telecom, Xcalia, and Jware Technologies, 2000-2006). En parallèle, Tanya crée et enseigne pendant 8 ans un cours sur l'innovation de rupture à Centrale Paris (2000-2008). Elle rejoint ensuite Rainmakers Private Equity, intermédiaire Américain dans le capital-risque, en tant que VP pour la France (2006-2008). En 2009, elle fonde Concept Footwear Solutions qui crée et commercialise sous la marque TANYA HEATH Paris, société qui commercialise la première chaussure multi-hauteur avec talons amovibles au monde. Tanya en est actuellement la Présidente.

Autres mandats

Néant

Née le 25 octobre 1970
(48 ans)

1^{re} nomination :

28 juin 2016

Échéance du mandat :
AG 2019

Adresse :

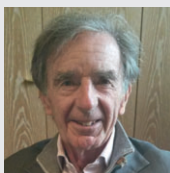
114 rue Michel-Ange
75016 Paris

Nombre d'actions :

0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %



Aimery LANGLOIS-MEURINNE

Membre du Conseil de Surveillance
Investisseur

Biographie

Ancien élève de l'ENA, Directeur Adjoint au groupe Paribas (1971-1983), *Managing Director* et membre du Comité Exécutif d'AG Becker Paris à New York (1983), *Managing Director* de Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), Directeur Général de Parfinance (1987-1990), administrateur et Vice-Président-Directeur général (1990-1998) de Parfinance et administrateur Directeur Général de Pargesa Holding SA (1990-2010).

Autres mandats

- Administrateur de la Banque Éric Sturdza SA (Suisse)

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Administrateur et Président de Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas)
- Administrateur et Président puis Vice-Président d'Imerys (France)
- Administrateur de Pargesa Holding SA (Suisse)
- Administrateur de Société de la Tour Eiffel SA (France)
- Administrateur de Louis Dreyfus Commodities Holdings BV (Pays-Bas)
- Administrateur de El Sturdza Strategic Management (Guernsey)
- Membre du Conseil de Surveillance de PAI Partners (France)

Né le 27 mai 1943
(75 ans)

1^{re} nomination :

30 juin 2008

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

6 rue Jean-Gabriel
Eynard, CH 1205
Genève, Suisse

Nombre d'actions :

100

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

0 %



Iris LANGLOIS-MEURINNE

Membre du Conseil de Surveillance
Chief Marketing Officer Europe/Middle East/Africa/Latin America de Ralph Lauren

Biographie

Diplômée de l'ESCP Europe et d'un MBA à l'INSEAD, Iris débute sa carrière dans l'industrie des biens de consommation chez l'Oréal (2000-2006) où elle exerce des responsabilités marketing et devient chef de groupe chez Lancôme. Elle rejoint ensuite le groupe LVMH (2007-2009) dans la branche Vins et Spiritueux chez Hennessy. En tant que *Luxury Marketing Group Manager*, elle contribue à l'expansion de la marque en Chine. Depuis 2009, elle travaille au sein du groupe Ralph Lauren où elle exerce actuellement le rôle de Chief Marketing Officer pour la zone Europe/Moyen-Orient/Afrique/Amérique latine. Elle dirige le marketing, media et communication pour tous les canaux de distribution (*Retail, Wholesale, Ecommerce, Outlets*) et est en charge de la transformation digitale. Elle fait également partie du Comité de Direction pour cette région et l'Asie.

Autres mandats

Néant

Née le 9 juillet 1976
(42 ans)

1^{re} nomination :

27 juin 2017

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

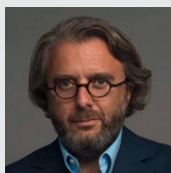
32 Kildare Terrace
W2 5LX Londres –
Grande Bretagne

Nombre d'actions :

0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

66 %



LIDA SAS, représentée par Grégoire CHERTOK

Membre du Conseil de Surveillance
Associé Gérant de Rothschild et Cie

Biographie

Administrateur non-exécutif et indépendant, Grégoire Chertok est diplômé de l'Essec en 1988 et a complété sa formation par un diplôme d'analyse financière de la SFAF en 1990 et un MBA de l'Insead en 1993.

Grégoire Chertok a rejoint Rothschild & Cie Banque en 1991 et en est Associé-Gérant depuis 2000. Il est membre du Comité de Direction de Rothschild Martin Maurel, membre du Comex de Rothschild & Cie et co-Président du Comité Exécutif mondial de la banque d'affaires du groupe Rothschild. Il a participé à de nombreuses transactions et opérations financières pour de grands groupes industriels français en tant que banquier conseil. Il a accompagné dans leur développement en France et à l'étranger des groupes comme Engie, Casino, Bouygues, Accor, Suez ou Kering. Il intervient dans le cadre d'opérations de croissance externe ou de financements structurés, aussi bien pour des groupes du CAC 40 que pour des PME. Il a été membre du Conseil d'Analyse Économique auprès du Premier Ministre de 2006 à 2010. Dans ce cadre, il a co-rédigé en 2009 un rapport sur le financement des PME. Il est membre fondateur du *Think Tank* Fondapol dont il est Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Autres mandats

- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil de Surveillance de Banyjay Group
- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil d'Administration de Luxempart et de UGC

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Les Petits Chaperons Rouges (LPCR)
- Représentant permanent de GC GFA SARL au Conseil de Surveillance de Financière LOV

Né le 6 avril 1966
(53 ans)

1^{re} nomination :

27 juin 2017

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

62 rue Vaneau
75007 Paris

Nombre d'actions :

7 650

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %



Domitille MEHEUT

Membre du Conseil de Surveillance
Directeur d'Investissement de Phison Capital

Biographie

Diplômée de l'ESCP, Domitille Méheut commence sa carrière comme consultante senior dans le département transaction services d'Arthur Andersen (1996-1999), puis elle devient manager en fusions-acquisitions chez Natixis (1999-2000) et chez HSBC (2000-2002). Elle rejoint ensuite Nobel, groupe HSBC comme Directeur d'Investissement (2002-2006) puis Exane comme Gérant pour compte propre (2007-2008). Elle est depuis 2008 Directeur d'Investissement de Phison Capital.

Autres mandats

Néant

Née le 8 septembre
1973 (45 ans)

1^{re} nomination :

26 juin 2014

Échéance du mandat :
AG 2020

Adresse :

3 rue Bixio
75007 Paris

Nombre d'actions :

0

Taux d'assiduité
aux Conseils de
Surveillance :

100 %

Monsieur Ambroise Huret a, pour des raisons personnelles, démissionné de son mandat à l'issue du dernier Conseil de Surveillance du 8 novembre 2018 avec effet immédiat. Il ne sera pas remplacé. En outre, le mandat de Madame Tanya Heath viendra à échéance lors la prochaine Assemblée Générale, il sera proposé de ne pas le renouveler. Le Conseil de Surveillance sera ainsi composé de dix membres (contre onze jusqu'à présent).

2.2.1.2 INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance comprend une part significative de membres indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le Code MiddleNext : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus pour qualifier l'indépendance ont été les suivants :

- ne pas avoir été ou être salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son Groupe, au cours des cinq dernières années ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son

Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;

- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux comptes de l'entreprise.

Il est précisé que M. Gilles Étrillard remplit chacun des critères énoncés ci-dessus. Les conventions réglementées autorisées par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2014 le concernant ne remettent pas en cause cette opinion. Plus spécifiquement, dans le cadre de l'opération WinnCare, LFPI a souscrit la dette mezzanine après une mise en concurrence auprès de plusieurs mezzaneurs. Gilles Étrillard a souscrit à travers sa holding personnelle Financière Varatedo dans le cadre d'un plan de co-investissement offert aux équipes de LFPI sur tous les dossiers d'investissement. Nous avons eu la confirmation par la directrice juridique de LFPI que la proportion souscrite par Financière Varatedo était la même que sur tous les autres dossiers d'investissement LFPI. Aucun droit particulier n'a été donné à la Financière Varatedo dans le cadre du dossier WinnCare par rapport aux autres membres de l'équipe LFPI ayant co-investi dans ce dossier ou par rapport à LFPI. L'IDI n'a pas eu de relations d'affaires avec LFPI autre que celle avec WinnCare.

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil de Surveillance, leur qualité d'indépendance (ou pas) et leur appartenance (ou pas) au Comité d'Audit.

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant	Début du 1 ^{er} mandat	Échéance du mandat en cours	Années de présence au Conseil	Comité d'Audit
Luce GENDRY, <i>Senior Adviser</i> de Rothschild et Cie Banque	Oui	30/06/08	AG 2020	10	Présidente
FFP Invest, représentée par Sébastien COQUARD, <i>Head of Investments</i>	Oui	20/06/12	AG 2021	6	Membre
Allianz IARD, représentée par Jacques RICHIER, Président-Directeur général	Oui	28/06/16	AG 2020	2	
Philippe CHARQUET, Président de Generis Capital Partners	Non	30/06/11	AG 2020	7	Membre
Gilles ÉTRILLARD, Président de LFPI SAS	Oui	30/06/08	AG 2020	10	
Julie GUERRAND, Présidente de H51	Oui	27/06/17	AG 2020	1	
Tanya HEATH, Présidente de Tanya Heath Paris	Oui	28/06/16	AG 2019	2	
Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Investisseur	Non	30/06/08	AG 2020	10	
Iris LANGLOIS-MEURINNE, <i>Chief Marketing Officer Europe, Middle East, Africa, Latin America</i> de Ralph Lauren	Non	27/06/17	AG 2020	1	
LIDA SAS, représentée par Grégoire CHERTOK, Associé Gérant de Rothschild et Cie	Oui	27/06/17	AG 2020	1	
Domitille MEHEUT, Directeur d'Investissement de Phison Capital	Oui	26/06/14	AG 2020	4	

Ainsi la proportion des membres du Conseil de Surveillance indépendants est supérieure au tiers des membres, ce qui est conforme au Code de gouvernance d'entreprise Middenext.

2.2.1.3 LIENS FAMILIAUX ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU À SES MEMBRES

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe ci-après :

- Aimery Langlois-Meurinne qui est le frère de Christian Langlois-Meurinne ;
- Philippe Charquet qui est le gendre de Christian Langlois-Meurinne ;
- Iris Langlois-Meurinne qui est la fille de Christian Langlois-Meurinne.

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document de référence.

Représentation des salariés

Compte tenu de l'absence de Comité d'Entreprise ou de délégués du personnel, et qu'à la connaissance de l'IDI les salariés ne détiennent pas 3 % du capital de l'IDI, il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant, contrairement à la recommandation du Code MiddleNext, dans la mesure où le Gérant est une personne morale dotée d'un seul mandataire social, son Président. Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009. Il n'existe pas d'autre comité. La taille de l'IDI ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier la mise en place d'autres comités.

Le Comité d'Audit se compose de Mme Luce Gendry, qui en est la Présidente, et de MM. Sébastien Coquard et Philippe Charquet. Mme Tatiana Nourissat est secrétaire.

Chacun des membres du Comité d'Audit a été nommé en considération de son expertise et/ou de son indépendance, en particulier la Présidente du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la Secrétaire Générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

1.1 Production et communication de l'information comptable et financière :

- examen de la méthode de détermination de l'ANR,
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
- les provisions sur titres de participations,
- les engagements hors bilan,
- la revue des communiqués financiers.

1.2 Gestion des risques et contrôle interne :

- revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- revue des principaux risques et des litiges.

1.3 Activité du Comité d'Audit :

- autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes ;

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
- l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation,
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

En 2015, le Comité d'Audit a revu le règlement du Conseil de Surveillance qui a été adopté lors du Conseil de Surveillance du 28 avril 2015.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Les membres du comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2018, le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises, le 15 mars, le 9 avril et le 11 septembre. Les Commissaires aux comptes ont participé à toutes les réunions.

Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention lors d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ses membres disposent d'informations non encore rendues publiques.

Détention d'actions

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 juin 2009, les membres du Conseil de Surveillance ne sont plus tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

Évaluation du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois :

25 avril 2018

- Approbation du procès-verbal des Conseils de Surveillance du 14 et du 27 novembre 2017
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (27 juin 2018 à 10 h 00) :
 - présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
 - projets de résolutions
- Compte rendu d'activité du 1^{er} trimestre 2018 :
 - ANR de l'IDI au 31 mars 2018
- Réexamen des conventions réglementées
- Questions diverses :
 - communiqué de presse
 - évaluation des travaux du Conseil de Surveillance

18 septembre 2018

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 25 avril 2018
- Activité au 1^{er} semestre 2018
- Comptes au 30 juin 2018 et rapport financier semestriel
- Faits significatifs depuis le 1^{er} juillet 2018 et perspectives
- Communiqué de presse
- Évaluation des travaux du Conseil de Surveillance
- Questions diverses

8 novembre 2018

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 18 septembre 2018
- Information financière trimestrielle (troisième trimestre 2018)
- Questions diverses :
 - projet de communiqué
 - calendrier des réunions

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 80,55 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la Gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que les membres du Comité Exécutif, la secrétaire générale, qui fait partie du Comité Exécutif, et la chef comptable. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre

du jour (notamment : document de référence, compte rendu sur l'activité et les résultats).

Pour l'exercice 2018, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Jetons de présence

Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle à titre de jetons de présence.

Cette rémunération est versée, depuis l'exercice 2016, en fonction de la participation effective des membres.

La répartition des jetons entre les membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017 a décidé l'attribution d'une somme globale de 114 000 euros aux membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017 et les exercices suivants, à charge pour le Conseil de Surveillance d'en définir la répartition.

Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance :

- aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un Organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ;
- il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés

2.2.2.1 PRÉSENTATION DE LA GÉRANCE, EXPERTISE ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU DIRIGEANT DU GÉRANT

Ancelle et Associés est l'unique Gérant et l'unique Associé commandité de l'IDI.

Son mandataire social est :

Christian Langlois-Meurinne

Né le 24 décembre 1944 et demeurant 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte

Sociétés sœurs :

SAS :

Président de Ancelle et Associés

Président de Financière Bagatelle (anciennement dénommée ADFI 3)

Président de ADFI 5

Membre du Conseil de Surveillance de Orca Développement

Membre du Comité Stratégique de WinnCare

Membre du Comité de Surveillance de Royalement Vôtre Éditions

Représentant permanent de ADFI 5 en qualité de Vice-Président du Comité de Surveillance de Méridet Stratégie Développement

GIE :

Administrateur unique de GIE Matignon 18

Gérant :

SCI LMA

SCI Gavroche

Audiris EURL

SA de droit étranger :

Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets (Luxembourg).

Christian Langlois-Meurinne, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : représentant permanent de Ancelle & Associés au Conseil d'Administration de IDI Asset Management, Gérant de la SCI Alban, Président de OGI Alban, administrateur d'Albingia, membre du Comité de Surveillance de Financière Miro, Président du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners, Président de ADFI 6.

Christian Langlois-Meurinne est le seul mandataire social de Ancelle et Associés.

2.2.2.2 DÉCLARATION DU DIRIGEANT DU GÉRANT ET ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Christian Langlois-Meurinne n'a jamais été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1. de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, Christian Langlois-Meurinne n'a pas fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ;

- il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian Langlois-Meurinne et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance ou Christian Langlois-Meurinne concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur éventuelle participation dans le capital social de l'IDI ;
- il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la Gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt résultant du fait que le Gérant est également Associé commandité et Associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et convention de compte-courant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document de référence.

2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les jetons de présence versés par l'IDI aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2018 représentent un montant global brut de 98 000 euros, répartis à hauteur de 12 000 euros pour le Président, de 8 000 euros pour chacun des membres, et de 4 000 euros pour chacun des membres du Comité d'Audit et 6 000 euros pour le Président du Comité d'Audit.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance au cours des deux derniers exercices sont les suivantes :

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

	Montants versés au cours de l'exercice 2017	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Mandataires sociaux non dirigeants		
Mme Luce GENDRY, Présidente		
Jetons de présence	12 000	12 000
Autres rémunérations (présidence du Comité d'Audit)	6 000	6 000
FFP Invest, Vice-Président		
Jetons de présence	8 000	8 000
Autres rémunérations (Comité d'Audit)	4 000	4 000
ALLIANZ IARD		
Jetons de présence	8 000	8 000
Autres rémunérations	0	0
M. Philippe CHARQUET		
Jetons de présence	8 000	8 000
Autres rémunérations (Comité d'Audit)	4 000	4 000
M. Gilles ÉTRILLARD		
Jetons de présence	4 000	0
Autres rémunérations	0	0
Mme Julie GUERRAND		
Jetons de présence	6 667	8 000
Autres rémunérations	0	0
Mme Tanya HEATH		
Jetons de présence	8 000	8 000
Autres rémunérations	0	0
M. Ambroise HURET		
Jetons de présence	6 667	8 000
Autres rémunérations	0	0
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE		
Jetons de présence	4 000	0
Autres rémunérations	0	0

	Montants versés au cours de l'exercice 2017	Montants versés au cours de l'exercice 2018
Mme Iris LANGLOIS-MEURINNE		
Jetons de présence	4 000	8 000
Autres rémunérations	0	0
LIDA SAS		
Jetons de présence	6 667	8 000
Autres rémunérations	0	0
Mme Domitille MEHEUT		
Jetons de présence	8 000	8 000
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	98 000	98 000

Il est précisé que c'est Alain Chagnon, puis Sébastien Coquard, représentant de FFP Invest, qui ont perçu le montant relatif aux jetons de présence en 2017 et Sébastien Coquard en 2018 et Jacques Richier, représentant de ALLIANZ IARD, en 2017 et 2018.

2.3.2 Rémunération de la Gérance et de ses dirigeants

RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE

L'article 18 des statuts prévoit que le Gérant reçoit une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum est versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel est versé dès que les comptes consolidés ont été approuvés.

Au cours de l'exercice 2018, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 6 188 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2018 (1 611 milliers d'euros), d'autre part à un complément au titre des résultats 2017 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2018 (14 milliers d'euros), et en outre un complément dû estimé au titre des résultats 2018 (4 563 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2019.

Au cours de l'exercice 2019, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 653 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et recevra une somme d'environ 42 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2018 après approbation des comptes 2018 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2017, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 7 698 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2017 (1 576 milliers d'euros) et d'autre part à un complément, approuvé par l'Assemblée Générale de juin 2018, de 6 122 milliers d'euros au titre des résultats 2017.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU GÉRANT (EN MILLIERS D'EUROS)

2017	7 698
2018	6 131
2019 (avant complément)	1 653

ADHÉSION AUX RECOMMANDATIONS DU CODE SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil de Surveillance a, lors de ses séances du 28 avril 2009 et du 28 avril 2015, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledent.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU GÉRANT

Le premier mandat de Christian Langlois-Meurinne, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI, a commencé le 14 octobre 2002, a été renouvelé le 24 juin 2008 et le 27 juin 2014 et expirera à l'AGO statuant sur les comptes de 2019.

Au cours des exercices 2016, 2017 et 2018, ni l'IDI ni les sociétés qu'elle contrôle, n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne. Par contre, Ancelle et Associés lui a versé les rémunérations suivantes :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS (EN EUROS) ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

	Exercice 2016		Exercice 2017		Exercice 2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	577 500	577 500	577 500	577 500	577 500	577 500
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature	voiture	voiture	voiture	voiture	voiture	voiture
TOTAL	577 500	577 500	577 500	577 500	577 500	577 500

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
X ^(a)		AXA		X ^(b)			X

(a) Contrat de travail IDI suspendu.

(b) Uniquement si reprise du contrat de travail IDI et en ce cas, ce sont les dispositions de la Convention collective des sociétés financières qui s'appliquent.

2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité

En sa qualité de seul Associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 703 614 euros à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cependant, compte tenu de l'absence de bénéfice distribuable au niveau de l'IDI, aucun dividende ne sera versé à l'Associé commandité au titre de l'exercice 2018, et ce, conformément à l'article 36 des statuts de l'IDI.

DIVIDENDE VERSÉ À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

(EN EUROS)

2017 (au titre de l'exercice 2016)	minimum 1 673 943
2017 (au titre de l'exercice 2016)	complément 152 517
2018 (au titre de l'exercice 2017)	minimum 1 685 912
2018 (au titre de l'exercice 2017)	complément 2 620 318
2019 (au titre de l'exercice 2018)	0
2019 (au titre de l'exercice 2018)	0

2.3.4 Opérations conclues entre l'IDI et ses dirigeants

IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Les conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

2.4 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société.

2

2.5 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2018, la proportion des femmes membres du Conseil de Surveillance est de 45 % conforme aux termes de la loi du 27 janvier 2011.

2.6 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES

Ces éléments figurent en pages 53, 104 et s.

2.7 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES

Capital autorisé et non émis : N/A

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital)

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée et échéance	Pourcentage maximal du capital	Utilisation
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de ses entités liées	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	38 mois 28 août 2019	2 %	132 000 actions *
Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2017	24 mois 27 juin 2019	10 %	
Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat autorisé : 70 euros)	Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2018	18 mois 27 janvier 2020	10 %	
Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2018	24 mois 27 juin 2020	10 %	

* Sous réserve de la réalisation de conditions décrites p. 47 du document de référence.

3.1	LES COMPTES CONSOLIDÉS	40
3.1.1	Principales données consolidées	40
3.1.2	Commentaires	40
3.2	LES COMPTES SOCIAUX	42
3.3	ACTIF NET RÉÉVALUÉ	42
	Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)	42
	Évaluation des parts de l'Associé commandité	43
	Évolution de l'ANR par action	44
3.4	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 ET DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE RÉSERVE	45
3.5	PERSPECTIVES FINANCIÈRES	46
3.6	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS	46
3.7	PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	46
	Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI	46
	Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance	46
3.8	SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	47
	Contrats d'intéressement et de participation	47
	Bons de souscription d'actions	47
	Actions gratuites	47
	Options d'achat d'actions	47
	Options de souscription d'actions	47
	Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe	48
	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	48
3.9	CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	49
3.9.1	Procédures de contrôle interne	49
3.9.2	Gestion des risques	51
3.10	CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS SON PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION – INSTALLATIONS SEVESO ET PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	54

3

RAPPORT DE GESTION

3.1 LES COMPTES CONSOLIDÉS

3.1.1 Principales données consolidées

(en milliers d'euros)	2017	2018
Résultat opérationnel	145 096	61 480
Résultat avant impôt	143 541	59 428
Charge d'impôt (produit)	- 139	8 687
Résultat net	143 402	68 115
Résultat net part du Groupe	143 402	68 115
Résultat net dilué par action part Groupe (en euros)	19,94	9,42
Immobilisations corporelles/incorporelles	602	590
Immobilisations financières	486 528	597 720
Stocks et Créances	9 052	10 468
VMP et disponible	20 073	110 448
TOTAL ACTIF/PASSIF	516 255	719 226
Capitaux propres part Groupe	456 577	480 012
Intérêts minoritaires	8	8
Provisions pour risques et charges	4 409	4 622
Dettes financières	30 622	225 248
Autres dettes	24 639	9 336

3.1.2 Commentaires

NORMES IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.

L'IDI applique la norme IFRS 10 qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Au 31 décembre 2018, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés.

L'ensemble du portefeuille d'investissement de l'IDI est évalué à la juste valeur par le compte de résultat conformément aux normes IFRS 10 et IFRS 9.

BILAN

a) À l'actif

Fin 2018, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat s'élèvent à 597,8 millions d'euros dont 1,5 million d'euros de montants souscrits et non encore libérés. L'augmentation de 111,2 millions d'euros du portefeuille s'explique par :

- des acquisitions pour 159,4 millions d'euros ;
- des cessions et remboursements pour 118,3 millions d'euros ; et
- les variations de valeur pour 70,1 millions d'euros.

Les autres actifs et la trésorerie s'élèvent à 121,4 millions d'euros, dont :

- 0,6 million d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- 4,8 millions d'euros d'autres actifs, non courants, 5,6 millions d'euros de créances courantes ;
- 25,2 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) et 85,2 millions d'euros de disponibilités (voir paragraphe Financement ci-dessous).

b) Au passif

Les capitaux propres s'élèvent à fin 2018 à 480 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges sont de 4,6 millions d'euros.

Les dettes d'exploitation et autres passifs s'élèvent à 234,6 millions d'euros, elles concernent principalement des dettes financières intragroupe auprès de filiales détenues à 100 % (Financière Bagatelle et ADFI 5) pour 225,2 millions d'euros, les engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds *private equity* pour 1,5 million d'euros et un impôt différé de 1,8 million d'euros.

RÉSULTAT

L'exercice 2018 se solde par un bénéfice net consolidé de 68,1 millions d'euros.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 61,5 millions d'euros dont :

- 75 millions d'euros au titre du résultat des activités d'investissement ;
- - 13,7 millions d'euros au titre des autres produits et charges de l'activité ordinaire.

Le résultat des activités d'investissement se compose de :

- 0,2 million d'euros de plus-values nettes réalisées sur cession de titres ;
- 70,2 millions d'euros de variation de juste valeur sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- 4,8 millions d'euros de revenus du portefeuille d'actifs financiers dont 0,6 million d'euros d'intérêts et 4,2 millions d'euros de dividendes.

Le résultat financier s'élève à - 2,5 millions d'euros.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscal et de l'impôt différé passif est négatif de 1,5 million d'euros.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

La situation nette part du Groupe est passée de 456,6 millions d'euros fin 2017 à 480 millions d'euros fin 2018, soit une augmentation de 23,4 millions d'euros. Celle-ci résulte, d'une part, des dividendes versés en 2018 (- 45,6 millions d'euros) et d'autre part du résultat de l'exercice (68,1 millions d'euros), de la variation de l'autocontrôle (- 0,2 million d'euros), et du traitement en consolidation de la provision pour attribution d'actions gratuites en capitaux propres (1,1 million d'euros).

FINANCEMENT

Sur l'exercice, la trésorerie du Groupe augmente de 90 millions d'euros passant de 20 millions d'euros à fin 2017 à 110 millions d'euros fin 2018.

La variation de trésorerie s'explique notamment par :

- les flux nets concernant les investissements soit - 43,3 millions d'euros dont - 159,4 millions d'euros pour les acquisitions du portefeuille d'investissement, 112,9 millions d'euros pour les cessions et remboursements et 3,2 millions d'euros pour les intérêts et dividendes encaissés ;
- des avances financières intra groupe pour 194,7 millions d'euros ;
- des revenus et charges liés à la trésorerie et au financement pour - 2,2 millions d'euros ;
- les dividendes distribués pour - 45,6 millions d'euros ;
- les flux générés par les coûts d'exploitation et la fiscalité soit - 13,6 millions d'euros.

En plus de la trésorerie dont il dispose, l'IDI bénéficie d'une ouverture de crédit de 15 millions d'euros (sans affectation particulière) lui permettant de créer un effet de levier, non utilisée au 31 décembre 2018.

Le Groupe IDI dispose aussi d'une ligne de crédit de 30 millions d'euros, soumise à *covenants*, et non utilisée au 31 décembre 2018.

DÉLAIS DE PAIEMENT

Les montants dus par l'IDI à ses fournisseurs s'établissent à 5,31 millions d'euros contre 6,35 millions d'euros fin 2017. Sur ce montant :

- 5,28 millions d'euros correspond à des factures à recevoir contre 6,35 millions d'euros en 2017 ;
- les factures non échues sont de 0,03 million d'euros contre 0 million d'euros en 2017.

Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite loi LME.

3.2 LES COMPTES SOCIAUX

BILAN

a) À l'actif

Fin 2018, les immobilisations corporelles sont de 0,7 million d'euros.

Les immobilisations financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 270,3 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 115,4 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

À cela s'ajoutent 5,5 millions d'euros de créances.

b) Au passif

Les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 154,8 millions d'euros fin 2018, contre 209,9 millions d'euros fin 2017. Cette baisse de 55,1 millions d'euros correspond essentiellement au résultat négatif de l'exercice 2018 (- 9,5 millions d'euros) augmenté du dividende 2017 versé aux actionnaires de l'IDI (45,6 millions).

La provision pour risques est portée à 5,3 millions d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 232,7 millions d'euros, dont essentiellement :

- 225,2 millions d'euros de dettes financières principalement des dettes financières intragroupe auprès de filiales détenues à 100 % (Financière Bagatelle et ADFI 5) ;

- 6 millions d'euros d'autres dettes (fournisseurs, créiteurs divers, etc.) ;

- 1,5 million d'euros de titres restant à libérer.

RÉSULTAT

Le résultat net comptable n'est pas représentatif de la qualité du portefeuille de l'IDI et de ses performances. En effet, contrairement aux normes comptables IFRS, la comptabilité sociale ne prend en compte que les dépréciations sur titres, mais n'intègre pas les plus-values latentes. De plus, les sociétés du portefeuille cédées en 2018 l'ont été au travers de filiales détenues à 100% par l'IDI. Le produit de cession de ces participations est comptabilisé dans le résultat consolidé de l'IDI.

L'exercice 2018 se solde par une perte nette de - 9,5 millions d'euros. Elle provient des éléments suivants.

Le résultat courant est négatif de - 10,2 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de - 13,2 millions d'euros (contre - 13,6 millions en 2017), alors que le résultat financier est positif de 3 millions d'euros.

De son côté, le résultat exceptionnel est négatif de - 0,8 million d'euros.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat fiscal d'intégration est créditeur et s'élève à 1,5 million d'euros.

3.3 ACTIF NET RÉÉVALUÉ

Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les lignes directrices d'évaluation de l'IPEV. Il est déterminé en réévaluant le portefeuille d'investissements de l'IDI sur la base des méthodes suivantes :

a) Titres non cotés

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b) Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période. Une décote peut être appliquée dans le cas où un bloc d'actions n'est pas immédiatement cessible. Cette décote est calculée le cas échéant sur la base des volumes d'échanges habituels de la valeur.

c) Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Évaluation des parts de l'Associé commandité

RAPPORT D'ASSOCIÉS EN FINANCE – 2 AVRIL 2019

Philippe Leroy, Président, 4/8 rue Daru, 75008 Paris

Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 40 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Les statuts de l'IDI (ci-après le « Groupe » ou la « Société ») prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs (457 347 euros).

Selon les statuts, ce montant est indexé tous les ans sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les douze derniers mois (TMO). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas pour quatre exercices : 2000, 2010, 2016 et 2017. Au titre de 2018, le dividende minimal correspondant à l'indexation sur le TMO s'établirait à 1 703 614 euros, tandis que le résultat du calcul correspondant à 3 % du résultat consolidé avant impôt correspondrait à un dividende revenant à l'Associé commandité légèrement supérieur, à 1 782 840 euros. Toutefois, le dividende 2018 ne sera pas versé à l'Associé commandité, le résultat social d'IDI étant une perte.

Sur demande de la Gérance de l'IDI, Associés en Finance procède à l'évaluation des parts de l'Associé commandité, la valeur de cet élément financier étant l'une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI. Cette évaluation porte sur les droits financiers liés à l'existence du dividende précipitaire défini ci-dessus, mais ne valorise pas les droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite.

Le présent document correspond à l'évaluation financière de ces parts de l'Associé commandité au 31 décembre 2018. Pour rappel, cette valeur s'élevait au 31 décembre 2017 à 30,0 millions d'euros.

En conformité avec les méthodologies utilisées dans les rapports précédents d'Associés en Finance, cette évaluation est conduite, d'une part, du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liée à l'existence d'un dividende précipitaire, et, d'autre part, du point de vue de l'Associé commandité via la valeur financière de ses dividendes futurs.

Évaluation en dilution implicite (point de vue de l'actionnaire commanditaire)

Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'actionnaire commanditaire, qui subit une dilution du fait de l'existence d'un dividende précipitaire revenant à l'Associé commandité. Cette dilution se calcule en rapprochant la valeur des dividendes passés

de l'Associé commandité de la totalité des dividendes et plus-values latentes.

En valeur actualisée à fin 1999, les actionnaires commanditaires ont reçu sur la période 2000 à 2018 des dividendes à hauteur de 70,7 millions d'euros, et bénéficient d'une plus-value latente de 55,6 millions d'euros, soit 126,3 millions d'euros au total. Les dividendes de l'Associé commandité s'élèvent sur une base comparable à 11,6 millions d'euros. Ces derniers représentent donc 8,4 % de la rentabilité globale (11,6 millions d'euros divisés par 11,6 millions d'euros plus 126,3 millions d'euros).

La valeur des parts de l'Associé commandité s'élève donc selon cette méthode à 40,1 millions d'euros (correspondant à 8,4 % de 478,7 millions d'euros, montant de l'ANR 2018 communiqué par IDI).

Évaluation par les flux prévisionnels (point de vue de l'Associé commandité)

Dans cette méthode, la valorisation est menée du point de vue de l'Associé commandité en considérant la valeur financière de ses dividendes futurs.

Elle repose, d'une part, sur l'hypothèse de dividendes futurs croissant à un rythme conforme au taux d'indexation des dernières années, et, d'autre part, sur l'utilisation d'un taux d'actualisation cohérent avec le risque encouru par l'Associé commandité.

Taux d'actualisation

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital-investissement, le taux de rentabilité exigé, c'est-à-dire le taux d'actualisation de ses dividendes prioritaires espérés, doit tenir compte du coût du capital de l'IDI.

Celui-ci est déterminé à partir du modèle Trival® d'Associés en Finance. Dans ce modèle, le coût des fonds propres prend en compte, pour chaque société, l'ensemble des risques subis par les actionnaires et est aussi fonction de la taille et liquidité en Bourse de la Société.

Compte tenu de ces éléments d'analyse, et sur la base de la moyenne calculée au cours du second semestre 2018 des paramètres de marché issus du modèle Trival, le coût des fonds propres de l'IDI s'établit à 8,49 % et se décompose de la manière suivante, en tenant compte des primes de risque et primes d'illiquidité spécifiques du titre :

TABEAU 1 : COÛT DES FONDS PROPRES IDI À FIN DÉCEMBRE 2018

	Sur la base des paramètres de marché en moyenne sur 6 mois à fin 2018
Coût des fonds propres du marché	7,23 %
Prime de risque spécifique IDI (pour un risque de 1,02)	0,17 % = 8,26 % (1,02 – 1,00)
Prime d'illiquidité spécifique IDI (pour un coefficient d'illiquidité de 1,86)	1,09 % = 1,28 % (1,86 – 1,00)
COÛT DES FONDS PROPRES APRÈS IMPÔT	8,49 %

Source : Associés en Finance.

Ce taux de 8,49 % pour IDI se compare à un taux de 7,23 % pour l'ensemble du marché actions de la zone euro sur la même période. Ces taux sont en hausse sensible par rapport à leurs niveaux en fin d'année 2017, en raison du recul des marchés actions en 2018, et plus particulièrement au dernier trimestre de l'année, particulièrement heurté en Bourse. C'est la raison pour laquelle les primes de marché sont retenues en moyenne sur le second semestre 2018, et non sur les seuls trois derniers mois de l'année. Les calculs menés à fin 2017 faisaient ressortir un coût des fonds propres à 7,63 % pour IDI et 6,32 % pour le marché actions dans son ensemble.

Valeur des flux prévisionnels

La valeur future des dividendes préciputaires pour l'Associé commandité est fonction, selon la formule classique dite de « Gordon Shapiro », de leur croissance attendue et du taux d'actualisation décrit précédemment. La croissance attendue doit tenir compte du dividende minimal indexé (soit une indexation liée à l'évolution en 2018 du TMO de 1,0 % et de 0,96 % en moyenne sur les quatre dernières années entre 2015 et 2018), mais aussi du fait que des dividendes complémentaires peuvent être versés en fonction du niveau de résultat atteint par IDI ⁽¹⁾. La mise en œuvre du dividende complémentaire a conduit, en moyenne depuis 1991, à un dividende précipitaire réellement payé supérieur de 11,3 % au dividende minimal indexé. Ce phénomène de dividende complémentaire lié à la réalisation de résultats de la Société en croissance s'est accéléré sur les dernières années, comme le montre la concentration des dividendes complémentaires sur les années les plus récentes (trois sur quatre dividendes complémentaires ont été générés depuis l'année 2010). Le dividende précipitaire a ainsi été supérieur au dividende minimal indexé de 14,35 % en moyenne sur quinze ans (sur la base du total des dividendes distribués) et de 19,9 % en moyenne sur dix ans. L'accélération d'une croissance du résultat d'IDI au-delà de la simple indexation conduit à prendre en compte une majoration du dividende de l'Associé commandité au titre du dividende complémentaire basée sur une hypothèse prudente de 14,35 %, égale à la moyenne constatée depuis quinze ans.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'indexation est fonction de l'évolution du taux TMO, c'est-à-dire un taux d'intérêt constaté sur le marché primaire des obligations privées. Ces taux sont actuellement à des niveaux qui demeurent particulièrement bas, dans un contexte où la Banque Centrale Européenne continue de mener une politique monétaire accommodante. La moyenne sur quatre ans des taux TMO

est ainsi, à 0,96 %, à son niveau minimal depuis au moins dix ans. Les anticipations de marché prévoient dès lors une remontée des taux d'intérêt, comme en atteste par exemple la courbe des taux TEC. Le taux TEC 10 ans s'établissait à fin décembre 2018 à 0,7 %, et la courbe des taux TEC permettait de constater une anticipation de remontée des taux à dix ans à 1,8 % dans dix ans, et à 2,4 % dans vingt ans. De ce fait, une hypothèse de remontée des taux obligataires de 0,5 % est retenue dans les calculs qui suivent.

La formule de Gordon-Shapiro est ainsi appliquée en tenant compte des éléments suivants : le dividende minimal 2018, majoré de 1,0 % au titre de l'indexation 2018, la prise en compte d'une majoration sur le long terme de 14,35 % liée au dividende complémentaire, un taux d'indexation égal à 0,96 % (sa moyenne sur les quatre dernières années) et une hypothèse de remontée des taux obligataires de 0,5 % se répercutant sur le taux TMO.

Dans ces conditions, la valeur du droit au dividende précipitaire s'établit à 28 millions d'euros. Ce résultat concerne néanmoins un droit sur des flux futurs qui n'est ni arbitrageable sur le marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles. Une décote doit donc être appliquée par référence à celle pratiquée sur les actifs réputés peu liquides, qui est ici retenue à 20 %. La valeur obtenue après décote s'établit alors à 22,4 millions d'euros.

Conclusion

Les travaux menés par Associés en Finance ont pour objet de valoriser les droits financiers de l'Associé commandité de l'IDI liés à l'existence d'un dividende précipitaire. Ils ne portent pas sur l'évaluation des droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni sur les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite.

Les deux approches mises en œuvre, la première, factuelle et historique, la seconde, prospective, indiquent une fourchette de valeur de ces droits financiers de 22,4 millions d'euros à 40,1 millions d'euros. Nous retenons comme valeur à fin décembre 2018 le milieu de cette fourchette, soit 31,25 millions d'euros. Cette valeur est en progression de 4,2 % par rapport à la valorisation de 30,0 millions d'euros obtenue à fin décembre 2017. Cette progression est nettement inférieure à la variation en 2018 de 15,5 % de l'ANR revenant aux actionnaires Commanditaires (calculé ici en corrigeant de la distribution en 2018 d'un montant de 5,75 euros par action). »

Le responsable du document de référence atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des Annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses.

Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans IDI.

Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2018 estimé à 478,7 millions d'euros, est réparti entre :

Part des commandités	31,2
Part des commanditaires	447,5

(1) Comme rappelé dans le paragraphe I, et conformément aux statuts d'IDI, le dividende de l'Associé commandité est égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur au dividende minimal indexé sur le TMO.

La valeur de l'ANR par action a donc été calculée sur 7 231 810 actions soit :

7 221 562	actions existantes à fin 2018
- 37 452	actions propres à fin 2018
+ 47 700	dilution potentielle liée au plan d'attribution d'actions gratuites à fin 2018

7 231 810

L'ANR par action à fin 2018 est ainsi de 61,87 euros. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2017 (59,33 euros) diminué du dividende 2017 (5,75 euros), soit 53,58 euros, ce qui fait donc ressortir une croissance de 15,48 % sur la période.

3.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 ET DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE RÉSERVE

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre Société (Ancelle et Associés) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1^{er} janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 703 614 euros à compter du 1^{er} janvier 2017, qui s'applique au titre de l'exercice 2018. Un complément de 79 226 euros devrait être ajouté à ce montant pour atteindre 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôt (part du Groupe). Cependant, compte tenu de l'absence de bénéfice distribuable au niveau de l'IDI, aucun dividende ne sera versé à l'Associé commandité au titre de l'exercice 2018, et ce conformément à l'article 36 des statuts de l'IDI.

Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions qui seront en autocontrôle au moment de la distribution seront annulés) **un dividende de 1,90 euro par action** pour les actionnaires commanditaires. Le dividende représente 3,07 % de l'actif net réévalué (ANR) par action à fin 2018.

Dans la mesure où le résultat de l'IDI au titre de l'exercice 2018 est déficitaire et le report à nouveau insuffisant pour verser le dividende à l'Associé commandité et aux Associés commanditaires, il est proposé à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 36 dernier alinéa des statuts de l'IDI, de prélever le dividende des Associés commanditaires sur la réserve « Primes et *boni* de fusion ».

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat social déficitaire de l'exercice 2018 comme suit (*en euros*) :

Report à nouveau antérieur	115 575
Perte nette de l'exercice	- 9 515 001
SOIT UN REPORT À NOUVEAU APRÈS AFFECTATION DE	- 9 399 426

Il sera proposé de mettre en distribution une partie de la réserve « Primes et *boni* de fusion » comme suit :

Primes et <i>boni</i> de fusion	107 523 340
Dividende ordinaire aux Associés commanditaires (1,90 € par action)	13 720 967,80
SOLDE DU POSTE PRIMES ET BONI DE FUSION	93 802 372,20

Le dividende, prélevé sur la réserve « Primes et *boni* de fusion », sera mis en paiement le 4 juillet 2019. Ce dividende, pour les personnes qui renonceraient au prélèvement forfaitaire unique, est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (<i>en euros</i>)	Dividende
2015	1,40
2016	1,60
2017	5,75*

* Dont 1,75 euro de dividende ordinaire et 4 euros de dividende exceptionnel (*en ce compris la distribution de réserve*).

3.5 PERSPECTIVES FINANCIÈRES

L'IDI affiche une nouvelle fois une croissance de son ANR (+ 15,48 %). Après une année forte en cessions de sociétés de son portefeuille, l'IDI a procédé à plusieurs investissements fin 2018, d'autres ont été réalisés début 2019. De nombreuses opportunités sont actuellement étudiées par l'équipe d'investissement.

Le Gérant propose à l'Assemblée Générale de décider le versement d'un dividende ordinaire de 1,90 euro par action au titre de 2018,

représentant 3,07 % de l'ANR, en ligne avec ses objectifs, qui serait payé par prélèvement sur les réserves conformément à la possibilité offerte par l'article 36 des statuts.

Les efforts engagés pour réduire la décote du titre par rapport à l'ANR et accroître sa liquidité se poursuivent.

3.6 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS

Au cours du premier trimestre 2019, la valeur des actifs est restée stable. L'ANR au 31 mars 2019 s'établit à 62,56 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). Cette évolution intègre la revalorisation des actifs cotés.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'IDI a eu une forte activité d'investissement. En particulier :

- IDI a pris une participation minoritaire dans Group Label, acteur du e-commerce exploitant notamment le réseau MisterMenuiserie.com avec un investissement en fonds propres de 12 millions d'euros ;
- IDI a investi dans le secteur du bien-être en prenant une participation majoritaire au sein de Formalian, holding qui détient l'Institut de Formation à la Sophrologie, et ce, aux côtés

de l'équipe de fondateurs Catherine et Sébastien Aliotta et des actuels dirigeants ;

- IDI, PECHTEL et les dirigeants de la société The Dubbing Brothers Company ont contribué au financement de l'acquisition de Film & Fernseh Synchron (FFS), un des leaders allemands du doublage de films et séries TV, qui constitue une croissance externe stratégique majeure pour le groupe Dubbing Brothers, lui permettant de conforter sa position de leader européen du doublage.

Enfin, l'IDI a signé un protocole exclusif avec les actionnaires de Freeland Group en vue de son entrée au capital du leader des services aux indépendants, pour un investissement en fonds propres de près de 21 millions d'euros.

3.7 PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés (autres que celles acquises dans le cadre des plans d'actions gratuites, voir page suivante du document de référence) ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 1 116 929 actions représentant 1 843 177 droits de vote au 31 décembre 2018.

Le mandataire social du Gérant personne morale ne détient pas d'actions IDI.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2018 figure pages 24 et s. du document de référence.

3.8 SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Bons de souscription d'actions

Néant.

Actions gratuites

En vertu de la délégation de compétence votée par les actionnaires le 28 juin 2016 (14^e résolution), le Gérant a décidé la mise en œuvre de deux programmes d'attribution gratuite d'actions.

Le premier plan, adopté le 29 juillet 2016, a permis l'acquisition définitive par ses bénéficiaires de 12 000 actions gratuites.

Le second plan, adopté le 30 décembre 2016, bénéficie à six salariés (notamment les membres du Comité Exécutif autres que Christian Langlois-Meurinne) avec obligation de co-investissement.

Afin de pouvoir bénéficier du programme, chaque salarié concerné devra détenir, au plus tard le 31 décembre 2017, un nombre d'actions IDI déterminé pour chaque catégorie de bénéficiaire et conserver ce nombre jusqu'à la date d'appréciation du critère de performance (fin de la période d'acquisition). Cette condition de co-investissement porte sur un total de 40 000 actions de l'IDI pour l'ensemble du plan.

Pour autant qu'ils soient, en outre, toujours salariés du Groupe IDI au terme de la période d'acquisition (le 31 juillet 2020), chaque bénéficiaire pourra se voir attribuer effectivement et gratuitement un nombre d'actions de l'IDI déterminé en fonction, d'une part, d'un critère de performance (dépendant du montant de l'ANR ressortant des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019) et, d'autre part, du nombre d'actions IDI détenues par le bénéficiaire le 31 décembre 2017 et conservées jusqu'au terme de la période d'acquisition.

En supposant remplies en intégralité les conditions du plan, les bénéficiaires pourront globalement se voir attribuer gratuitement entre 12 000 actions et 120 000 actions de l'IDI, existantes ou à émettre.

Une période de conservation succédera à la période d'acquisition, chaque bénéficiaire devant conserver la moitié des actions attribuées gratuitement jusqu'au 31 juillet 2021 et la seconde moitié jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital-investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et le mandataire social du Gérant peuvent co-investir dans les investissements réalisés par IDI. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- ce droit à co-investissement porte, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % à 10 % de chaque investissement ;
- les co-investissements consentis moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- ils sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI ;
- la durée pendant laquelle les mécanismes de co-investissements peuvent être mis en œuvre est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature) à neuf ans ;

- depuis 2016, le bénéfice du co-investissement est soumis à une condition de TRI net de l'IDI sur ledit investissement de 6 %.

Les critères d'attribution des co-investissements sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'aligner les intérêts des cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement et de prendre en considération l'ancienneté, l'implication, le rôle dans l'apport et le suivi du dossier de chacun des bénéficiaires.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital-investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers.

En 2014, la formalisation juridique des co-investissements a évolué sans que les conditions économiques finales de répartition de la plus-value ou du risque ne soient modifiées entre l'IDI et ses bénéficiaires.

Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 255 milliers d'euros.

Elle est calculée sur les bases suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 1,57 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

3.9 CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

3.9.1 Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (principalement IDI, IDI Emerging Markets et GIE Matignon 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations comptables et financières ;

et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle majeur dans la conduite de l'activité de l'IDI. Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2018, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques ;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

3.9.1.1 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

3.9.1.1.1 Recueils des procédures de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des recueils des procédures et de contrôle interne ont été mis en place.

a) IDI et GIE Matignon 18

Des manuels spécifiques de procédures internes et de lutte contre le blanchiment d'argent existent au niveau d'IDI et du GIE Matignon 18.

Ces manuels sont régulièrement actualisés pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI étant membre de France Invest, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de France Invest et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement publiés par France Invest.

b) IDI Emerging Markets

IDI Emerging Markets ayant son siège social au Luxembourg, un manuel adapté au droit luxembourgeois et qui tient compte de l'activité de gestion pour compte de tiers d'investissements dans les fonds de fonds dans les pays émergents a été mis en place.

3.9.1.2 Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement dans le *small* et le *mid-cap* en France et directement ou à travers les fonds d'IDI Emerging Markets dans les pays émergents, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (*via* l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 3.9.1.2 ci-après.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements et désinvestissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques. En particulier :

- les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le Gérant après avoir été débattues lors du Comité de Direction ;
- les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets ou les fonds gérés par IDI EM. Les dossiers sont instruits par l'équipe en charge de cette activité, qui dispose d'une expérience reconnue sur ces marchés. Les compartiments 1 et 2 de IDI Emerging Markets étant totalement investis, les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI EM après avis formulé par le Comité d'Investissement de la Société. Les décisions de désinvestissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets SA ou de IDI EM après avis formulé, par selon le cas, le Conseil de Surveillance ou le Comité d'Investissement.

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits internes notamment financier, juridique et fiscal par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques ou autres) sont également effectuées.

Les équipes d'IDI trouvent un appui auprès :

- du Président du Gérant de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne, qui a plus de quarante ans d'expérience dans le domaine du capital-investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en Bourse en 1991 ;
- du Service Comptable qui assure la mise en place et le suivi administratif des investissements ;
- du Service Juridique qui revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements, suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par France Invest).

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudiée ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux (ou membres de comités équivalents dans les SAS) de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux Conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités internes des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

3.9.1.2 PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le Service Comptable. Le Service Comptable établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe (autres que IDI Emerging Markets qui dispose de ses propres ressources). Dans le domaine informatique, le Groupe a opté pour une solution en mode SAAS « hébergée » pour l'utilisation et la sauvegarde des données comptables et financières auprès de SSI réputées.

Pour l'IDI, la comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ; et
- des autres produits et charges liés aux participations dans des entreprises non cotées.

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'Annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'IPEVC (International Private Equity and Venture Capital), et en conséquence une méthode multicritères pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne IDI Emerging Markets, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (*net asset value*) transmises par les fonds concernés.

Chaque membre des équipes opérationnelles établit une valorisation régulière des investissements sur la base de la valeur comptable de

chaque ligne de participation et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente par le Groupe.

En 2018, le contrôle interne au niveau d'IDI a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par chaque Directeur d'Investissement et débattue en comité puis évoquée et contrôlée par la Direction Comptable et Financière. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux...).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1^{er} janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les participations dans des entreprises non cotées sont évaluées conformément aux modalités d'évaluation définies par l'IPEVC et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital-investissement.

La Chef Comptable a rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site Internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

3.9.1.3 COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de Mme Gendry, MM. Coquard et Charquet. Mme Gendry est Présidente de ce comité et Mme Nourissat secrétaire. Ce comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Le Comité d'Audit a pour mission :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la Secrétaire Générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :
 - 1.1 Production et communication de l'information comptable et financière :
 - examen de la méthode de détermination de l'ANR,
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,

- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
- les provisions sur titres de participations,
- les engagements hors bilan,
- la revue des communiqués financiers ;

1.2 Gestion des risques et contrôle interne :

- revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- revue des principaux risques et des litiges ;

1.3 Activité du Comité d'Audit :

- autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes ;

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
- l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation,

- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du management du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2018, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur les procédures d'investissement et la trésorerie de la Société. Le comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

3.9.2 Gestion des risques

IDI a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DE CAPITAL-INVESTISSEMENT ET AU PORTEFEUILLE DE L'IDI

Risques industriels et environnementaux

L'exercice par IDI de son activité de société de capital-investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Dans le cadre de son activité d'investissement, IDI a pu avoir recours directement ou indirectement à des audits environnementaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la société concernée l'exigeait.

Risques de liquidités

IDI a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les risques de liquidité sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1. page 71 du présent document de référence).

Risques de marché

Les risques de change et les risques de taux sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 pages 71 et 72 du présent document de référence).

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un *reporting* quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par la chef comptable sous le contrôle du contrôleur interne. Les souscriptions d'emprunts sont décidées par le Président du Gérant (Ancelle et Associés).

Risques sur actions et risques liés aux fluctuations des cours de Bourse

Les risques sur actions sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.1 page 72 du présent document de référence).

Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital-investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.

En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un membre de l'équipe d'investissement (*Partner*, Directeurs de Participations) qui gère moins de dix dossiers. Les membres de l'équipe d'investissement rapportent au Président avec lequel ils s'entretiennent régulièrement.

En outre, tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe le mandataire social de Ancelle et Associés, les membres de l'équipe d'investissement, la Secrétaire Générale et la Chef Comptable. Chaque membre de l'équipe d'investissement expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les événements marquants des investissements effectués. Chaque semestre, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés.

Le Gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du Comité de Direction et des échanges qui y ont eu lieu.

Pour les investissements réalisés par les fonds gérés par IDI EM, ils sont décidés par le Directoire après avis du Comité d'Investissement.

Risques liés à l'activité de capital-investissement

Les principaux risques liés aux opérations de capital-investissement dans une société cotée ou non concernent :

- sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- son illiquidité pour l'actionnaire IDI ; et
- les autres risques mentionnés ci-après.

Risques juridiques liés à l'activité de capital-investissement

L'activité de capital-investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de la mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis près de 50 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

À l'occasion de chaque prise de participation, et quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de Conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital-investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2018, les procédures judiciaires dont fait l'objet IDI n'ont eu aucun impact significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa rentabilité.

Risques liés à l'insolvabilité des participations et aux litiges qui peuvent en découler

Au 31 décembre 2018, le portefeuille ne comprend pas de sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives.

Risques d'illiquidité des participations

Bien que les investissements effectués par la Société puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations.

Dans ces conditions, il se peut que le Groupe IDI éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

Pour minimiser ce risque, l'IDI fait inclure, dans la mesure du possible, des clauses de sortie dans les pactes d'actionnaires qui stipulent par exemple que l'IDI a (i) un droit de sortie conjointe avec l'actionnaire de référence de la participation ou (ii) un droit de liquidité à compter d'une certaine date butoir.

Risques de perte d'actifs

L'activité de capital-investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation.

Il ne peut donc être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par le Groupe IDI.

Risques liés à l'environnement économique

Le portefeuille de *private equity* du Groupe IDI étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises (77,82 %), l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

D'une façon générale, l'IDI vise à réduire sa sensibilité à ce facteur de risques au travers d'une diversification de ses actifs et des pays dans lesquels il investit au travers d'IDI Emerging Markets.

Ainsi, les participations d'IDI interviennent dans des secteurs divers de l'industrie et des services.

Les actifs d'IDI sont, en partie, situés dans les pays émergents. La valeur de ces actifs est sensible à l'évolution de la conjoncture économique aux niveaux local et international. Celle-ci peut notamment avoir des effets significatifs sur les taux de change ainsi que sur les marchés financiers de ces pays.

Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier

Une partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash-flows nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation. Parmi les opérations menées par l'IDI, aucune à ce jour ne comporte un effet de levier très significatif.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital-investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des *covenants* stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non-respect des *covenants*.

Le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO a fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier.

Ce phénomène pourrait, s'il se concrétisait, conduire la Société à devoir faire face à des prétentions accrues de la part des vendeurs.

Ce risque est moindre dans le secteur des *mid-caps* visé par le Groupe IDI et du fait de la conjoncture générale actuelle.

Risques particuliers liés aux opérations de capital-risque et de capital-développement

IDI n'est plus exposé à ce type d'investissements.

Risques liés aux aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires

La législation fiscale et son interprétation, ainsi que les régimes juridiques et réglementaires applicables à une participation peuvent changer au cours de sa détention. Les pratiques comptables peuvent également changer et ainsi modifier en particulier la façon dont la participation est évaluée ou la manière dont les plus-values et les revenus sont constatés et/ou alloués aux véhicules gérés par exemple. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant au fait que la structuration de chaque investissement sera optimisée fiscalement pour un investisseur donné ou que les résultats fiscaux attendus seront atteints.

Risques liés au départ des dirigeants des sociétés du portefeuille

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

De ce fait, le Groupe IDI pourrait être amené à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

Risques liés à l'estimation de la valeur des participations

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations régulières selon la méthode de la valeur de marché dont les règles sont exposées page 42 du document de référence. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'Actif Net Réévalué du Groupe IDI dont l'évolution figure page 13 du document de référence. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations du Groupe IDI pourra être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait avoir un impact de 49,08 millions d'euros (calculée sur la fraction du portefeuille évaluée à la valeur de marché, déduction faite du montant souscrit et non libéré).

Risques liés à la détention de participations minoritaires

Les sociétés du Groupe IDI détiennent parfois des participations minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles investissent, étant cependant précisé qu'il est dans la politique du Groupe IDI d'obtenir, au sein des sociétés dans lesquelles elles décident d'investir, les droits nécessaires pour protéger l'investissement des sociétés du Groupe IDI. Les protocoles qui permettent de protéger ces intérêts ne prémunissent pas toujours les sociétés du Groupe IDI contre les risques d'illiquidité (voir ci-dessus) ou de la valeur de la participation (voir ci-dessus) et parfois les sociétés du Groupe IDI, compte tenu de la minorité, peuvent ne pas être en position de protéger leurs intérêts.

RISQUES INHÉRENTS AU MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Risques juridiques liés au statut de société en commandite par actions (SCA)

L'Associé commandité et le Gérant de l'IDI est Ancelle et Associés.

Le Gérant de l'IDI dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Le Gérant de l'IDI est nommé par l'Associé commandité (c'est-à-dire Ancelle et Associés) (article 16 des statuts – cf. page 107 du présent document de référence). Il est révoqué par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires (dont Ancelle et Associés détient à ce jour plus des 2/3 des droits de vote en qualité d'actionnaire commanditaire) avec l'accord préalable de l'Associé commandité (Ancelle et Associés) ou par le Tribunal de Commerce pour cause légitime à la demande de tout associé de la Société.

Il en résulte que tout souhait éventuel des actionnaires d'IDI (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant de Ancelle et Associés contre son accord, sera en pratique virtuellement impossible à mettre en œuvre.

Les procédures décrites tout au long de ce document, ainsi que le contrôle exercé par le Comité d'Audit, représentant le Conseil de Surveillance impliquent que le Gérant ne peut pas exercer son propre contrôle de manière abusive.

Risques liés à la détention d'informations privilégiées

En raison de la responsabilité liée à leurs activités, certains dirigeants ou salariés du Groupe IDI peuvent avoir connaissance d'informations confidentielles ou non publiées concernant une société dans laquelle le Groupe IDI envisage de prendre une participation ou dans laquelle il détient une participation. Ils peuvent de ce fait ne pas être en mesure d'investir ou de céder, en temps requis, la participation concernée.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut pas faire l'objet d'une offre publique d'achat entraînant une prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

L'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

Risques liés au départ des cadres clés de l'IDI

La capacité de l'IDI à saisir les bonnes opportunités d'investissement, à réaliser les acquisitions et à capitaliser le potentiel de création de valeur des participations est liée à la compétence et à l'expertise de cadres clés et en particulier des membres de son Comité Exécutif. Aussi, le départ d'une ou plusieurs de ces personnes pourrait avoir un impact sur l'activité et l'organisation de l'IDI. Afin de minimiser ce risque, l'IDI fait de l'alignement des intérêts entre l'actionnaire, les équipes et le management de l'IDI, un facteur clé de la continuité des équipes dirigeantes et de la création de valeur, ceci notamment au travers de mécanisme d'intéressement progressif sur les investissements de l'IDI (voir page 48 du document de référence).

DIFFÉRENDS ET LITIGES

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est revu à chaque arrêté trimestriel afin qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Les différends et litiges sont exposés dans l'Annexe aux comptes consolidés (note 5.5 page 74 du présent document de référence) et dans l'Annexe aux comptes sociaux (note 2.5 page 89 du présent document de référence).

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

IDI a mis en place, à travers sa filiale IDI Services, pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multirisques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

IDI Emerging Markets dispose de sa propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des

experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risques significatifs non couverts, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

GESTION DES RISQUES

Les risques majeurs auxquels le Groupe IDI est exposé et le dispositif mis en place pour les gérer sont exposés pages 49 à 54 du document de référence (Gestion des risques).

Les risques suivants : différends et litiges, risques de marché, risques sur actions, risques liés aux fluctuations des cours de Bourse, risques juridiques liés à l'activité de capital-investissement et risques liés à la détention d'informations privilégiées, sont pris spécifiquement en compte par les procédures de contrôle interne. Les autres, jugés peu significatifs, le sont plus globalement.

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous vous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement de notre contrôle interne.

L'année 2019 verra la poursuite de nos efforts et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs relèvent des faiblesses ou des omissions.

3.10 CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS SON PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION – INSTALLATIONS SEVESO ET PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'IDI et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation n'ont pas d'activité commerciale ou industrielle et emploient peu de salariés. En conséquence, aucun élément n'est à signaler sur les conséquences sociales et environnementales – installations SEVESO.

Pour les mêmes raisons, il n'existe pas de risque financier généré par l'IDI et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation sur le changement climatique.

4

COMPTES CONSOLIDÉS

4.1	BILAN CONSOLIDÉ	56
4.2	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	57
4.3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	58
4.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	59
4.5	ANNEXE	60
4.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	77

4.1 BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Note	31/12/18	31/12/17
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles		590	602
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	597 720	486 528
Autres actifs non courants	4.3	4 787	4 399
ACTIFS NON COURANTS		603 097	491 529
Créances courantes	4.3	5 681	4 653
Valeurs mobilières de placement	4.2	25 257	16 266
Disponibilités	4.2	85 191	3 807
ACTIFS COURANTS		116 129	24 726
TOTAL ACTIF		719 226	516 255

PASSIF

(en milliers d'euros)		31/12/18	31/12/17
Capital social	4.5	51 273	51 273
Primes		107 626	131 427
Réserves		252 998	130 475
Résultat de l'exercice		68 115	143 402
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE		480 012	456 577
Intérêts minoritaires		8	8
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		480 020	456 585
Provisions pour risques et charges	4.6	4 622	4 409
Dettes financières non courantes		180 175	30 594
Autres passifs non courants	4.4	2 862	9 411
PASSIFS NON COURANTS		187 659	44 414
Dettes financières courantes		45 073	28
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	4.4	6 474	15 228
PASSIFS COURANTS		51 547	15 256
TOTAL PASSIF		719 226	516 255

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros, sauf le résultat par action)

	Note	31/12/18	31/12/17
Variations de juste valeur		70 190	141 975
Plus-values (moins-values) sur cessions de la période		193	668
Dividendes		4 286	13 383
Intérêts		546	577
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	4.8	75 215	156 603
Autres produits		309	281
Charges de personnel		- 3 743	- 3 050
Impôts et taxes		- 416	- 292
Achats et charges externes		- 3 043	- 3 003
Autres charges		- 6 286	- 7 653
Dotations aux amortissements et provisions		- 24	- 33
Dotations aux provisions pour risques et charges		- 532	2 243
AUTRES PRODUITS ET CHARGES DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE		- 13 735	- 11 507
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		61 480	145 096
Produits de trésorerie (Charges de financement)		- 2 250	- 625
Différences de change		198	- 930
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		59 428	143 541
Part Groupe		59 428	143 541
Part minoritaire		0	0
Impôt courant et différé	4.9	8 687	- 139
RÉSULTAT NET		68 115	143 402
Part Groupe		68 115	143 402
Part minoritaire		0	0
Résultat net de base par action part du Groupe	4.5	9,48	19,94
Résultat net dilué par action part du Groupe	4.5	9,42	19,78
RÉSULTAT GLOBAL		68 115	143 402
Part Groupe		68 115	143 402
Part minoritaire		0	0
Résultat global de base par action part du Groupe	4.5	9,48	19,94
Résultat global dilué par action part du Groupe	4.5	9,42	19,94

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros

	2018			2017		
	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets	Montants bruts	Effet impôt	Montants nets
Eléments recyclables en résultat	0	0	0	0	0	0
Réserves de conversion	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes sur dérivés qualifiés de couverture	0	0	0	0	0	0
Reprise en compte de résultat des résultats antérieurement constatés en capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Eléments non recyclables en résultat	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes actuariels	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes sur actifs financiers par autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)	0	0	0	0	0	0
Résultat de la période (B)			68 115			143 402
Total des produits et charges reconnus pour la période (A) + (B)			68 115			143 402

4.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/18	31/12/17
Résultat net		68 115	143 402
Dotations aux amortissements et provisions		556	- 2 210
Variation de valeur	4.8	- 70 190	- 141 975
Plus-values (moins-values)	4.8	- 193	- 668
Dividendes	4.8	- 4 286	- 13 383
Produits d'intérêts	4.8	- 546	- 577
Produits (charges) de trésorerie		2 250	625
Impôt	4.9	- 8 687	139
Variation du BFR		- 664	4 898
FLUX D'EXPLOITATION		- 13 645	- 9 749
Cessions et remboursements		112 949	54 738
Acquisitions (actifs financiers)		- 159 426	- 47 863
Acquisitions (immobilisations corporelles et incorporelles)		- 2	- 2
Dividendes	4.8	3 040	14 301
Intérêts		181	168
FLUX D'INVESTISSEMENT		- 43 258	21 342
Revenus (charges) liés à la trésorerie (au financement)		- 2 250	- 625
Dividendes versés et distributions de réserves		- 45 652	- 13 309
Auto contrôle		- 224	239
Mouvement net dette financière		- 10 000	4 000
Comptes courants d'associés		205 404	6 146
FLUX DE FINANCEMENT		147 278	- 3 549
TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE		90 375	8 044
Trésorerie et équivalent de trésorerie – Ouverture	4.2	20 073	12 029
Trésorerie et équivalent de trésorerie – Clôture	4.2	110 448	20 073

4.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	51 273	131 427	82 730	60 816	326 246	8	326 254
Résultat de la période				143 402	143 402		143 402
Distribution de dividendes							
commanditaires			- 11 484		- 11 484		- 11 484
commandités			- 1 826		- 1 826		- 1 826
Mise en réserves			60 816	- 60 816	0		0
Augmentation/réduction de capital					0		0
Variation auto contrôle			239		239		239
Capitaux propres au 31 décembre 2017	51 273	131 427	130 475	143 402	456 577	8	456 585
Résultat de la période				68 115	68 115		68 115
Distribution de dividendes							
commanditaires			- 17 621		- 17 621		- 17 621
commandités			- 4 306		- 4 306		- 4 306
Distribution de réserves		- 23 801	77		- 23 724		- 23 724
Mise en réserves			143 402	- 143 402	0		0
Augmentation/réduction de capital					0		0
Autres variations *			1 195		1 195		1 195
Variation auto contrôle			- 224		- 224		- 224
Capitaux propres au 31 décembre 2018	51 273	107 626	252 998	68 115	480 012	8	480 020

* Plan d'attribution d'actions gratuites - note 2.6.

4.5 ANNEXE

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1	Base de préparation des comptes consolidés	61	Note 4	Notes explicatives	65
1.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	61	4.1	ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	65
1.2	ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE	61	4.2	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS	65
1.3	ESTIMATIONS DE LA DIRECTION	61	4.3	AUTRES ACTIFS	66
			4.4	AUTRES PASSIFS	66
Note 2	Méthodes comptables	61	4.5	CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES	66
2.1	MÉTHODES DE CONSOLIDATION	61	4.6	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	67
2.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62	4.7	IMPÔTS DIFFÉRÉS	67
2.3	INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	62	4.8	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	68
2.4	CRÉANCES	62	4.9	IMPÔTS	68
2.5	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	62	4.10	INFORMATION SECTORIELLE	69
2.6	CAPITAUX PROPRES	63			
2.7	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	63	Note 5	Autres informations	71
2.8	EMPRUNTS	63	5.1	ANALYSE DU RISQUE FINANCIER	71
2.9	DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS	63	5.2	INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE	73
2.10	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	63	5.3	INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION	73
2.11	IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	64	5.4	GESTION DU CAPITAL	74
2.12	RÉSULTAT PAR ACTION	64	5.5	DIFFÉRENDIS ET LITIGES	74
2.13	ACTIONS PROPRES	64	5.6	ENGAGEMENTS HORS BILAN	74
Note 3	Périmètre de consolidation	64	5.7	EFFECTIF	74
			5.8	PARTIES LIÉES	74
			5.9	RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX	74
			5.10	HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU	75
			5.11	FILIALES NON CONSOLIDÉES	75
			Note 6	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	76

Note 1 Base de préparation des comptes consolidés

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 avril 2019.

1.2 ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IDI de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tels qu'adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2018.

Les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, correspondant au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-endorsement-process.

Le principal texte nouvellement applicable en 2018 concernant le Groupe IDI est la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Le Groupe applique rétrospectivement la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018 sans retraiter les données comparatives 2017. La première application n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Les principaux effets de l'adoption de cette nouvelle norme ont porté sur les éléments suivants :

- le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers :

Les instruments de capitaux propres détenus à des fins d'investissement et précédemment comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » selon la norme IAS 39, le Groupe a maintenu pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat en application d'IFRS 9. Les portefeuilles d'investissements en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes ou de pays émergents sont à la juste valeur par résultat car leurs flux contractuels ne sont pas SPPI (*solely payment of principal and interests*).

Impact au 1 ^{er} janvier 2018 (en milliers d'euros)	Selon IAS 39	Selon IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	486 528	486 528

- la comptabilité de couverture : l'application des dispositions d'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture est également sans effet sur les comptes du Groupe, car le Groupe ne documente pas la couverture comptable.

1.3 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

Note 2 Méthodes comptables

2.1 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le Groupe applique la norme IFRS 10, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement.

Entité d'investissement

La société IDI a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens de la norme IFRS 10 et répond aux trois critères essentiels fixés par la norme dans la mesure où l'IDI :

- utilise les fonds de ses investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;
- réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-value en capital ou de revenus d'investissement ;

- suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.

En outre, la Société présente l'ensemble des caractéristiques types d'une entité d'investissement telles que définies par IFRS 10 à l'exception de l'absence au capital d'investisseurs liés :

- elle a plus d'un investissement ;
- elle a plus d'un investisseur ;
- elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres.

La présence d'un investisseur lié au capital ne remet pas en cause le statut d'entité d'investissement de l'IDI. Le lien entre l'IDI et son actionnaire principal, la société Ancelle et Associés, n'a pas d'incidence sur la nature financière des revenus de l'IDI dans la mesure où la société Ancelle et Associés est un investisseur financier et est elle-même une entité d'investissement.

Exception à la consolidation

Conformément à son statut d'entité d'investissement, l'IDI ne consolide pas ses filiales et n'applique pas IFRS 3 lorsqu'elle obtient le contrôle d'une autre entité. Les participations dans ses filiales sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » adoptée par l'Union européenne le 2 novembre 2016 et qui remplace la norme IAS 39.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement de l'IDI. Ces filiales sont consolidées et lors de leur acquisition, les dispositions d'IFRS 3 s'appliquent.

Les participations dans lesquelles l'IDI détient une influence notable ou un contrôle conjoint sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9.

Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon qui fournissent des services liés aux activités d'investissement de l'IDI, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés. Le périmètre de consolidation et son évolution sont présentés dans la note 3. L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI sont présentées dans la note 5.11.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans.

2.3 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Classification

Le reclassement des actifs financiers dans les catégories d'IFRS 9 n'a eu, aucune incidence sur leurs bases d'évaluation respectives.

L'IDI classe l'ensemble des instruments de capitaux propres financiers acquis ou souscrits dans le cadre de son activité de capital-investissement ainsi que les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7, en instruments financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs dont la gestion et le suivi de l'évaluation de la performance se font à la juste valeur en adéquation avec l'activité de capital-investissement de l'IDI.

Conformément à IFRS 7, au sein de cette catégorie l'IDI regroupe ses instruments financiers par classes d'instruments similaires :

Private equity Europe

Cette classe englobe essentiellement les investissements en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private equity Pays émergents

Cette classe englobe les investissements en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette classe englobe les placements financiers liquides qui ne répondent pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7. Elle regroupe essentiellement des placements en actions et obligations cotées détenues en direct ou au travers de fonds.

Valorisation

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers à la juste valeur par le résultat font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. La variation de valeur est portée au compte de résultat conformément à IFRS 9.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

a. Titres non cotés

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond généralement au prix d'achat sauf événement significatif;

Après 12 mois de détention, une analyse « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est conduite. Pour la détermination de la juste valeur, IDI tient compte, le cas échéant de la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b. Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période.

c. Parts de fonds d'investissement

Les parts de fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier Actif Net Réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Le cas échéant, une décote est appliquée pour tenir compte de l'illiquidité ou de restrictions de négociabilité.

2.4 CRÉANCES

Les créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti diminué le cas échéant des provisions pour dépréciations.

Les créances sont ventilées au bilan en :

- créances non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- créances courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent en passifs courants dans les dettes financières.

2.6 CAPITAUX PROPRES

Les paiements fondés sur des actions comprennent un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés.

Conformément à la norme IFRS 2 « Traitement et acquisition des droits », leur évaluation est effectuée annuellement selon les critères suivants :

- Plan du 30 décembre 2016 (avec conditions de co-investissement et de performance)

Paramètres :

- cours de clôture au jour de l'attribution : 26,00 euros,
- taux de distribution estimé : 5 %,
- marge de prêt emprunt du titre IDI : en l'absence de marché le taux retenu est de 5 %,
- dernier ANR connu : 57,18 euros par action ;

Sur la base d'un historique remontant à 2000 sans retraitement des dividendes

- tendance de l'ANR : 4,27 %,
- volatilité de l'ANR : 15,65 % ;

Estimation :

- valeur de l'instrument : 16,92 euros,
- nombre d'actions effectivement co-investies : 28 675,
- ajustement de ce nombre à 31 279 suite au versement d'un dividende exceptionnel de 4 euros par action,
- espérance du multiplicateur : 1,5250,
- nombre d'actions acquises : 47 700,
- valeur actualisée du plan : 807 084 euros,

et la contrepartie de la charge liée à ce plan de 1 195 milliers d'euros est inscrite en capitaux propres.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées européennes de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 1,57 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

2.8 EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

À chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.9 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés initialement à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont ventilés au bilan en :

- passifs non courants pour la part exigible à plus d'un an ;
- passifs courants pour la part remboursable à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations sont classées en autres passifs et correspondent aux engagements du Groupe à répondre à des appels de capital sur des souscriptions non appelées à la date de clôture.

2.10 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des plus et moins-values en capital réalisées ou latentes ainsi que les revenus d'investissement du portefeuille d'investissement de l'IDI sont présentés dans le résultat opérationnel sous la dénomination de résultat des activités d'investissement.

Plus-values (moins-values) sur actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre le prix de cession de l'actif et sa juste valeur dans les comptes à l'ouverture de la période.

Variation de juste valeur

Les variations de valeur latentes des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre la juste valeur de l'actif dans les comptes à la clôture de la période et sa juste valeur à l'ouverture.

Dividendes

Les dividendes issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat lorsque le droit d'obtenir le paiement est acquis.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'il est incertain que les intérêts seront reçus.

2.11 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand

leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

2.12 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 « Résultat par action ». Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ou d'attribution d'actions gratuites ouverts à la date de clôture.

2.13 ACTIONS PROPRES

Les titres en autocontrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

Note 3 Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2018 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pays	Pourcentage d'intérêts au 31/12/18	Pourcentage d'intérêts au 31/12/17
IDI	France	Mère	Mère
GIE Matignon 18	France	90,0	90,0
IDI Services	France	100,0	100,0

L'ensemble des filiales non consolidées de l'IDI est présenté dans la note 5.11.

Note 4 Notes explicatives

4.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

La valeur estimative du portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2018 a été déterminée conformément aux règles du Groupe en matière d'évaluation. Celles-ci sont présentées dans la note 2.3 de la présente annexe. La répartition des actifs financiers selon leur niveau de juste valeur est présentée dans la note 5.3.

L'évolution du portefeuille d'investissements du Groupe est présentée ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
Valeur nette fin 2016	351 155	218 790	66 362	64 334	1 669
Acquisitions	47 867	43 470	587	3 810	
Cessions et remboursements	- 54 426	- 949	- 4 421	- 48 736	- 320
Variation des intérêts	- 43	- 64	21		
Variation de valeurs	141 975	143 671	- 2 770	890	184
Valeur nette fin 2017	486 528	404 918	59 779	20 298	1 533
Acquisitions	159 427	13 912	833	144 682	
Cessions et remboursements	- 118 362	- 55 971	- 7 490	- 54 591	- 310
Variation des intérêts	- 63	- 114	51		
Variation de valeurs	70 190	73 543	1 340	- 4 926	233
Valeur nette fin 2018	597 720	436 288	54 513	105 463	1 456

Les acquisitions en *private equity* Europe réalisées en direct par l'IDI correspondent essentiellement à une opération de croissance externe de WinnCare à travers l'acquisition stratégique de Mangar Health, acteur majeur au Royaume Uni, dans la fourniture d'équipements d'assistance au levage et d'aide à la mobilité des personnes dépendantes. Les acquisitions en *private equity* Émergents concernent principalement des versements complémentaires.

Les autres investissements dans cette classe d'actifs ont été réalisés au travers de la holding ADFI 5 qui porte certaines participations minoritaires de l'IDI et concernent principalement une opération de croissance externe dans Alkan (leader sur les systèmes d'import et d'exportation dans le secteur des équipements aéronautiques civils et militaires) par l'acquisition de la société française SECA Automatismes, spécialisée dans l'électronique et l'électromécanique civiles et militaires, et une augmentation de la participation dans CFDP Assurances (Protection juridique).

En ce qui concerne les cessions et remboursements en *private equity* Europe, les montants reflètent principalement, le remboursement partiel du prêt de la société ADFI 5 vis-à-vis de l'IDI (grâce aux revenus de ses investissements et aux cessions des sociétés Financière Miro, holding de la compagnie d'assurances Albingia et Ambre Délice, holding de la société Isla Délice (fabrication et commercialisation de charcuterie, plats surgelés halal) et via Financière Bagatelle la cession de la société de gestion de portefeuille Idinvest Partners.

Les autres cessions et remboursements correspondent principalement à des réductions de capital de la société IDI Emerging Markets.

Les variations de valeurs en *private equity* Europe reflètent principalement la revalorisation des principales participations et le complément de juste valeur des titres de participation des filiales non consolidées détenues par ADFI 5, dont plusieurs participations significatives ont présenté de bonnes performances en 2018.

4.2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

(en milliers d'euros)	2018	2017
Équivalents de trésorerie	25 257	16 266
Trésorerie	85 191	3 807
Trésorerie et équivalent de trésorerie	110 448	20 073

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires en euros.

4.3 AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	2018	2017
Dépôts de Garanties, cautions versées, Comptes sous-séquestre	4 787	4 399
Créances non courantes	4 787	4 399
Actif d'impôt exigible	45	200
Comptes courants d'intégration fiscale	1 511	1 274
Autre	4 125	3 179
Créances courantes	5 681	4 653

4.4 AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	2018	2017
Dettes non courantes sur immobilisations	1 037	5 411
Dette financière non courante	0	10 033
Comptes courants	180 175	20 561
Impôts différés	1 825	4 000
Autres passifs non courants	183 037	40 005
Dettes d'exploitation	5 313	7 305
Dettes courantes sur immobilisations	444	2 318
Comptes courants	45 045	5 000
Autre	745	633
Autres passifs courants	51 547	15 256

Il n'y a plus de dettes financières au 31 décembre 2018. La ligne de 15 millions d'euros, dont 10 millions d'euros étaient utilisés au 31 décembre 2017, a été remboursée courant 2018.

L'IDI dispose, depuis mai 2016, d'une seconde ligne de crédit de 30 millions d'euros, soumise à des covenants, non utilisée au 31 décembre 2018, comme au 31 décembre 2017.

Les conditions de cet emprunt sont les suivantes :

- durée : 4 ans (échéance : 25 mai 2020) avec possibilité de prorogation d'un an si l'ANR de l'IDI est supérieur à 270 millions d'euros au 30 juin 2019 ;
- remboursement : *in fine* ;
- garantie : nantissement de 3 532 235 actions ADFI 5 ;
- informations à fournir semestriellement pour les covenants :
 - ANR,
 - ratio : dette financière brute/ANR,
 - ratios de couverture des sûretés (valeurs des titres nantis/total des engagements).

4.5 CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES

Capital social

Le capital de l'IDI s'élève à 51 273 090,20 euros. Il est divisé en 7 221 562 actions d'une valeur nominale de 7,10 euros entièrement libérées.

Actions d'autocontrôle

Les actions propres (37 452 à fin 2018) ont été éliminées en consolidation.

Actions potentielles dilutives

Les actions qui pourraient être acquises dans le cadre du plan d'attribution gratuites, ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action et de l'ANR par action.

Le nombre d'actions concerné selon nos estimations, basées notamment sur un rapport établi par Oddo BHF, s'élève à fin 2018 à 47 700.

RÉSULTAT PAR ACTION

	2018	2017
Résultat net part du Groupe (<i>en milliers d'euros</i>)	68 115	143 402
Nombre d'actions en circulation	7 221 562	7 221 562
Neutralisation des actions propres	- 37 452	- 31 588
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 184 110	7 189 974
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 184 110	7 189 974
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 231 810	7 251 582
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	9,48	19,94
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>) *	9,42	19,94
Résultat global par action (<i>en euros</i>)	9,48	19,94

* Note 2.12.

Dividende et distribution de réserves

Le dividende ordinaire au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1,90 par action. Il sera prélevé sur le poste « Primes et BSA » compte tenu du résultat social déficitaire de l'exercice.

4.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(<i>en milliers d'euros</i>)	Total	Indemnités de fin de carrière	Plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés	Post-cessions	Différends et litiges
Clôture au 31 décembre 2016	6 470	228	137	0	6 105
Dotations de la période	4 595	255	505		3 835
Reprises pour utilisation	- 323		- 323		
Reprises pour non-utilisation	- 6 333	- 228			- 6 105
Clôture au 31 décembre 2017	4 409	255	319	0	3 835
Dotations de la période	5 536	248		539	3 835
Reprises pour utilisation	0				
Reprises pour non-utilisation	- 4 128	- 255			- 3 835
Autres mouvements *	- 1 195		- 319		
Clôture au 31 décembre 2018	4 622	248	0	539	3 835

* Note 2.6.

Le montant provisionné au titre des différends et litiges correspond au risque lié au différend avec la banque Syz sur le remboursement du nominal et d'intérêts de parts de *hedge funds* et à des risques divers.

La provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour la totalité à un montant qui serait potentiellement dû en cas de mise en jeu des garanties d'actif et de passif négociées lors de la cession d'investissements.

Les modalités de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière sont exposées dans le paragraphe 2.7 « Provisions pour risques et charges ».

4.7 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché du portefeuille d'investissement du Groupe.

En 2018, un impôt différé passif de 1,8 million d'euros a été constaté.

4.8 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le résultat des activités d'investissement du Groupe est présenté ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
2017					
Variations de juste valeur	141 975	143 671	- 2 770	890	184
Plus-values	668	130		538	
Dividendes	13 383	9 416	3 759	206	2
Intérêts	577	463	21	94	
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	156 603	153 680	1 010	1 728	186
2018					
Variations de juste valeur	70 190	73 543	1 340	- 4 927	234
Plus-values	193	193			
Dividendes	4 286	2 420	1 214	648	4
Intérêts	546	401	51	94	
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	75 215	76 557	2 605	- 4 185	238

4.9 IMPÔTS

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % : IDI Services et ADFI 5.

En 2018, le gain net d'intégration fiscale s'est élevé à 1,5 million d'euros contre 1,3 million d'euros en 2017.

Impôts

(en milliers d'euros)	2018	2017
Impôt exigible	- 1 511	- 1 168
Impôt différé	- 7 176	1 307
TOTAL	8 687	139

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Taux	Impôt 2018	Taux	Impôt 2017
Résultat avant impôt		59 429		143 541
Charge d'impôt effective	- 14,62 %	- 8 687	0,10 %	139
Différences permanentes	- 0,05 %	- 32	0,47 %	668
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	39,27 %	23 339	28,88 %	41 452
Déficits de l'exercice non activés	0 %		0 %	
Impôts différés	12,07 %	7 176	- 0,91 %	- 1 307
Résultat d'intégration fiscale	2,54 %	1 511	0,89 %	1 274
Contribution additionnelle	0 %		0 %	
Autres	- 9,54 %	- 5 669	0,35 %	500
Charge d'impôt théorique	29,68 %	17 638	29,77 %	42 726

Au 31 décembre 2018, le report déficitaire est de 14,6 millions d'euros, il n'y a pas de créance d'impôts reportable.

4.10 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont basées sur le reporting interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Le reporting distingue trois activités correspondant aux activités d'investissement dans les principales classes d'actifs financiers du Groupe : *private equity* Europe, *private equity* Pays Émergents et Actifs Liquides. La colonne « Autres secteurs » correspond essentiellement aux autres actifs et aux divisions fonctionnelles du Groupe (services administratifs, gestion, etc.).

Private equity Europe

Cette activité englobe essentiellement les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Le résultat 2017 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	141 975	143 671	- 2 770	890	184
Plus ou moins-values sur cessions de la période	668	130		538	
Dividendes	13 383	9 416	3 759	206	2
Intérêts	577	462	21	94	
Résultat des activités d'investissement	156 603	153 679	1 010	1 728	186
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 11 507				- 11 507
Autres produits et charges opérationnels	0				
Résultat opérationnel	145 096	153 679	1 010	1 728	- 11 321
Produits de trésorerie (Charges de financement)	- 625			- 625	
Différences de change	- 930			- 930	
Résultat avant impôt	143 541	153 679	1 010	173	- 11 321
Impôt courant et différé	- 139	- 2 228	1 480	609	
RÉSULTAT NET	143 402	151 451	2 490	782	- 11 321
RÉSULTAT GLOBAL	143 402	151 451	2 490	782	- 11 321

Le bilan au 31 décembre 2017 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				
Immobilisations corporelles	602				602
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	486 528	404 918	59 779	20 298	1 533
Autres actifs non courants	4 399				4 399
ACTIFS NON COURANTS	491 529	404 918	59 779	20 298	6 534
Créances courantes	4 653				4 653
Valeurs mobilières de placement	16 266			16 266	
Disponibilités	3 807			3 807	
ACTIFS COURANTS	24 726	0	0	20 073	4 653
TOTAL ACTIF	516 255	404 918	59 779	40 371	11 186

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	4 409				4 409
Dettes financières non courantes	30 594	10 033			20 561
Autres passifs non courants	9 411	2 689	6 441	281	
PASSIFS NON COURANTS	44 414	12 722	6 441	281	24 970
Dettes financières courantes	28				28
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	15 228	5 120	2 198		7 910
PASSIFS COURANTS	15 256	5 120	2 198	0	7 938
TOTAL PASSIF	59 670	17 842	8 639	281	32 908

Le résultat 2018 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	70 190	73 543	1 340	- 4 926	233
Plus ou moins-values sur cessions de la période	193	193			
Dividendes	4 286	2 420	1 214	648	4
Intérêts	546	401	51	94	
Résultat des activités d'investissement	75 215	76 557	2 605	- 4 184	237
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 13 735				- 13 735
Autres produits et charges opérationnels	0				
Résultat opérationnel	61 480	76 557	2 605	- 4 184	- 13 498
Produits de trésorerie (charges de financement)	- 2 250			- 2 250	
Différences de change	198			198	
Résultat avant impôt	59 428	76 557	2 605	- 6 236	- 13 498
Impôt courant et différé	8 687	7 095	1 311	281	
RÉSULTAT NET	68 115	83 652	3 916	- 5 955	- 13 498
RÉSULTAT GLOBAL	68 115	83 652	3 916	- 5 955	- 13 498

Le bilan au 31 décembre 2018 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				
Immobilisations corporelles	590				590
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	597 720	436 289	54 513	105 463	1 456
Autres actifs non courants	4 787				4 787
ACTIFS NON COURANTS	603 097	436 289	54 513	105 463	6 833
Créances courantes	5 681				5 681
Valeurs mobilières de placement	25 257			25 257	
Disponibilités	85 191			85 191	
ACTIFS COURANTS	116 129	0	0	110 448	5 681
TOTAL ACTIF	719 226	436 289	54 513	215 911	12 514

PASSIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	4 622	539			4 083
Dette financière non courante	180 175	178 418			1 757
Autres passifs non courants	2 862	2 039	823	0	0
PASSIFS NON COURANTS	187 659	180 996	823	0	5 840
Dette financière courante	45 073	45 045			28
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	6 474	91	353		6 030
PASSIFS COURANTS	51 547	45 136	353	0	6 058
TOTAL PASSIF	239 206	226 132	1 176	0	11 898

Note 5 Autres informations

5.1 ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

Risques de liquidités

Au 31 décembre 2018, la Société n'est pas endettée contre 10 millions empruntés au 31 décembre 2017. À fin 2018, le Groupe dispose d'une trésorerie de 110,4 millions d'euros. Par ailleurs, les actifs liquides classés en actifs financiers à la juste valeur représentent 105,4 millions d'euros et sont mobilisables rapidement.

Au 31 décembre 2018, l'IDI n'a pas utilisé sa première ligne de crédit de 15 millions d'euros mobilisables en 48 heures et sans condition pour faire face aux besoins à court terme de liquidité ni sa seconde ligne de crédit de 30 millions d'euros mobilisables sous 36 heures. Cet emprunt est soumis à des covenants dont les conditions sont décrites au paragraphe 4.4 de ce document.

Ces ressources sont significativement supérieures aux montants relatifs aux passifs et engagements courants et notamment aux engagements liés à des appels de capital.

Par ailleurs, plusieurs participations du Groupe ont recours à l'endettement comme source de financement. Le Groupe IDI est

particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI se tient informé de tout non-respect des covenants de la part de ses participations.

Risques de marché

Risques de change

Le Groupe est directement exposé au risque de change lorsqu'il réalise des investissements en devises (principalement USD) et/ou des achats et ventes à terme de devises. L'exposition nette directe aux devises est ajustée périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. À fin 2018, le Groupe était directement exposé à l'USD. Une variation de 10 % du taux EUR/USD pourrait avoir un impact de 8,5 millions d'euros.

Le Groupe est également indirectement exposé au risque de change à travers ses investissements dans la société IDI Emerging Markets ou dans des fonds de placements dont une part des actifs sous-jacents est libellée en monnaie locale (RMB, BRL, INR, etc.).

Risques de taux

Les placements en SICAV de trésorerie (25,3 millions d'euros) sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Les fonds communs de placement obligataires représentent 28,6 millions d'euros et ont des échéances sous-jacentes moyennes

inférieures à un an et sont, par conséquent, peu exposés au risque de taux.

Les prêts et instruments de dette du portefeuille d'investissement représentent 2 millions d'euros et sont exigibles entre 1 et 5 ans. Il s'agit essentiellement de prêts à taux variables également peu exposés au risque de taux.

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2018 sont constituées de découverts bancaires non significatifs.

Maturité (en milliers d'euros)	Inférieure à un an	Un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Actifs financiers	53 888	1 966	
Passifs financiers *	45 050	180 198	
Position nette	8 838	- 178 232	

* Il s'agit principalement de comptes courants d'associés avec des filiales détenues à 100 % par l'IDI.

Risques de prix

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital-investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en Bourse ou dans des sociétés déjà cotées ;
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissement dans des fonds de gestion alternative.

Le Groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné ;
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 10,1 millions d'euros.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 49,23 millions d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

Les trois principales lignes du portefeuille d'investissement sont ADFI 5, Financière Bagatelle et Orca Développement et représentent ensemble 380,3 millions d'euros. La concentration du portefeuille est

toutefois moindre dans la mesure où ADFI 5, détenue à 100 % par l'IDI détient des participations en *private equity* minoritaires dans 7 sociétés différentes.

Risques de crédit

L'IDI est principalement exposé au risque de crédit à travers les prêts octroyés à ses participations et au travers de certains placements financiers liquides (fonds monétaires et obligataires).

Les prêts et placements en fonds obligataires s'élèvent à 30,6 millions d'euros, le prêt octroyé à la société ADFI 5 détenue à 100 % par l'IDI (44 millions d'euros à fin 2017) a été totalement remboursé en 2018. Les fonds obligataires sont constitués d'obligations notées *investment grade*.

Le risque de crédit des prêts évalués à la juste valeur n'ayant pas évolué significativement en 2018, ces prêts n'ont pas été réévalués au cours de la période.

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 110,4 millions d'euros sont déposés dans des établissements bancaires notés au minimum A+ ou placés sur des supports monétaires sans risque en capital.

L'impact du Brexit n'aura pas de conséquences majeures pour le Groupe IDI, les risques énoncés ci-dessus ne seront pas augmentés.

Il n'y a pas d'évolution significative relative au risque crédit depuis la date de clôture.

5.2 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Pour les exercices clos au 31 décembre 2017 et 2018, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

	Total	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Dettes au coût amorti
		Option	Juste Valeur	Trading	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
2017					
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	486 528		486 528		
Autres créances	9 052			9 052	
Valeurs mobilières de placement	16 266			16 266	
Disponibilités	3 807			3 807	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	515 653		486 528	20 073	9 052
Dettes financières	30 622				30 622
Autres dettes	24 639				24 639
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	55 261		0	0	55 261

	Total	Mode de comptabilisation des variations	Niveau
<i>(en milliers d'euros)</i>			
2018			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	597 720	Compte de résultat	1 ou 2
Autres actifs	10 468	Coût amorti	N/A
Valeurs mobilières de placement	25 257	Compte de résultat	N/A
Disponibilités	85 191	Compte de résultat	N/A
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	718 636		
Passifs financiers	225 248	Coût amorti	N/A
Autres passifs	9 336	Coût amorti	N/A
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	234 584		

5.3 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers du Groupe qui sont évalués à la juste valeur selon leur niveau de classification.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

	2018	2017
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Niveau 1	109 688	25 751
Niveau 2	488 032	460 777
Niveau 3	0	0
TOTAL	597 720	486 528

5.4 GESTION DU CAPITAL

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période ;
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;
- une réduction de la décote de holding ;
- un rendement de l'action représentant au moins 3 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; la trésorerie disponible s'élève à environ 214 millions d'euros fin 2018 dont 111 millions d'euros de trésorerie et équivalent de trésorerie et 103 millions d'euros d'actifs liquides.

5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 1,7 million d'euros au 31 décembre 2018 contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2017.

Engagements donnés

(en milliers d'euros)

	31/12/18	31/12/17
IDI		
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros *	45 245	45 245
Cautiion bancaire accessoire à une convention de garantie de passif	82	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	45 327	45 245

* Les emprunts bancaires au 31/12/2018 n'ont pas été tirés et/ou utilisés.

En outre, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

5.7 EFFECTIF

Au 31 décembre 2018, l'effectif total des sociétés consolidées est de 12 personnes contre 13 à fin 2017.

5.8 PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'IDI et des filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de Gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

5.9 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de l'IDI se sont élevés à 98 000 euros au titre de l'exercice 2018.

5.5 DIFFÉRENDS ET LITIGES

Le Groupe IDI n'est pas engagé à ce jour dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel et annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix...) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Au cours de l'exercice 2018, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 6 188 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2018 (1 611 milliers d'euros), d'autre part à un complément au titre des résultats 2017 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2018 (14 milliers d'euros), et en outre un complément dû estimé au titre des résultats 2018 (4 563 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2019.

Au cours de l'exercice 2019, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 653 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et recevra une somme d'environ 42 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2018 après approbation des comptes 2018 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2018, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

5.10 HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et 2017, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

(en milliers d'euros)	BCRH & Associés				Deloitte & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur ⁽¹⁾	33 883	31 200	100 %	100 %	78 914	72 333	91 %	91 %
Filiales intégrées globalement					7 688	7 527	9 %	9 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
SOUS-TOTAL	33 883	31 200	100 %	100 %	86 602	79 860	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)						5 200 ⁽²⁾		
SOUS-TOTAL					0	5 200		
TOTAL	33 883	31 200	100 %	100 %	86 602	85 060	100 %	100 %

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

(2) Il s'agit de la mission relative au rapport sur les données sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

5.11 FILIALES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les filiales non consolidées du Groupe :

Sociétés contrôlées non consolidées	Pays	Pourcentage d'intérêt au 31/12/18	Pourcentage d'intérêt au 31/12/17
Financière Bagatelle	France	100,0	92,3
ADFI 5	France	100,0	100,0
Idinvest Partners	France	0,0	47,00
IDI Emerging Markets (compartiment I)	Luxembourg	46,3	46,3
IDI Emerging Markets (compartiment II)	Luxembourg	35,1	35,1
IDI EM Sapphire	Luxembourg	28,6	28,6
Fidinav	Malte	50,7	50,7
Winnicare	France	92,6	89,9
Orca Développement (Pennel & Flipo)	France	63,4	63,4
Domosys Finance (Mikit)	France	0,0	68,9

L'IDI n'a pas apporté ni ne s'est engagé à apporter un soutien financier ou autre à l'une de ses filiales non consolidées.

Note 6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre 2019, la valeur des actifs a légèrement augmenté. L'ANR au 31 mars 2019 s'établit à 62,56 euros par action (chiffre non audité par les Commissaires aux comptes). Cette évolution intègre la revalorisation des actifs cotés.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'IDI a eu une forte activité d'investissement. En particulier :

- IDI a pris une participation minoritaire dans Group Label, acteur du e-commerce exploitant notamment le réseau MisterMenuiserie.com avec un investissement en fonds propres de 12 millions d'euros ;
- IDI a investi dans le secteur du bien-être en prenant une participation majoritaire au sein de Formalian, holding qui détient l'Institut de Formation à la Sophrologie, et ce, aux côtés

de l'équipe de fondateurs Catherine et Sébastien Aliotta et des actuels dirigeants ;

- IDI, PECHÉL et les dirigeants de la société The Dubbing Brothers Company ont contribué au financement de l'acquisition de Film & Fernseh Synchron (FFS), un des leaders allemands du doublage de films et séries TV, qui constitue une croissance externe stratégique majeure pour le groupe Dubbing Brothers, lui permettant de conforter sa position de leader européen du doublage.

Enfin, l'IDI a signé un protocole exclusif avec les actionnaires de Freeland Group en vue de son entrée au capital du leader des services aux indépendants, pour un investissement en fonds propres de près de 21 millions d'euros.

4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société IDI

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS NON COTÉES

Risque identifié

Les titres de participation dans les entités non cotées acquis par IDI figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2018 pour un montant net de 490,7M€ (« Private equity Europe » et « Private equity Emergents ») et représentent un des postes les plus significatifs du bilan consolidé.

Les variations de juste valeur de ces titres constatées à la date d'arrêté, comme indiqué dans les notes 1.3, 2.3, 2.10 et 4.1, sont enregistrées par le résultat sur la base d'une évaluation réalisée ligne à ligne pour chacun de ces instruments, conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », et comme précédemment pratiqué par le Groupe selon la norme IAS 39.

L'évaluation à la juste valeur des titres de participation dans les entités non cotées suppose le recours à des méthodologies et des hypothèses et fait appel au jugement de la Direction du Groupe. Ces évaluations peuvent avoir une incidence significative sur les montants d'actifs, sur les charges et les produits inscrits dans les états financiers consolidés. Par ailleurs la production des informations spécifiques à fournir en annexe sur les justes valeurs et leur mode de détermination fait également appel au jugement de la Direction. L'évaluation des titres de participation dans les entités non cotées a ainsi été identifiée comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction pour la détermination des justes valeurs des titres de participation non cotés du portefeuille.

Par ailleurs, pour les titres de participations non cotés que nous avons jugés significatifs, nous avons :

- procédé à une analyse critique de la méthodologie et des hypothèses retenues pour les valorisations et vérifié qu'elles répondaient bien aux principes édictés par les normes comptables IFRS,
- réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés,
- apprécié la cohérence des estimations et hypothèses au vu des informations disponibles dans les dossiers de suivi d'investissement du Groupe.

Nous avons par ailleurs revu l'information à fournir en annexe au titre des évaluations à la juste valeur de ces instruments.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IDI par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour Deloitte & Associés et du 28 juin 2016 pour BCRH & Associés.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés était dans la trente deuxième année de sa mission et BCRH Associés dans la troisième année, dont respectivement vingt-huitième et troisième années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, compte tenu des acquisitions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2019

Les commissaires aux comptes

BCRH & Associés
Paul GAUTEUR

Deloitte & Associés
Frédéric NEIGE

5.1	BILAN AU 31 DÉCEMBRE	82
5.2	COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE	84
5.3	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	85
5.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	94
5.5	TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	97

5

COMPTES SOCIAUX

5.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

	2018			2017	2016
(en euros)	Valeurs d'origine	Amortissements ou provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ	285 471 609	14 482 506	270 989 103	230 795 185	220 694 076
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles			0	0	0
Immobilisations corporelles	1 114 514	396 043	718 471	711 971	713 367
Autres immobilisations corporelles	1 114 514	396 043	718 471	711 971	713 367
Immobilisations financières	284 357 096	14 086 464	270 270 632	230 083 213	219 980 709
Titres de participation	160 125 014	8 622 451	151 502 563	150 779 223	143 493 431
Créances rattachées aux participations	175 000		175 000	44 004 498	7 446 875
Autres titres	122 242 545	5 441 079	116 801 466	32 497 780	67 109 599
Créances rattachées aux autres titres	1 437 494		1 437 494	2 694 640	1 689 744
Autres prêts	260 000		260 000	0	0
Autres immobilisations financières			0	0	0
Intérêts courus sur immobilisations financières	117 042	22 933	94 109	107 072	241 060
ACTIF CIRCULANT	121 642 918	0	121 642 918	29 714 745	24 265 233
Créances	5 499 171	0	5 499 171	4 501 844	6 419 303
Avances et acomptes versés	17 036		17 036	0	2 304
Créances clients et comptes rattachés			0	0	0
Autres créances	5 482 135		5 482 135	4 501 844	6 416 999
Valeurs mobilières de placement	26 820 259	0	26 820 259	17 606 236	1 954 615
Valeurs mobilières de placement	26 789 694		26 789 694	17 575 671	1 924 050
Intérêts courus	30 565		30 565	30 565	30 565
Disponibilités	89 323 488	0	89 323 488	7 606 665	15 891 316
Disponibilités	89 323 488		89 323 488	7 606 665	15 891 316
Intérêts courus			0	0	0
COMPTES DE RÉGULARISATION	129 543	0	129 543	101 890	105 986
Charges constatées d'avance	129 543		129 543	101 890	105 986
ÉCART DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL ACTIF	407 244 071	14 482 506	392 761 564	260 611 820	245 065 295

PASSIF

(en euros)	2018	2017	2016
CAPITAUX PROPRES	154 810 218	209 977 548	203 801 285
Capital social	51 273 090	51 273 090	51 273 090
Primes et BSA	107 625 738	131 426 710	131 426 710
Réserve légale	5 127 297	5 127 297	5 127 297
Réserves réglementées			
Autres réserves	183 519	183 519	183 519
Report à nouveau	115 575	2 481 654	11 914 687
Résultat de l'exercice	- 9 515 001	19 485 279	3 875 982
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	5 277 810	4 371 118	6 429 393
Provisions pour risques	5 277 810	4 371 118	6 429 393
DETTES	232 673 537	46 263 153	34 834 616
Avances financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 701	10 000 477	6 000 575
Emprunts et dettes financières divers	223 336 855	20 382 990	14 313 676
Intérêts courus	1 883 771	210 634	101 487
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 804 128	6 348 561	3 970 259
Dettes fiscales et sociales	254 796	395 545	247 449
Dettes sur immobilisations	1 481 147	7 728 527	9 056 231
Autres dettes	910 139	1 196 419	1 144 940
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
ÉCART DE CONVERSION PASSIF			
TOTAL PASSIF	392 761 564	260 611 820	245 065 295

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE

(en euros)	2018	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION	14 411	7 767	20 627
Prestations de services	9 000	7 767	20 627
Reprises sur provisions et amortissements et transf. de charges			
Autres produits	5 411	0	0
Refacturations			
CHARGES D'EXPLOITATION	- 13 205 234	- 13 777 245	- 11 928 661
Achats et charges externes	- 2 590 259	- 2 569 149	- 4 417 908
Impôts, taxes et versements assimilés	- 286 693	- 146 661	- 245 907
Salaires et traitements	- 2 159 790	- 1 408 619	- 942 184
Charges sociales	- 530 759	- 584 218	- 376 037
Sur immobilisations : dotation aux amortissements		0	- 809
Autres charges	- 7 637 732	- 9 068 598	- 5 945 816
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 13 190 823	- 13 769 478	- 11 908 034
PRODUITS FINANCIERS	5 392 360	14 059 580	13 532 148
Dividendes	4 479 040	13 383 235	12 858 279
Produits des titres et créances	67 647	74 356	128 646
Produits de trésorerie	546 280	545 710	299 227
Reprises sur provisions			
Différences positives de change	284 475	2 330	234 129
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	14 917	53 950	11 867
CHARGES FINANCIÈRES	- 2 420 694	- 1 593 112	- 477 494
Dotation aux provisions			0
Charges de trésorerie et emprunts	- 2 334 529	- 661 067	- 471 577
Différences négatives de change	- 86 165	- 932 046	- 5 917
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			0
RÉSULTAT FINANCIER	2 971 666	12 466 468	13 054 655
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 10 219 157	- 1 303 010	1 146 620
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 979 551	31 991 424	16 255 577
Sur opérations de gestion	107	1	10
Sur opérations de capital	145 904	128 655	2 667
Reprises sur provisions et transfert de charges	6 166 539	20 189 187	14 024 063
Profits nets sur opérations de capital	9 667 000	11 673 582	2 228 836
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 16 786 721	- 12 380 044	- 14 413 704
Sur opérations de gestion	- 26	- 2 805	- 27
Sur opérations de capital	- 1 005 369	- 4 653	- 457 347
Dotations aux amortissements et provisions	- 13 736 599	- 4 389 615	- 7 786 520
Pertes nettes sur opérations de capital	- 2 044 728	- 7 982 971	- 6 169 809
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	- 807 170	19 611 380	1 841 873
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	1 511 326	1 176 908	887 489
RÉSULTAT NET	- 9 515 001	19 485 279	3 875 982

5.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1	Principes comptables	86	Note 4	Autres informations	91
1.1	PRÉSENTATION DES COMPTES	86	4.1	ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/18 ET RAPPEL AU 31/12/17	91
1.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86	4.2	RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX	91
1.3	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	86	4.3	EFFECTIF	91
1.4	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	86	4.4	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	91
1.5	PROVISIONS POUR RISQUES	86			
1.6	TITRES DE PARTICIPATION	86	Note 5	Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	92
1.7	CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE	86			
1.8	OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE	86	Note 6	Filiales et participations au 31/12/18	92
1.9	DISPONIBILITÉS	86			
1.10	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	86	Note 7	Filiales et participations au 31/12/18	93
Note 2	Informations relatives au bilan	87			
2.1	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	87			
2.2	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	88			
2.3	ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES	88			
2.4	CAPITAUX PROPRES	89			
2.5	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	89			
2.6	ÉLÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN	90			
Note 3	Informations relatives au compte de résultat	90			
3.1	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	90			
3.2	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	90			

Note 1 Principes comptables

1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.

Provisions pour dépréciation :

- pour les participations, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité⁽¹⁾ estimée à la clôture de l'exercice ;
- pour les autres titres, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

1.4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

1.5 PROVISIONS POUR RISQUES

Au-delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la Société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la Société.

1.6 TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent les titres de participations et les titres qui leur sont fiscalement assimilés.

1.7 CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ;
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Au 31 décembre 2018, il n'y a ni créance, ni dette en monnaie étrangère.

1.8 OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Il n'y a pas d'opération à terme non dénouée au 31 décembre 2018.

1.9 DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2018, le montant des disponibilités s'élève à : 89 323 488 euros.

Une partie de cette trésorerie soit : 4 676 050 euros, est bloquée, en garantie d'un différend.

1.10 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

(1) Valeur que l'entreprise accepterait de décaisser si elle devait acquérir ces participations.

Note 2 Informations relatives au bilan

2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Mouvements de l'exercice

(en euros)	Montant au 31/12/17	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/18
Prix de revient brut				
Titres de participation	156 165 614	13 928 159	9 968 759	160 125 014
Créances rattachées aux participations	44 049 498	10 099 043	53 973 541	175 000
Autres titres	33 501 398	144 749 530	56 008 383	122 242 545
Créances rattachées aux autres titres	2 746 165	314 246	1 622 917	1 437 494
Autres prêts	0	260 000		260 000
Autres immobilisations financières	0			0
Intérêts courus	130 006	452 105	465 068	117 042
TOTAL	236 592 681	169 803 082	122 038 667	284 357 096
Provisions				
Titres de participation	5 386 391	4 570 435	1 334 375	8 622 451
Créances rattachées aux participations	45 000		45 000	0
Autres titres	1 003 618	5 083 041	645 580	5 441 079
Créances rattachées aux autres titres	51 524		51 524	0
Autres prêts	0			0
Intérêts courus	22 933			22 933
TOTAL	6 509 467	9 653 476	2 076 479	14 086 464

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

a) Directement

- une opération de croissance externe du groupe Winnicare (leader français dans les solutions pour l'amélioration de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie) par l'acquisition stratégique de Mangar Health ; acteur majeur au Royaume Uni dans la conception, la fabrication et la fourniture d'équipements gonflables d'assistance au levage, qui protègent les soignants des blessures et favorisent l'indépendance des personnes à mobilité réduite,
- le remboursement partiel de IDI Emerging Markets I et II ;

b) Via ADFI 5 :

- une opération de croissance externe dans Alkan (leader sur les systèmes d'import et d'éjection dans le secteur des équipements aéronautiques civils et militaires) par l'acquisition de la société française SECA Automatismes, spécialisée dans l'électronique et l'électromécanique civiles et militaires,
- une augmentation de la participation dans CFDP Assurances (Protection juridique),

- les cessions de Financière Miro, holding de la compagnie d'assurance Albingia et d'Ambre Délice, holding de la société Isla Délice, (fabrication et commercialisation de charcuterie, plats surgelés halal) ;

c) Via Financière Bagatelle :

- la cession de la société de gestion de portefeuille : Idinvest Partners.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative.

2.2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/18	Valeur boursière au 31/12/18
OPCVM et autres (hors actions propres)	28 324 206	28 324 206
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	28 324 206	28 324 206

2.3 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances (en euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
■ Créances rattachées à des participations	175 000	175 000	
■ Prêts	260 000	260 000	
■ Créances rattachées aux autres titres	1 437 494	1 437 494	
■ Intérêts courus sur créances et prêts	117 042	117 042	
Actif circulant			
■ Créances fiscales et sociales	1 556 274	1 556 274	
■ Créances clients et comptes rattachés		0	
■ Autres créances		0	
■ Débiteurs divers	3 925 861	3 925 861	
■ Charges constatées d'avance	129 543	129 543	
TOTAL GÉNÉRAL	7 601 215	7 601 215	0

État des dettes (en euros)	Total	À un an au plus	> à 1 an < à 5 ans	À plus de 5 ans
■ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit *	2 701	2 701		
■ Emprunts et dettes financières diverses **	225 220 626	45 044 626	180 176 000	
■ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 804 128	4 804 128		
■ Dettes fiscales et sociales	254 796	254 796		
■ Dettes sur immobilisations	1 481 147	444 344	1 036 803	
■ Autres dettes	910 139	910 139		
TOTAL GÉNÉRAL	232 673 537	51 460 734	181 212 803	0

* Montant emprunté au cours de l'exercice

0

* Montant remboursé au cours de l'exercice

10 000 000

** Il s'agit uniquement de comptes courants intra groupe, sans endettement externe.

2.4 CAPITAUX PROPRES

Capital social : 51 273 090,20 euros. Il est composé de 7 221 562 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 37 452 actions propres à un prix de revient de 747 milliers d'euros).

(en euros)	Montant au 31/12/17 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2017	Variations diverses des réserves	Résultat 2018	Montant au 31/12/18 avant affectation du résultat
Capitaux propres					
■ Capital social	51 273 090				51 273 090
■ Prime d'émission	34 973 664				34 973 664
■ Prime et boni de fusion	94 709 512		- 22 057 438		72 652 074
■ BSA annulés	1 743 534		- 1 743 534		0
■ Réserve légale	5 127 297				5 127 297
■ Autres réserves	183 519				183 519
■ Report à nouveau	2 481 654	- 2 441 563	75 484		115 575
■ Acompte sur dividendes	0				0
■ Résultat 2017	19 485 279	- 19 485 279			0
■ Résultat 2018				- 9 515 001	- 9 515 001
TOTAL	209 977 548	- 21 926 841	- 23 725 488	- 9 515 001	154 810 218
Distributions					
Dividendes versés		21 926 842	- 177 882 *		
Distribution de réserves			23 903 370		
TOTAL	45 652 330 (1 + 2)	21 926 842 (1)	23 725 488 (2)		

* Montant correspondant au dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle.

2.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Montant 31/12/17	Augmentation	Reprises	Montant au 31/12/18
Provisions pour risques	4 371 118	4 996 752	4 090 060	5 277 810
dont utilisée				
dont non utilisée		4 996 752	4 090 060	
TOTAL	4 371 118	4 996 752	4 090 060	5 277 810

La provision pour risques inclut :

- la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée, par un expert indépendant, sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 %,
- taux d'augmentation des salaires de 2 %,
- taux d'actualisation à 1,57 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie,
- âge de départ à la retraite à 70 ans.

Le montant de cette provision au 31/12/18 est de 248 415 euros ;

- la provision liée aux plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés :

Plan du 30 décembre 2016

- bénéficiaires : 6,
- nombre d'actions : 120 000,

- date d'acquisition 31 juillet 2020,
- durée de conservation : 12 mois pour 50 % des actions et 17 mois pour les autres 50 %,
- actions soumises à condition de présence à la date d'acquisition,
- actions soumises à condition de co-investissement et de performance,
- nature des actions : existantes ou à émettre,
- cours de clôture à la date d'attribution : 26,00,
- la valeur du plan au 31/12/18 est de 807 084 euros.

Le montant de la provision de ce plan, charges comprises, est de 1 194 687 euros au 31/12/18 et le solde de la provision, soit 3 834 708 euros, est relatif à des risques divers.

2.6 ÉLÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

Actif (en euros)	Produits à recevoir
Créances rattachées à des participations	0
Créances rattachées aux autres titres	117 042
Valeurs mobilières de placement	30 565
Intérêts bancaires à recevoir	429
TOTAL	148 036

Passif (en euros)	Charges à payer
Avances financières	1 183 771
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	2 701
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 776 252
Dettes fiscales et sociales	113 236
Dettes sur immobilisations	0
TOTAL	6 075 961

Note 3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le - 0,8 million d'euros de résultat exceptionnel correspond à un résultat négatif sur le portefeuille titres.

3.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Résultats (en euros)	Avant impôt	Impôt dû	Net
Résultat courant	- 10 219 157	- 1 511 326	- 8 707 831
Résultat exceptionnel			
CT	- 6 158 025	0	- 6 158 025
LT	5 350 855	0	5 350 855
Résultat comptable	- 11 026 327	- 1 511 326	- 9 515 001

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100 % : IDI Services, ADFI 5.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2018, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à : 1 511 milliers d'euros.

Note 4 Autres informations

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/18 ET RAPPEL AU 31/12/17

(en milliers d'euros)

	2018	2017
Engagements donnés :		
■ assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'autorisations * d'emprunts bancaires (en euros)	45 245	45 245
sur ces montants aucun montant n'est emprunté au 31 décembre 2018 contre 10 M€ en 2017	0	10 000
■ cautions bancaires accessoires à des conventions de garantie de passif	82	0
TOTAL	45 327	45 245

* L'IDI dispose d'une première ligne de crédit de 30 millions d'euros, soumises à des covenants et non utilisée au 31 décembre 2018. Les conditions de cet emprunt sont les suivantes :

- échéance : 25 mai 2020 avec possibilité de propagation d'un an si l'ANR de l'IDI est supérieur à 270 millions d'euros au 30 juin 2019 ;
- remboursement : in fine ;
- garantie : nantissement de 3 532 235 actions ADFI 5 ;
- informations à fournir semestriellement pour les covenants :
 - ANR,
 - ratio : Dette Financière Brute/ANR,
 - ratios de couverture des sûretés (valeur des titres nantis/total des engagements) ;

et d'une seconde ligne de crédit de 15 millions d'euros, sans covenants, mobilisable sous 48 heures et qui peut être dénoncée avec un préavis de 18 mois, garantie par le nantissement d'actions d'IDI EMERGING MARKETS (non utilisée au 31/12/2018).

D'autre part, au 31 décembre 2018, comme au 31 décembre 2017, un engagement a été donné à certains managers de participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

4.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'Audit se sont élevés à 98 000 euros au titre de 2018.

Au cours de l'exercice 2018, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 6 188 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2018 (1 611 milliers d'euros), d'autre part à un complément au titre des résultats 2017 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2018 (14 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2018 (4 563 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2019.

Au cours de l'exercice 2019, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 653 milliers d'euros correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et recevra une somme d'environ 42 milliers d'euros correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2018 après approbation des comptes 2018 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2018, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

Par contre, Ancelle et Associés lui a versé le montant suivant au titre de sa rémunération : 577 500 euros.

4.3 EFFECTIF

L'effectif moyen était de 8 personnes en 2018.

4.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'IDI a eu une forte activité d'investissement. En particulier :

- IDI a pris une participation minoritaire dans Group Label, acteur du e-commerce exploitant notamment le réseau MisterMenuiserie.com avec un investissement en fonds propres de 12 millions d'euros ;
- IDI, via Financière Bagatelle, a investi dans le secteur du bien-être en prenant une participation majoritaire au sein de Formalian, holding qui détient l'Institut de Formation à la Sophrologie, et ce, aux côtés de l'équipe de fondateurs Catherine et Sébastien Aliotta et des actuels dirigeants ;
- IDI (via ADFI 5), PECHEL et les dirigeants de la société The Dubbing Brothers Company ont contribué au financement de l'acquisition de Film & Fernseh Synchron (FFS), un des leaders allemands du doublage de films et séries TV, qui constitue une croissance externe stratégique majeure pour le groupe Dubbing Brothers, lui permettant de conforter sa position de leader européen du doublage.

Enfin, l'IDI (via Financière Bagatelle) a signé un protocole exclusif avec les actionnaires de Freeland Group en vue de son entrée au capital du leader des services aux indépendants, pour un investissement en fonds propres de près de 21 millions d'euros.

Note 5 Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)		Valeurs nettes au 31/12/18
Actions		
Non coté		61 421
Coté		36 164
		1 340
Fonds		
Private equity dans pays émergents		14 996
Fonds de hedge funds longs		67 938
TOTAL		181 859

Note 6 Filiales et participations au 31/12/18

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres avant résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) ^(b)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette ^(a)					
A – Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1/ Filiales (+ de 50 % du capital)										
ADFI 5	5 338	103 884	100,00	53 358				ns	47 182	
Groupe Winncare ^{(e) (g)}	18 607	16 271	92,60	25 072				58 823	- 3 511	
Financière Bagatelle	3 486	- 6 220	100,00	5 952				ns	154 450	2 294
Orca Développement (Pennel & Flipo) ^(f)	33 759	60 767	63,39	23 376				1 191	- 1 884	
2/ Participations (5 à 50 % du capital)										
Fidinav ^{(e) (i)}	35 109	21 582	50,70	12 321			N É A N T	7 522	- 1 412	
IDI Emerging Markets compartiment I ^(c)	26 675	29 326	46,38	21 253				ns	208	1 098
IDI Emerging Markets compartiment II ^{(c) (d)}	25 910	26 410	35,12	9 850				ns	315	116
IDI EM SAPPHIRE ^(h)	12 108	12 076	26,49	3 673				ns	- 114	
Royalement Vôte Édition	8 415	8 415	34,93	2 939				12 123	- 359	
				157 794	150 610					
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
■ Dans les sociétés françaises				2 323	1 020					
■ Dans les sociétés étrangères				183	48					

(a) Les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.

(b) Les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.

(c) Société anonyme de droit luxembourgeois, qui comporte deux compartiments distincts, mais qui n'ont pas de personnalité morale distincte de IDI Emerging Markets (comptes en LuxGaap non audités).

(d) Le montant restant à libérer sur les actions IDI Emerging Markets II est de 715 milliers d'euros.

(e) Données consolidées.

(f) Comptes au 31/12/17.

(g) Comptes au 31/03/18.

(h) SCA de droit luxembourgeois, comptes tenus en USD (non audités) : les montants indiqués ont été convertis en euros sur la base du cours de la devise au 31/12/18.

(i) Comptes non audités, tenus en USD : les montants indiqués ont été convertis sur la base du cours de la devise au 31/12/18.

Note 7 Filiales et participations au 31/12/18

Renseignements détaillés concernant les filiales
et participations :

Adresse du siège social des sociétés

1/ Filiales

ADFI 5	18, avenue Matignon	75008	PARIS
Groupe Winncare	104, avenue Albert 1 ^{er}	92500	RUEIL MALMAISON
Financière Bagatelle	18, avenue Matignon	75008	PARIS
Orca Développement (Pennel & Flipo)	18, avenue Matignon	75008	PARIS

2/ Participations

Fidinar Ltd	171, Old Bakery Street	1455	VALLETTA VLT (Malte)
IDI Emerging Markets I	47, Grand-Rue	L-1661	LUXEMBOURG
IDI Emerging Markets II	47, Grand-Rue	L-1661	LUXEMBOURG
IDI EM Sapphire	47, Grand-Rue	L-1661	LUXEMBOURG
Royalement Votre Éditions	100, avenue de Suffren	75015	PARIS

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société IDI

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation dans des entités non cotées

Risque identifié

Les titres de participation dans des entités non cotées acquis ou souscrits par IDI dans le cadre de son activité de capital-investissement figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 151 502 563 euros et représentent un des postes les plus importants du bilan.

Comme indiqué en note 1.3 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres de participation. Elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité estimée à la clôture de l'exercice.

L'évaluation à la valeur d'utilité des titres de participation dans les entités non cotées suppose le recours à des méthodologies et des hypothèses et fait appel au jugement de la Direction du Groupe. Ces évaluations peuvent avoir une incidence significative sur les montants d'actifs, sur les charges et les produits inscrits dans les états financiers. Par ailleurs la production des informations spécifiques à fournir en annexe sur l'évaluation et leur mode de détermination fait également appel au jugement de la Direction. L'évaluation des titres de participation dans les entités non cotées a ainsi été identifiée comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction pour la détermination des valeurs d'utilité des titres de participation non cotés du portefeuille.

Par ailleurs, pour les titres de participations non cotés que nous avons jugés significatifs, nous avons :

- procédé à une analyse critique de la méthodologie et des hypothèses retenues pour les valorisations et vérifié qu'elles répondaient bien aux principes édictés par les principes comptables,
- réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés,
- apprécié la cohérence des estimations et hypothèses au vu des informations disponibles dans les dossiers de suivi d'investissement du Groupe.

Nous avons par ailleurs revu l'information à fournir en annexe au titre de l'évaluation de ces titres de participation.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IDI par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour Deloitte & Associés et du 28 juin 2016 pour BCRH & Associés.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés était dans la trente-deuxième année de sa mission et BCRH Associés dans la troisième année, dont respectivement vingt-huitième et troisième années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, compte tenu des acquisitions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2019

Les commissaires aux comptes

BCRH & Associés
Paul GAUTEUR

Deloitte & Associés
Frédéric NEIGE

5.5 TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications (en euros)	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090	51 273 090
Nombre des actions ordinaires existantes	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562	7 221 562
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ Par conversion d'obligation					
■ Par exercice de droits de souscription (BSA)					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	61 797	421 190	20 627	7 767	9 000
Produits financiers	12 610 048	21 668 975	13 532 148	14 059 580	5 392 360
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 917 812	9 170 938	- 3 248 241	2 508 798	- 3 456 268
Impôt sur les bénéfices	- 106 187	- 576 769	- 887 489	- 1 176 908	- 1 511 326
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 737 755	12 641 372	3 875 982	19 485 279	- 9 515 001
Résultat distribué et prélèvements sur les réserves					
■ Actionnaires commanditaires	20 581 452 *	10 110 187 *	11 554 499 *	41 523 982 *	13 720 968 *
■ Associé commandité	1 625 420	1 656 140	1 826 460	4 306 230	
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,11	1,35	- 0,33	0,51	- 0,27
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,93	1,75	0,54	2,70	- 1,32
Dividende net attribué à chaque action	2,85	1,4	1,6	5,75	1,90
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	9	9	9	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	335 228	434 370	942 184	1 408 619	2 159 790
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales..)	169 948	213 841	376 037	584 218	530 759

* Montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

6.1	INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI	100
6.1.1	Dénomination sociale et nom commercial	100
6.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	100
6.1.3	Date de constitution et durée de vie	100
6.1.4	Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	100
6.2	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	101
6.2.1	Objet social	101
6.2.2	Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	101
6.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	102
6.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	103
6.2.5	Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées	103
6.2.6	Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital	104
6.3	CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	104
	Montant du capital souscrit	104
	Évolution du capital depuis 2011	104
	Actions	104
	Augmentations de capital potentielles	105
	Nombre d'actionnaires	105
	Franchissements de seuils	105
	Franchissements de seuils intervenus et action de concert	105
	Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années	106
	Autocontrôle	106
	Actionnaire de contrôle	106
	Pactes d'actionnaires	107
	Organigramme au 31 mars 2019	107
6.4	PROGRAMME DE RACHAT	108
	Rapport spécial relatif aux rachats d'actions	108
6.5	GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES)	110
6.5.1	Une attention permanente portée aux actionnaires	110
6.5.2	Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI	110
6.5.3	Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding	111
6.5.4	Évolution des cours	112
6.5.5	Maintien d'une politique de dividende volontariste	112



INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL

6.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI

6.1.1 Dénomination sociale et nom commercial

IDI.

6.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

328 479 753 RCS Paris

Code APE : 6420Z

6.1.3 Date de constitution et durée de vie

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1^{er} décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1^{er} décembre 2082.

6.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 Paris – Tél. : 01 55 27 80 00

328 479 753 RCS Paris Code APE : 6420Z

Forme juridique, législation applicable : société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois – du 1^{er} janvier au 31 décembre.

6.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Acte constitutif et statuts

6.2.1 Objet social

ARTICLE 3 DES STATUTS

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;
- l'achat, la souscription et la vente – soit pour son compte, soit pour le compte de tiers – de tous titres, parts d'intérêts ou droits

sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

6.2.2 Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Seuls les statuts prévoient des dispositions concernant la Gérance et les membres du Conseil de Surveillance de l'IDI (articles 16 à 18 pour la Gérance et articles 19 à 24 pour ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance et le Censeur).

était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

GÉRANCE

La Société est gérée et administrée par un seul ou plusieurs gérants qui sont nommés par le ou les associés commandités.

La durée des fonctions de la Gérance est déterminée par le ou les associés commandités ; elle peut être illimitée. Les fonctions de Gérant ne prennent fin que par sa révocation ou sa démission. La révocation du ou d'un Gérant est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avec l'accord préalable de l'Associé commandité ou des associés commandités. En outre, le Gérant est révocable par le Tribunal de commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé de la Société. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires. En raison de ses fonctions, le Gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'Associé commandité, une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. En cours d'existence de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation. La durée de leurs fonctions est de trois ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation. Le Conseil de Surveillance nomme un Président et un ou deux Vice-Présidents parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son Président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents y compris ceux participant par des moyens de visioconférence ou télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Par exception, les procédés de visioconférence ou télécommunication ne pourront pas être utilisés pour l'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés d'IDI. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante ; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à

l'unanimité. Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes et est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. Il fait chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, un rapport dans lequel il formule toutes observations sur les comptes de l'exercice et fait connaître son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion. Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge convenable. Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat. Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette assemblée.

CENSEURS

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés pour trois ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance. Ils sont librement révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des Censeurs.

Le Conseil de Surveillance peut librement attribuer aux Censeurs une partie des jetons de présence qui lui sont attribués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination provisoire de Censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

La représentation des sociétés et autres personnes morales auxquelles les fonctions de Censeurs ont été conférées est soumise aux mêmes règles que celles édictées pour les membres du Conseil de Surveillance ; les Censeurs, personnes physiques ou représentants permanents d'une personne morale, sont soumis à la limite d'âge instituée pour les membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que pour l'application de cette règle, le collège de Censeurs sera considéré comme un organe indépendant du Conseil de Surveillance.

6.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

FORME DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte au nom de leurs titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage et dans le *boni* de liquidation, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison du nombre d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de droits nécessaire.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

L'article 36 des statuts précise la fixation, l'affectation et la répartition du résultat.

FIXATION, AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti de la façon suivante :

- le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1^{er} janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. Ce montant minimum a été ainsi porté de 1 685 912 euros (l'année précédente) à 1 703 614 euros à compter du 1^{er} janvier 2018. Compte tenu du résultat du Groupe avant impôts au 31 décembre 2018, le montant total du dividende versé aux associés commandités (soit 3 % de ce résultat) sera de 1 782 840 euros, soit un complément de 79 226 euros par rapport au minimum ; et

- à concurrence du solde, aux propriétaires d'actions au *pro rata* du nombre de leurs actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, sur proposition de la Gérance, décider le prélèvement, sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut en outre décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

6.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;

- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'Associé commandité et après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

6.2.5 Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées

MODES DE CONVOCATION

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) d'un avis de réunion (trente-cinq jours au moins avant la date prévue pour la tenue de ladite assemblée), puis au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège d'un avis de convocation (quinze jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales, sont convoqués par lettre.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux assemblées, soit personnellement, soit par mandataire, soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires propriétaires de titres nominatifs doivent être inscrits en compte dans les livres de la Société deux jours ouvrés au moins avant l'Assemblée Générale ; ceux propriétaires de titres au porteur doivent, deux jours ouvrés précédant l'assemblée, demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis de transmettre à l'établissement en charge du service titres de l'IDI) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'assemblée.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits, ou peut leur être adressé sur simple demande formulée auprès de l'IDI. Les procurations et les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres de l'IDI trois jours au moins

avant la réunion de l'assemblée, accompagnés (si l'actionnaire est titulaire de titres au porteur) d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote. Conformément à l'article R 225-80, pour les procurations transmises par voix électroniques, elles peuvent être transmises jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'Assemblée Générale.

6.2.6 Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction

particulière, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 13-3 qui prévoient que chaque actionnaire devra faire son affaire du groupement d'actions qui pourrait être requis pour l'exercice d'un droit.

6.3 CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2018, le capital de l'IDI s'élevait à 51 273 090,20 euros, divisé en 7 221 562 actions de 7,1 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 37 452 actions d'autocontrôle au 31 décembre 2018 était égale à 265 909 euros et la valeur comptable était de 746 592 euros.

Évolution du capital depuis 2011

Aucune modification du capital n'a été apportée depuis 2011.

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions sur le compartiment B de NYSE Euronext (ISIN FR 0000051393). Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre l'IDI et Oddo & Cie dans le programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, ce

contrat de liquidité étant conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant conclu le 27 mars 2019 afin de tenir compte des évolutions réglementaires.

Augmentations de capital potentielles

Capital autorisé et non émis : N/A.

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES AU GÉRANT (AUGMENTATION DE CAPITAL)

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée et échéance	Pourcentage maximal du capital	Utilisation
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de ses entités liées	Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2016	38 mois 28 août 2019	2 %	132 000 actions *
Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2017	24 mois 27 juin 2019	10 %	
Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat autorisé : 70 euros)	Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2018	18 mois 27 janvier 2020	10 %	
Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2018	24 mois 27 juin 2020	10 %	

* Sous réserve de la réalisation de conditions décrites p. 47 du document de référence.

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 27 juin 2018, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatif ou

au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 80 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'assemblée).

Le 31 mars 2019, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 92.

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, et ce, dans un délai de quatre jours suivant le franchissement de seuil.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

Aucun franchissement de seuil n'a été porté à la connaissance de la Société depuis 2013. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit :

Capital	Au 31/03/17		Au 31/03/18		Au 31/03/19	
	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %
Ancelle & Associés	4 842 956	67,06	4 843 576	67,07	4 843 576	67,07
FFP Invest	726 146	10,06	726 146	10,06	726 146	10,06
Allianz IARD	381 000	5,28	381 000	5,28	381 000	5,28
Autres et public	1 225 394	16,96	1 237 113	17,13	1 232 601*	17,06
Autocontrôle	46 066	0,64	33 727	0,46	38 239	0,53
	7 221 562	100	7 221 562	100	7 221 562	100

* Dont 384 377 actions au nominatif et 848 224 actions au porteur.

Droits de vote	Au 31/03/17		Au 31/03/18		Au 31/03/19	
	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %
Ancelle & Associés	9 601 652	73,78	9 678 748	73,83	9 678 748	73,83
FFP Invest	1 452 292	11,16	1 452 292	11,08	1 452 292	11,08
Allianz IARD	381 000	2,93	381 000	2,91	381 000	2,91
Autres et public	1 578 561	12,13	1 596 078	12,18	1 596 795	12,18
Autocontrôle	-	-	-	-	-	-
	13 013 505	100	13 108 118	100	13 108 835	100

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe 4 actionnaires nominatifs non-résidents titulaires ensemble de 120 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 38 239 de ses propres actions au 31 mars 2019.

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés qui détient directement 67,07 % du capital de l'IDI (et 73,83 % des droits de vote). Ancelle et Associés est à la fois Gérant et Associé commandité de l'IDI.

Au 31 décembre 2018, Ancelle et Associés était détenue par Christian Langlois-Meurinne et la société civile Maber (famille Bernard Méheut).

Pour se conformer au Règlement européen, n° 809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de

l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (Gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le Gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'actif net réévalué par action.

Pactes d'actionnaires

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur. Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 5.6. de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant page 80 du présent document de référence.

Organigramme au 31 mars 2019

Christian LANGLOIS-MEURINNE – Société civile MABER

.....

↓ 100 %

ANCELLE ET ASSOCIÉS

.....

67,07 % du capital

73,83 % des droits de vote

▶ **IDI**

6.4 PROGRAMME DE RACHAT

Rapport spécial relatif aux rachats d'actions

A. RAPPORT SPÉCIAL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

I – Description du Programme de rachat 2018

a) Cadre juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 (huitième résolution) a autorisé la Gérance à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de rachat 2018 ») conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Au cours de l'exercice 2018, le Programme de rachat 2018 a été mis en œuvre par la Gérance qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous.

b) Caractéristiques du programme de rachat

Le Programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée du 27 juin 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2019. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 70 euros.

La Gérance était autorisée à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital social d'IDI à la date de réalisation de ces achats.

Les différents objectifs du Programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital ;
- l'attribution d'actions au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise ; ou
- en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- la remise d'actions de la Société à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- la conservation des actions de la Société qui auront été achetées et la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'animation du marché secondaire des titres de la Société et la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 a autorisé la Gérance à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018.

II – Rachats d'actions réalisés par IDI au cours de l'exercice 2018

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2019, IDI a acheté 19 438 actions, toutes, en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation

Au cours de l'exercice 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur annulation, au titre de l'autorisation conférée par la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018.

b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au cours de l'exercice 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 19 438 actions au prix moyen de 42,5964 euros par action, pour un coût total de 827 988,26 euros.

c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, IDI n'a pas acheté d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance

Au cours de l'exercice 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Au cours de l'exercice 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

III – Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 19 074 actions au prix moyen de 43,4062 euros par action, pour un montant total de 827 930,64 euros.

IV – Modalités des rachats d'actions

Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2019, IDI a procédé à des achats *via* un contrat de liquidité pour un total de 19 438 actions, au prix moyen de 42,5967 euros, pour un montant total de 827 988,26 euros. Au cours de cette période, IDI n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

V – Annulations d'actions par IDI

IDI n'a pas procédé à l'annulation d'action entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2019.

En l'état actuel de la législation, IDI ne pourra pas annuler plus de 10 % de son capital pendant une période de 24 mois.

VI – Réallocations éventuelles

Les actions achetées par IDI dans le cadre de l'autorisation conférée par la huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

B. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2019 SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 JUIN 2019 EN APPLICATION DES ARTICLES 241-2 ET 241-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2019 est appelée, dans sa neuvième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 31 mars 2019, la Société détient directement 38 239 actions représentant 0,53 % ⁽¹⁾ de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 38 239 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 2 600 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,036 % du capital) ⁽²⁾, et 35 639 sont conservées pour les attribuer ultérieurement aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (soit 0,49 % du capital) ⁽²⁾.

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la neuvième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 26 juin 2019 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
2. attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de

l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

3. remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
4. conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
5. animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent Programme de rachat d'actions en vertu de la huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 27 juin 2018. La huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 27 juin 2018 est entièrement reproduite en pages 124 et 125 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n° D. 18-0417 en date du 26 avril 2018.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du Programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 26 juin 2019. Sur la base du capital au 31 mars 2019, ce maximum serait de 683 917 actions (soit 722 156 – 38 239).

Le prix de rachat maximum prévu par le Programme de rachat d'actions est de 70 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 47 874 190 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 26 juin 2019, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent Programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le Programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 26 juin 2019 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE DES OPÉRATIONS PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES DU 1^{er} JANVIER 2018 AU 31 MARS 2019 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	19 438 ^(a)	19 074 ^(b)	0
Cours moyen des transactions (en euros)	42,5964	43,4062	
Prix d'exercice moyen			
Montants (en euros)	827 988,82	827 929,86	

(a) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.

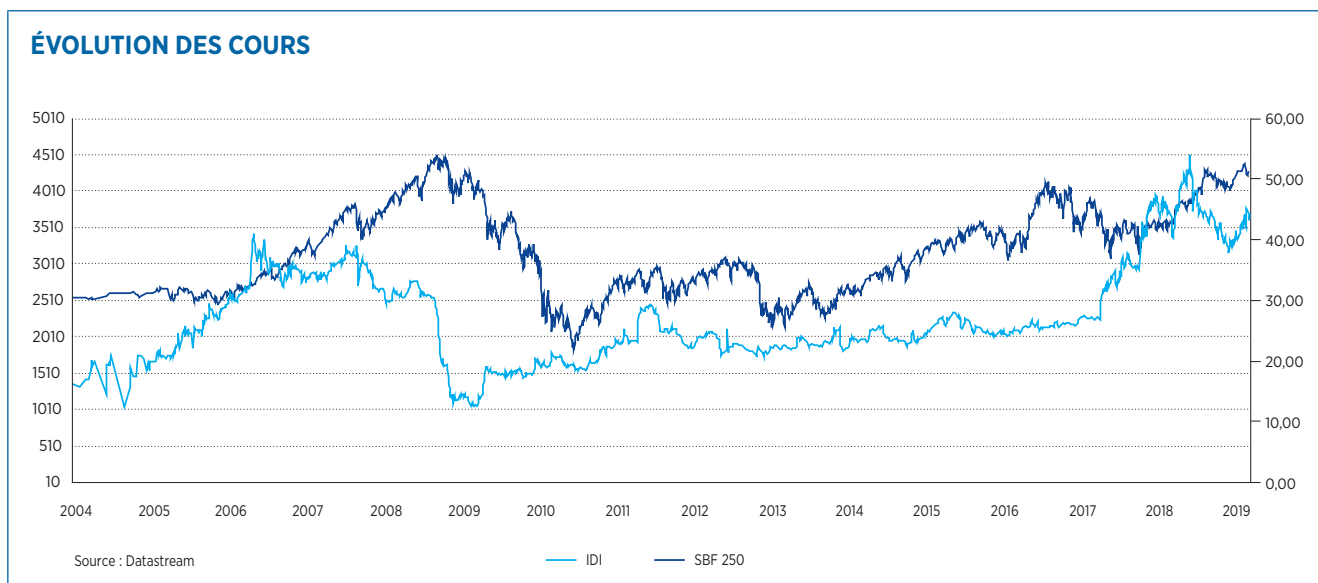
(b) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

(1) Sur la base de 7 221 562 actions composant actuellement le capital social.

6.5 GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES)

6.5.1 Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI vise à faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis la cotation, le taux de rendement interne de l'activité, dividendes réinvestis, s'établit à 15,69 % pour un multiple de 55 de son cours de bourse.



Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital-investissement en Europe (Invest Europe avec les IPEV – *The International Private Equity and Venture Capital Valuation*) et en France (France Invest) ;
- une amélioration de la liquidité du titre IDI ;
- une réduction de la décote dont souffrent les acteurs cotés du capital-investissement.

6.5.2 Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 30 % à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte implication des

actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels une filiale du holding de la famille Peugeot (FFP Invest), Allianz France et certains *family offices* français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionariat de l'IDI	2016	2017	2018
Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires)	67,06 %	67,07 %	67,07 %
Autres actionnaires	32,30 %	32,47 %	32,40 %
Autocontrôle	0,64 %	0,46 %	0,53 %

La politique actionnariaire mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. Les échanges en 2018 sont en augmentation de près de 20 % par rapport à ceux de 2017.

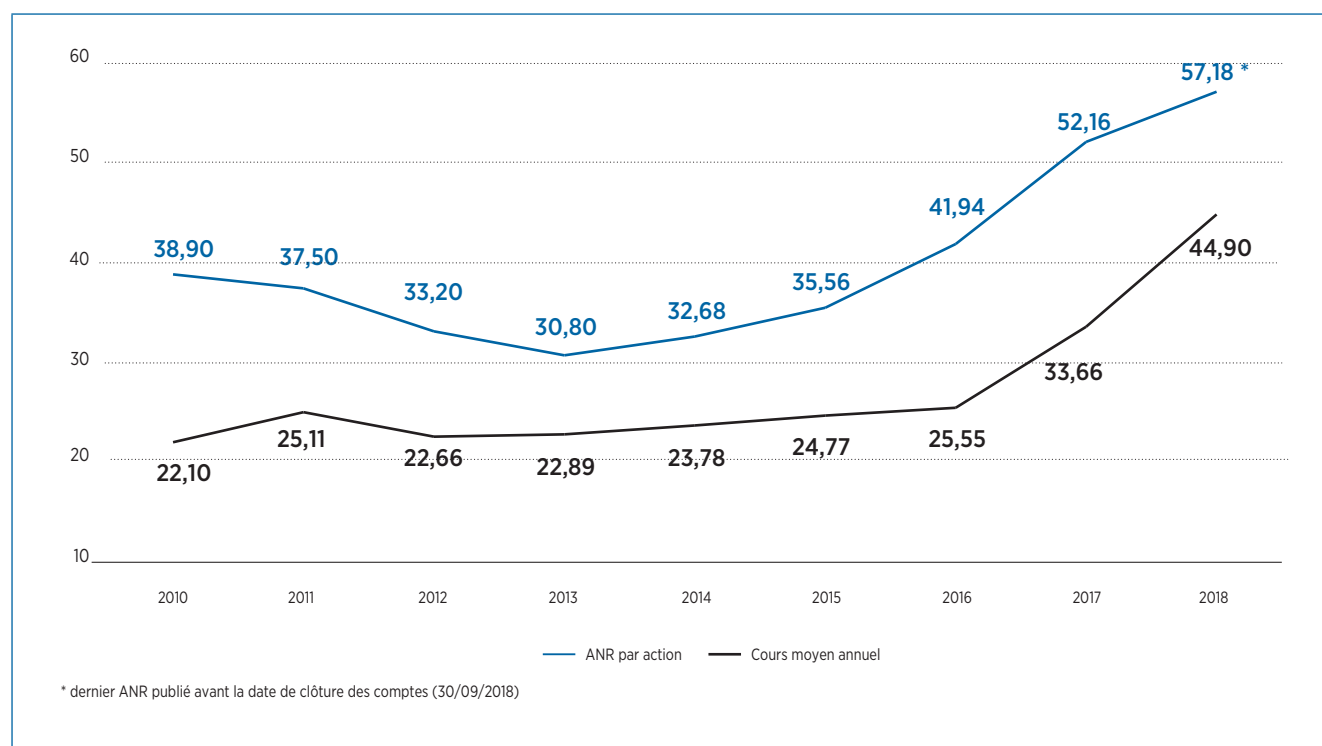
Volume échangé	2016	2017	2018
Volume	188 773	309 383	365 761
Volume journalier	732	1 185	1 434

Source : Bloomberg.

6.5.3 Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

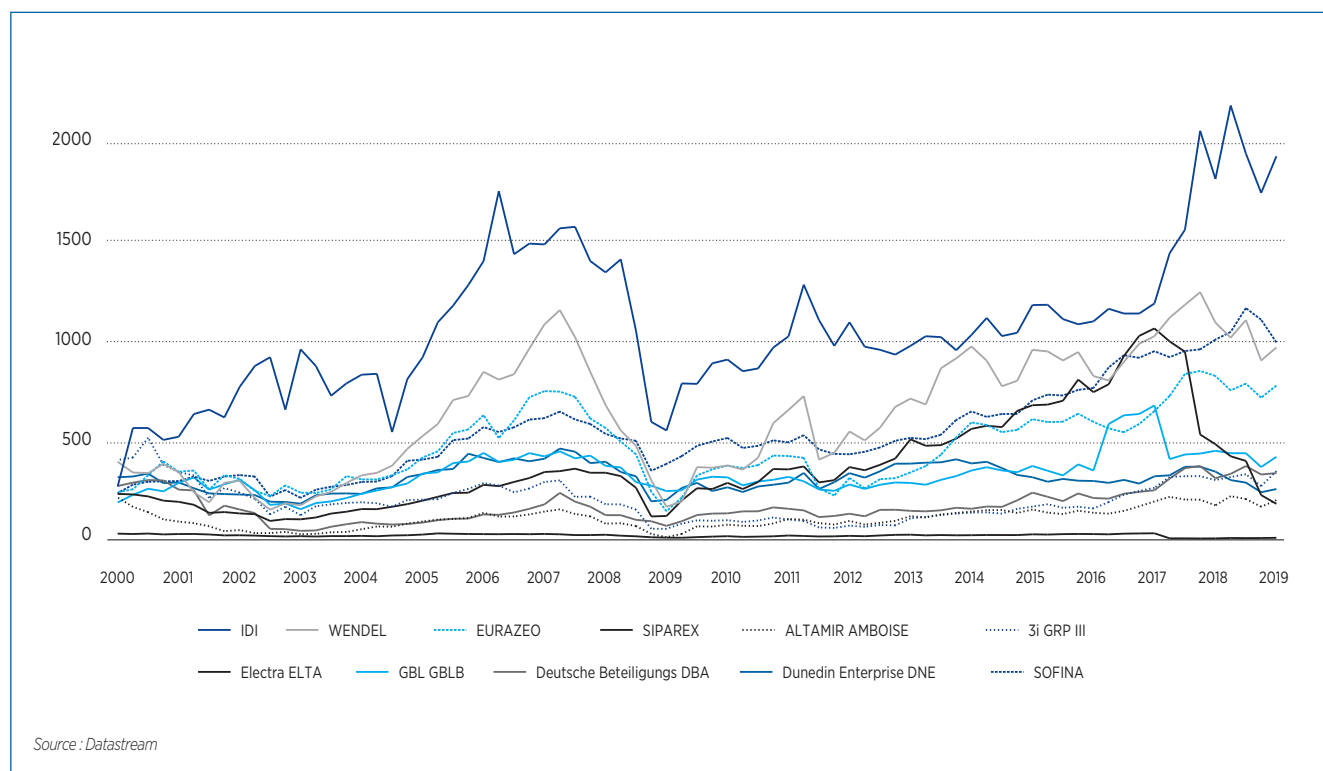
La décote n'évolue pas de façon significative depuis 2013. Elle s'élève à 21 % par rapport au dernier ANR publié.

La bonne tenue du portefeuille de l'IDI pendant la crise, puis son rebond, sont traduits dans l'accroissement de l'ANR depuis 2010.



Cours de l'action IDI (en euros)	2016	2017	2018
Plus haut	26,70	46,90	54,00
Plus bas	23,99	26,00	37,60
Cours moyen	25,55	33,66	44,90
Cours au 31 décembre	26,00	46,90	39,80
Croissance en % (retraité du dividende versé sur la période)	11,25 %	92,21 %	- 3,28 %

6.5.4 Évolution des cours



L'IDI est le mieux placé sur son marché.

6.5.5 Maintien d'une politique de dividende volontariste

L'IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 3 % de l'ANR. En 2018, le versement d'un dividende de 1,90 euro par action, en hausse de 8,57 % par rapport à celui versé en juillet 2018, au titre de l'exercice 2017, offre un rendement de plus de 3 % de l'ANR et de 4,23 % par rapport au cours moyen de l'action en 2018.

Rendement de l'action IDI	2016	2017	2018
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	1,60	1,75	1,90 *
Évolution par rapport à l'année précédente	14,29 %	9,37 %	8,57 %
Rendement par rapport à l'ANR par action fin N	3,80 %	2,95 %	3,07 %
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N	6,26 %	5,20 %	4,23 %

* Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7.1	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 JUIN 2019	114
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	114
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	114
	Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	114
7.2	PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 JUIN 2019	115
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	115
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	116
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	116
7.3	PROJETS DE RÉOLUTIONS	117
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	117
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	119
	Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	120
7.4	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT	120
7.5	RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE	121
	Cadre juridique	121
	Caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions adopté le 30 décembre 2016	121
	Attribution gratuite d'actions réalisée par l'IDI au cours de l'exercice 2018	121
7.6	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	122

7.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 JUIN 2019

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Deuxième résolution – Affectation du résultat de l'exercice

Troisième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Quatrième résolution – Distribution exceptionnelle de réserves

Cinquième résolution – Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce

Sixième résolution – Quitus de la Gérance

Septième résolution – Démission d'un membre du Conseil de Surveillance

Huitième résolution – Non renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

Neuvième résolution – Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre un Programme de rachat par la Société de ses propres actions

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dixième résolution – Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

Onzième résolution – Délégation de compétence au Gérant à l'effet de procéder à l'émission d'actions réservée aux salariés en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Douzième résolution – Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales requises

7.2 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 JUIN 2019

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT (1^{re} À 3^e RÉSOLUTIONS)

La **1^{re} résolution** a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'IDI de l'exercice 2018, qui se traduisent par un résultat déficitaire de 9 515 001 euros.

La **2^e résolution** a pour objet d'affecter le résultat au report à nouveau qui s'élèvera alors à (93 802 372,20) euros. Aucun dividende ne sera versé à l'Associé commandité, en l'absence de bénéfice distribuable.

Par le vote de la **3^e résolution**, nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de l'IDI de l'exercice 2018.

DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE RÉSERVES (4^e RÉSOLUTION)

Compte tenu de l'absence de bénéfice distribuable et que la Société dispose d'importantes réserves, il vous est proposé de distribuer un **dividende ordinaire** aux Associés commanditaires de **1,90 euro par action** soit un total de 13 720 967,20 euros qui sera payé, compte tenu des stipulations de l'article 36 des statuts, par prélèvement sur les réserves. Le coupon serait détaché le 2 juillet 2019 et le dividende mis en paiement le 4 juillet 2019.

APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (5^e RÉSOLUTION)

Nous vous proposons d'approuver, par le vote de la **5^e résolution**, les conventions et engagements réglementés autorisés ou qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 2018, tels que présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (figurant dans la partie 7 du document de référence). Il s'agit principalement de conventions et engagements relatifs à la gestion de la trésorerie intragroupe et aux conventions de compte-courant intragroupe.

QUITUS DE LA GÉRANCE (6^e RÉSOLUTION)

Nous vous demanderons, par le vote de la **6^e résolution**, de donner quitus à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

COMPOSITION DU CONSEIL : DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (7^e RÉSOLUTION) ET NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE (8^e RÉSOLUTION)

Monsieur Ambroise Huret a, pour des raisons personnelles, démissionné de son mandat à l'issue du dernier Conseil de Surveillance du 8 novembre 2018 avec effet immédiat. Nous vous proposons de ne pas le remplacer. En outre, le mandat de Madame Tanya Heath venant à échéance lors de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de ne pas le renouveler.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS (9^e RÉSOLUTION)

L'Assemblée Générale du 27 juin 2018 a autorisé la Gérance à opérer sur les titres de la Société. Les opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation sont décrites dans la partie 6 « Informations sur la Société et le capital » du document de référence. Cette autorisation arrivant à échéance le 27 janvier 2020, nous vous proposons, dans la **9^e résolution**, d'autoriser à nouveau la Gérance, pour une période de 18 mois, à intervenir sur les actions à **un prix maximum d'achat fixé à 70 euros par action**, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait à la Gérance d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant **au maximum 10 % du capital social de la Société**, en vue notamment :

- d'annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- d'attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- de conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- d'animer le marché du contrat de liquidité.

Ces opérations pourront être réalisées aux périodes que la Gérance appréciera. Toutefois, en période d'offre publique, les rachats ne pourront être réalisés que sous réserve qu'ils :

- permettent à la Société de respecter des engagements souscrits par cette dernière préalablement à l'ouverture de la période d'offre ;
 - soient réalisés dans le cadre de la poursuite d'un programme de rachat déjà en cours ;
 - ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre ; et
- s'inscrivent dans l'un des objectifs suivants :
 - la remise d'actions aux bénéficiaires de stock-options et d'actions gratuites et/ou de performance,
 - la couverture d'engagements de la Société au titre de contrats financiers ou d'options avec règlement en numéraire,
 - la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du capital), ou
 - la remise d'actions aux porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTODÉTENUES (10^e RÉSOLUTION)

Parmi les objectifs du programme de rachat (9^e résolution), figure l'annulation des actions acquises. À cette fin, nous vous demandons, par le vote de la **10^e résolution**, d'autoriser la Gérance, pour une durée de **26 mois**, à **annuler tout ou partie des actions de la Société qu'elle pourrait acquérir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions**, dans la limite de 10 % des actions composant le capital de la Société par période de 24 mois.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de **26 mois** à compter de l'Assemblée Générale.

ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉE AUX SALARIÉS (11^e RÉSOLUTION)

Conformément aux dispositions légales, il vous sera proposé de déléguer au Gérant la possibilité de procéder à l'émission d'actions réservée aux salariés en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES (12^e RÉSOLUTION)

Par le vote de la **12^e résolution**, il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser la Gérance à procéder aux formalités légales requises, le cas échéant.

7.3 PROJETS DE RÉOLUTIONS

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e résolutions concernent l'exercice 2018 et visent à approuver les comptes sociaux et consolidés de l'IDI, à approuver l'affectation du résultat ainsi qu'une distribution d'un dividende ordinaire de 1,90 euro par action.

PREMIÈRE RÉOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'Annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés et le résultat dudit exercice qui se traduit par une perte de - 9 515 001 euros.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale, constate que l'exercice 2018 est déficitaire d'un montant de - 9 515 001 euros. Le report à nouveau est créateur de 115 575 euros.

En conséquence, le résultat de l'exercice est affecté de la façon suivante :

Report à nouveau antérieur	115 575
Perte nette de l'exercice	- 9 515 001

SOIT UN REPORT À NOUVEAU APRÈS AFFECTATION DE - 9 399 426

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende
2015	1,40
2016	1,60
2017	5,75 *

* Dont 1,75 euro de dividende ordinaire et 4 euros de dividende exceptionnel (en ce compris la distribution de réserve).

TROISIÈME RÉOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, des rapports du Conseil de Surveillance, de la Gérance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net global consolidé de cet exercice qui se traduit par un bénéfice de 68 115 milliers d'euros, dont un bénéfice de 68 115 milliers d'euros pour la part du Groupe.

QUATRIÈME RÉOLUTION – DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE RÉSERVES

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, décide de procéder à une distribution exceptionnelle de réserves d'un montant de 13 720 967,20 euros, prélevée sur le poste « Prime et boni de fusion » d'un montant de 107 523 340 euros, soit une distribution unitaire de 1,90 euro par action, étant précisé que les actions détenues par la Société à la date de mise en paiement de la distribution, ne donneront pas droit audit versement, et qu'en conséquence, le montant du solde de la distribution afférent auxdites actions autodétenues restera affecté au compte « Primes et boni de fusion ». À l'issue de la distribution, le compte « Primes et boni de fusion » s'élèvera à 93 802 372,80 euros.

La 5^e résolution a pour objet l'approbation des conventions et engagements « réglementés » qui ont été préalablement autorisés par le Conseil de Surveillance de l'IDI.

CINQUIÈME RÉOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS AUX ARTICLES L. 226-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

La 6^e résolution concerne le quitus de la Gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2018.

SIXIÈME RÉOLUTION – QUITUS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

Les 7^e et 8^e résolutions concernent la composition du Conseil de Surveillance et a pour objet le non-remplacement de M. Ambroise Huret et le non-renouvellement du mandat de Mme Tanya Heath.

SEPTIÈME RÉOLUTION – DÉMISSION DE M. AMBROISE HURET DE SON MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, et les statuts permettant un nombre variable de membres du Conseil de Surveillance, décide de ne pas pourvoir au remplacement de M. Ambroise Huret suite à sa démission.

HUITIÈME RÉSOLUTION – NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME TANYA HEATH EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mme Tanya Heath est arrivé à son terme, décide de ne pas le renouveler.

La 9^e résolution concerne le renouvellement de l'autorisation accordée à la Gérance afin de mettre en œuvre, sous certaines conditions, un programme de rachat d'actions de la Société.

NEUVIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION À DONNER À LA GÉRANCE À L'EFFET DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 :

- met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2017 par le vote de sa dix-neuvième résolution, autorisant la Gérance à acheter des actions de la Société ;
- autorise la Gérance à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 70 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 48 190 030 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;

- attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par la Gérance pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'Offre Publique d'Achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

La 10^e résolution concerne l'autorisation et la délégation financière consentie à la Gérance. La délégation de compétence et de pouvoirs consentie à la Gérance par l'Assemblée Générale du 27 juin 2018 arrivant à échéance le 27 janvier 2020, nous vous proposons donc de la renouveler.

La délégation de compétence et de pouvoirs qui vous est soumise et qui recueille un vote favorable privera d'effet, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la délégation consentie précédemment et ayant le même objet.

DIXIEME RÉOLUTION – AUTORISATION DONNÉE À LA GÉRANCE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES EN APPLICATION DES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées en application de la neuvième résolution de la présente assemblée, et/ou de la huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

ONZIEME RÉOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU GÉRANT À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'ACTIONS RÉSERVÉE AUX SALARIÉS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et après avoir entendu lecture du rapport du Gérant et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et après avoir constaté que le capital social de la Société est entièrement libéré, statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138-1 du Code de commerce

et L. 443-5 du Code du travail et afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

1. prend connaissance du projet de délégation de compétence à donner au Gérant et donne délégation de compétence au Gérant, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions réservées aux salariés de la Société ou des entreprises incluses dans le même périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes en application de l'article L. 233-16 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les actions nouvelles ainsi émises seraient souscrites par eux ;
2. fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente décision, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. décide que le montant nominal des augmentations de capital résultant de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra excéder cent mille euros (100 000 euros), de valeur nominale de sept euros et dix centimes (7,1 euros) chacune ;
4. décide que le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation de compétence sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;
5. décide que chaque action nouvelle émise en vertu de la présente délégation de compétence sera, dès sa création, soumise à toutes les dispositions des statuts de la Société, ainsi qu'aux décisions des actionnaires de la Société ;
6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises en vertu de la présente délégation de compétence au profit des salariés de la Société ;
7. décide que le Gérant aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, et notamment, pour :
 - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission,
 - fixer les conditions que devront remplir les salariés pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux actions émises en vertu de la présente délégation de compétence,
 - fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix, les dates, les délais, modalités et conditions de souscription, de libération et de livraison des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence,
 - fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres, étant précisé que ce délai ne pourra excéder trois (3) ans,
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
 - constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies,

- imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale et porter ainsi le montant de la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur, et
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

La 12^e résolution a pour objet de permettre de réaliser toutes les formalités consécutives à l'Assemblée Générale.

DOUZIEME RÉSOLUTION – POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES REQUISES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer les publications légales et accomplir toutes formalités.

7.4 OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT

Le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport du Gérant que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Gérant.

7.5 RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

Cadre juridique

L'Assemblée Générale a le 28 juin 2016 (quatorzième résolution) donné une autorisation au Gérant à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 2 % du capital social de l'IDI au profit des salariés de l'IDI et/ou de ses entités liées, directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce (le « Groupe IDI »). Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.

Dans le cadre de cette autorisation, le Gérant a adopté deux plans d'attribution respectivement le 29 juillet 2016 et le 30 décembre 2016. Au titre du premier plan, adopté le 29 juillet 2016, 12 000 actions ont été attribuées gratuitement à trois salariés qui ont été acquises définitivement le 29 juillet 2017. Les modalités du second plan sont décrites ci-dessous.

Caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions adopté le 30 décembre 2016

Le second plan, adopté le 30 décembre 2016, bénéficie à six salariés (notamment les membres du Comité Exécutif autres que Christian Langlois-Meurinne) avec obligation de co-investissement.

Afin de pouvoir bénéficier du programme, chaque salarié concerné doit détenir, au plus tard le 31 décembre 2017, un nombre d'actions IDI déterminé pour chaque catégorie de bénéficiaire et conserver ce nombre jusqu'à la date d'appréciation du critère de performance (fin de la période d'acquisition). Cette condition de co-investissement porte sur un total de 40 000 actions de l'IDI pour l'ensemble du plan.

Pour autant qu'ils soient, en outre, toujours salariés du Groupe IDI au terme de la période d'acquisition (le 31 juillet 2020), chaque bénéficiaire pourra se voir attribuer effectivement et gratuitement un nombre d'actions de l'IDI déterminé en fonction, d'une part, d'un critère de performance (dépendant du montant de l'ANR ressortant des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019) et,

d'autre part, du nombre d'actions IDI détenues par le bénéficiaire le 31 décembre 2017 et conservées jusqu'au terme de la période d'acquisition.

En supposant remplies en intégralité les conditions du plan, les bénéficiaires pourront globalement se voir attribuer gratuitement entre 12 000 actions et 120 000 actions de l'IDI, existantes ou à émettre.

Une période de conservation succédera à la période d'acquisition, chaque bénéficiaire devant conserver la moitié des actions attribuées gratuitement jusqu'au 31 juillet 2021 et la seconde moitié jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Au titre du second plan, 120 000 actions ont été, sous réserve de conditions décrites ci-dessus, attribuées gratuitement à six salariés, mais ne sont pas encore acquises définitivement.

Attribution gratuite d'actions réalisée par l'IDI au cours de l'exercice 2018

Aucune attribution d'actions gratuites n'a été affectée au cours de l'exercice 2018.

7.6 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.226-10 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Votre Conseil de Surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Depuis le 6 novembre 2014, Les dépôts sont rémunérés à EURIBOR 1 à 6 mois en fonction de la période de mise à disposition des fonds augmenté d'une marge de 1,5 % avec faculté de révision pour s'adapter aux conditions de marché, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Cette convention avait été antérieurement autorisée par les Conseils de surveillance des 10 décembre 1996, 17 avril 2000 et 9 octobre 2000 pour la société ANCELLE ET ASSOCIES, et autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2014 pour la société FINANCIERE BAGATELLE (ex. ADFI 3).

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de ANCELLE ET ASSOCIES Gérant-commandité de l'IDI et Président de la société FINANCIERE BAGATELLE (ex. ADFI 3).

Convention avec Financière VARATEDO

Votre Conseil de Surveillance du 24 avril 2014 et du 25 novembre 2015 a autorisé l'adhésion de Financière VARATEDO au pacte d'actionnaires et à la convention de subordination conclus dans le cadre de l'acquisition par l'IDI du groupe Winnicare.

Personnes concernées :

Gilles ETRILLARD est Gérant de Financière VARATEDO et membre du Conseil de Surveillance de l'IDI.

Conventions de compte-courant avec la société ANCELLE ET ASSOCIES

Votre Conseil de surveillance du 6 novembre 2014 a autorisé une convention de compte courant avec la société ANCELLE ET ASSOCIES assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois + 1,5 % s'adaptant aux conditions de marché, dès lors que ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2018, le montant mis à disposition par la société ANCELLE ET ASSOCIES s'élève à 1 528 109 € et les intérêts pris en charge s'élèvent à 287 766 €.

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de ANCELLE ET ASSOCIES, Gérant-commandité de l'IDI.

Convention de compte courant avec FINANCIERE BATAGELLE

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du groupe IDI, votre Conseil de Surveillance du 19 avril 2017 a autorisé une convention de compte courant avec la société FINANCIERE BAGATELLE assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois + 1,5 % avec faculté de révision selon les conditions de marché, dès lors que ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds.

Il est précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2018, le solde mis à disposition par la société FINANCIERE BAGATELLE s'élève à 151 828 443 € et les intérêts relatifs à l'exercice 2018 s'élèvent à 1 712 996 €.

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président de FINANCIERE BAGATELE et Président de ANCELLE ET ASSOCIES, Gérant-commandité de l'IDI.

Convention d'intégration fiscale

Les Conseils de surveillance des 14 septembre 1989, 10 novembre 2010 et 24 avril 2012 ont autorisé la convention d'intégration fiscale avec IDI SERVICES; cette convention met notamment l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à la charge de l'IDI qui bénéficie en contrepartie d'une créance sur celles-ci à hauteur de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Le gain d'intégration fiscale relatif à l'exercice 2018 s'est élevé à 1 511 326 €.

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de ANCELLE ET ASSOCIES, Gérant-commandité de l'IDI.

Paris et Paris La Défense, le 25 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

BCRH & Associés
Paul GAUTEUR

Deloitte & Associés
Frédéric NEIGE



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1	PERSONNE RESPONSABLE	126
8.1.1	Nom de la personne responsable du document de référence	126
8.1.2	Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel	126
8.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	127
8.3	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE	128
	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	128
8.4	OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES	128
8.5	INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	129
8.6	TABLE DE CONCORDANCE	130
8.7	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	135
8.8	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT	136

8.1 PERSONNE RESPONSABLE

8.1.1 Nom de la personne responsable du document de référence

Christian Langlois-Meurinne

Président de Ancelle et Associés,

Gérant de l'IDI

18 avenue Matignon – 75008 Paris

Tél. : 01 55 27 80 00 – Fax : 01 40 17 04 44

8.1.2 Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport du Gérant et du rapport financier annuel dont le contenu figure respectivement pages 135 et 136, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Christian Langlois-Meurinne

Président de Ancelle et Associés,

Gérant de l'IDI

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Deloitte et Associés

Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense
Représenté par M. Frédéric Neige

BCRH & Associés

35 rue de Rome
75008 Paris
Représenté par M. Paul Gauteur

Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2011. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2017. BCRH & Associés a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 juin 2016.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

BEAS

Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense

Jean-François Plantin

35 rue de Rome
75008 Paris

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte et Associés et de BEAS expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

D'une durée de six exercices, les mandats de BCRH & Associés et de M. Plantin, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les comptes de l'exercice clos les 31 décembre 2016, le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 ont été certifiés par Deloitte et Associés et par BCRH & Associés.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004) peuvent être consultés au siège de la Société, 18 avenue Matignon 75008 Paris.

Les documents visés au point 24 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 sont :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit page 43 du présent document de référence ;
- les informations financières historiques de l'IDI et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de IDI (www.idi.fr).

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence a été publié et diffusé le 26 avril 2019.

Le présent document de référence, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF :

- est tenu gratuitement à la disposition du public ;

- peut être consulté à tout moment par toute personne qui en fait la demande au siège de IDI ;
- sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande ;
- est consultable sur le site Internet de l'IDI (www.idi.fr).

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 26 juin 2019 à 10 h 00.

En outre, l'IDI publiera :

- le 26 avril 2019, un communiqué de presse sur les comptes annuels ;
- au BALO, au plus tard le 22 mai 2019 :
 - l'avis préalable à l'assemblée ;
- au BALO et dans un journal d'annonces légales, au plus tard le 11 juin 2019 :
 - l'avis de convocation de l'assemblée ;
- au BALO, au plus tard le 9 août 2019 :
 - les comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale,
 - les comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale ;
- le 19 septembre 2019, un communiqué de presse sur les comptes du 1^{er} semestre.

Enfin, l'IDI dispose d'un site Internet régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2018 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

8.4 OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES

Cette information figure dans la note 5.8 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 74.

8.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations financières suivantes, qui ont toutes fait l'objet d'une vérification, sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels que présentés aux pages 68 à 87 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2017 sous le numéro D. 17-0485 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 90 à 99 et pages 124 à 125 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2017 sous le numéro D. 17-0485 ;
- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels que présentés aux pages 62 à 85 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2018 sous le numéro D. 18-0417 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 88 à 103 et pages 128 à 129 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2018 sous le numéro D. 18-0417.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'IDI.

8.6 TABLE DE CONCORDANCE

	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	126
1.1. Nom de la personne responsable du document de référence	126
1.2. Déclaration de la personne responsable du document de référence	126
1.3. Information financière	128
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	127
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, indication de l'appartenance à un organisme professionnel	127
2.2. Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été redésignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants	N/A
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie	13 et s., 110 à 112
3.2. Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur	13 et s., 40 et s., 110 à 112
3.3. Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	49 et s.
5. INFORMATIONS CONCERNANT IDI	6 et s.
5.1. Historique et évolution de l'IDI	6 et 100
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	100
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	100
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	100
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	100
5.1.5. Événements importants depuis le développement des activités de l'émetteur	6
5.2. Investissements	17 et s.
5.2.1. Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	17 et s.
5.2.2. Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	17 et s.
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	N/A
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	6, 18 et s.
6.1. Principales activités	18 et s.
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités - y compris les facteurs clés y afférents - en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	6, 18 et s.
6.1.2. Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement	N/A
6.2. Principaux marchés	14 et s.
6.3. Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2. ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	N/A

	Pages
6.4. Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5. Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	14, 15, 16
7. ORGANIGRAMME	11
7.1. Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	11
7.2. Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	11, 92, 93
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	N/A
8.1. Immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	N/A
8.2. Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	N/A
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	40 et s.
9.1. Situation financière	40 et s.
9.2. Résultat d'exploitation	40 et s.
9.2.1. Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	N/A
9.2.2. Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3. Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	41 et s., 58 et s., 82 et s.
10.1. Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	59
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	58
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	13 et 41
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1.	N/A
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	6 et s., 14 et s., 46, 76 et 91
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	6 et s., 14 et s., 46, 76, 91
12.2. Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	6 et s., 14 et s., 46, 76, 91
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	24 et s.
14.1. Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	
a) Membres du Conseil de Surveillance	24 et s.
b) Gérant et Associé commandité	33 et s.
c) Expérience des dirigeants	24 et s.

	Pages
14.1.1. Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	31
14.1.2. Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du Gérant ainsi que les informations suivantes :	33 et 34
a) Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou Associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance	33
b) Toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	34
c) Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins	34
d) Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	34
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	34
14.2.1. Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite	34
14.2.2. Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1. a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale	N/A
14.2.3. Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1. concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	34
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	34 et s.
Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, points a) et d) :	
15.1. Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne	34 et s.
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	48
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	24 et s.
Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1., premier alinéa, point a) :	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction	33 et s.
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée	34
16.3. Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent	31 et 32
16.4. Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication	24

	Pages
17. SALARIÉS	47, 48, 91
17.1. Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	91
17.2. Participations et stock-options	47, 91
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Information connue de l'émetteur, concernant le nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en venu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée	104 et s.
18.2. Indication du nombre de droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur	106
18.3. Contrôle de l'émetteur	106
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	128
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'IDI	128
20.1. Informations financières historiques	129
20.2. Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
20.3. États financiers	56 à 76, 82 à 93
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	126 à 129
20.4.1. Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	129
20.4.2. Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	126
20.4.3. Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5. Date des dernières informations financières	56 et s., 82 et s.
20.5.1. Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	56 et s., 82 et s.
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	112
20.7.1. Montant du dividende par action pour les trois derniers exercices	45 et 112
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	53 et 74
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	128
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	101 et s.
21.1. Capital social	104
21.1.1. Montant du capital souscrit	104
a) Le nombre d'actions autorisées	104
b) Le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées	104
c) La valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale	104
d) Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	104
21.1.2. Actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	104
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A

	Pages
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	N/A
21.2. Acte constitutif et statuts	100 et s.
21.2.1. Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	101
21.2.2. Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	101 et s.
21.2.3. Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	102 et 103
21.2.4. Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	103
21.2.5. Décrire les conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	103 et 104
21.2.6. Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7. Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	N/A
21.2.8. Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22. CONTRATS IMPORTANTS	N/A
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	43
23.1. Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit(e) à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	43
23.2. Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	44
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	128
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	92 et 93

8.7 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

	Pages
Identité et attestation du responsable du document	126
Rapport du Gérant	
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital (articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	39 à 46, 51 à 54, 105
Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	37
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce)	108 et 109
États financiers	
Comptes annuels	82 à 93
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	94 à 96
Comptes consolidés	56 à 76
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	77 à 79
Honoraires des Commissaires aux comptes	75

8.8 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT

Pages

LE PRÉSENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE COMPREND TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DU GÉRANT TELS QU'EXIGÉS AUX TERMES DU CODE DE COMMERCE

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et indicateur de performance	13, 17 à 22, 40 à 46
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	N/A
Description des principaux risques et incertitudes	51 à 54
Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	17
Événements postérieurs à la clôture – perspectives	46
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	45 et 112
Information sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	51, 71 et 72
Informations sur les rachats d'actions	108 et 109
Rémunérations des mandataires sociaux	34 à 36
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société	46
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	24 et s.
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	37
Actionnariat de la Société	106
Actionnariat salarié	46
Activité et résultats des filiales de la Société	92 à 93
Activité en matière de recherche et développement	N/A
Informations sociales et environnementales	54
Informations sur les délais de paiement	41
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	49 à 54

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise comprenant les informations liées au fonctionnement des organes d'administration ou de direction, aux rémunérations des dirigeants et à l'application des Codes de gouvernement d'entreprise	24 à 38
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	105
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	97
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise	94 à 96
Avis de l'organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales fournies dans le rapport de gestion	N/A

Imprimé par HANDIRECT SERVICES - www.handirect.com

Crédits photos :

Pages 8 et 9 : Götz Göppert. Page 12 : Ionestin Zaho / Young Peace Photography (Toliara, Madagascar)



18 avenue Matignon
75008 Paris
Tél. : +33 1 55 27 80 00
Fax : +33 1 40 17 04 44
communications@idi.fr

www.idi.fr